

Observation n°293 (Web)

Anonyme

Déposée le 16 janvier 2020 à 12h57

Je comprends assez bien l'ensemble de objectifs listés dans ce document et ils me paraissent acceptables. Seuls les objectifs liés à l'énergie sont discutables La promotion des EnR dont l'éolien est pour moi une incohérence. C est une position cachée d antinucléaires. Elle engendre des réalités à l'inverse des objectifs de la région : discordes dans le village; aucune participation citoyenne face à l'envahissement du lobby éolien; baisse d attractivité touristique ; développement de filières à haut risque comme celle de l'hydrogène.

Je pense que les moyens et budget alloués à cet objectif devraient se concentrer sur le transport et le logement en aidant les reconversions pour réduire l émission de co2

Replier

Observation n°292 (Web)

Anonyme

Déposée le 16 janvier 2020 à 12h39

Installer des éoliennes à 1500 metres minimum d une habitation

Ne pas installer d éoliennes sur une commune dont la population s est prononcée contre par une consultation municipale préalable

Confier la réalisation des parcs éoliens à l état et non pas à des sociétés privées qui nourrissent leurs actionnaires au frais des usagers consommateurs d electricite

Observation n°291 (Web)

Par marc CAVOLLEAU

Déposée le 16 janvier 2020 à 12h03

En tant que citoyen Je vous prie de bien vouloir tenir compte de mes objections concernant le SRADDET soumis à l'enquête publique qui se termine aujourd'hui à 17 heures.

Au titre 3 Rapport Objectifs 186 pages , je relève en page 25 5.2:

"L'offre de territoire pour les individus va l'emporter sur l'offre de territoire pour les entreprises"

Beau programme battu en brèche par les pratiques actuelles qui font le lit des entreprises de l'éolien terrestre auxquelles nos territoires sont livrés par les autorités en dépit des oppositions des populations localement impactées.

Il est inutile d'aller plus loin dans l'examen de ces documents qui sont en fait une camisole de force créée pour être utilisée pendant plusieurs années à la contrainte des habitants de notre Région.

Comme toute camisole , ces documents ne guériront pas les maux dont souffre la population et quand elle sera enlevée car devenue caduque ou arrivée à son terme le patient même calmé n'en sera que plus atteint dans son cadre de vie.

C'est pourquoi je suis définitivement opposé à ce projet qui favorise honteusement des entreprises destructrices de notre cadre de vie et qui font fi des risques sur la Santé des résidents des territoires ruraux.

Il s'agirait si ce projet était maintenu d'une mise en coupe réglée de notre territoire et de nos lieux de vie contrairement aux objectifs déclarés.

Marc CAVOLLEAU

Replier

Observation n°290 (Web)

Par EcoLogicAction 71 EcoLogicAction 71

Déposée le 16 janvier 2020 à 11h57

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint l'avis de l'association EcoLogicAction 71 concernant le projet de SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°289 (Web)

Par ASESADDEC Association

Déposée le 16 janvier 2020 à 11h53

Association de Sauvegarde de l'Environnement à Saint André Le Désert et en Clunisois (Asesadec)

n° W715006756

Nous sommes totalement opposés aux éoliennes dans nos campagnes :

_ elles défigurent les paysages

_ elles détruisent la qualité de vie des habitants par le bruit et leur proximité aux habitations

_elles artificialisent des terres agricoles et des zones forestières.

_ elles sont destructrices de la biodiversité et des continuités écologiques.

dans le dossier du SRADDET soumis à l'enquête publique ne figure pas le document «scénario de transition énergétique» référencé comme le document qui fonde le stratégie de transition énergétique. Le choix d'un développement massif de l'éolien qu'il semble préconiser reste donc injustifié et incompréhensible pour le public.

Cette stratégie de transition énergétique est contradictoire avec de nombreux autres objectifs du SRADDET sans qu' aucun argument justificatif soit présenté au public.

La contribution de l' énergie éolienne à un objectif de réduction des émissions de GES sera nulle, en effet la production est injectée dans le réseau électrique national dont le mix électrique est déjà fortement décarboné.

Le SRADDET méconnaît deux rapports essentiels de portée nationale sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres : Les rapports de l'Académie Nationale de Médecine et de l'Anses adoptés et diffusés en 2017. Il est ainsi totalement lacunaire sur leurs recommandations qui portent sur un sujet national de santé publique.

Replier

Observation n°288 (Web)

Anonyme

Déposée le 16 janvier 2020 à 11h40

Avis défavorable

Observation n°287 (Web)

Par Christine Theodon

Déposée le 16 janvier 2020 à 11h07

Madame, Monsieur,

j'ai pris connaissance du programme ICI 2050 par hasard, il y a une dizaine de jours. Ni le maire de mon village, ni la Communauté de communes dont je dépends ne m'ont informée de ce programme et des choix envisagés qui impacteront ma vie quotidienne dans le futur. Et votre document commence par la formule:" le public est informé".

Non, je n'ai pas été informée. Non, les habitants des villages voisins n'ont pas été informés. Je n'ose croire que nous soyons une exception. Combien d'habitants, en Bourgogne-Franche-Comté n'ont pas été informés?

Pour ce manque de transparence, dont je n'ose penser qu'il soit délibéré, je suis défavorable au SRADDET.

J'habite une région sous-peuplée, défavorisée, sans perspective d'avenir, avec des menaces de

suppression de collèges...mais où prolifèrent les éoliennes. Elles saturent notre espace. Pourtant, elles ne contribuent en rien à produire de l'énergie propre. Prétendre le contraire est une escroquerie intellectuelle (beaucoup de signataires vous l'ont indiqué, preuves scientifiques à l'appui).

Il nous restait les paysages. Les éoliennes nous les ont supprimés.

Pour cette deuxième raison, je suis défavorable à votre programme.

J'espère, Madame, Monsieur que vous prendrez en compte mon point de vue.

Christine Theodon

Replier

Observation n°286 (Web)

Anonyme

Déposée le 16 janvier 2020 à 11h03

on a l'impression que tous les politiques sont sur un nuage, bien déconnectés !! il y a urgence à agir, à arrêter de détruire nos paysages nos campagnes notre patrimoine avec ces champs d'éoliennes, dangereuses avec leurs infrasons! (on le découvrira dans quelque temps, un peu tard!) financées par notre argent et engraisant quelques fonds de pensions étrangers!! et en plus ne produisant que de façon intermittente donc peu efficaces (elles le sont déjà à la base: 20%) énergie à chercher ailleurs (nucléaire? hydraulique?biomasse?) cette énergie en plus d'être aléatoire est installée dans notre région pas réputée pour ses vents réguliers et suffisants!! le photovoltaïque oui mais sans utiliser des terres!!il y a assez de toits et de parkings bien moches à couvrir! de l'hydraulique pourquoi pas ... Pourquoi vouloir imposer et contraindre les communautés de communes à produire de l'énergie afin d'être exportateur en 2050 ? soyons économes +++ c'est le premier gisement d'énergie : celle qu'on n'utilise pas ne pollue pas. il faut revoir totalement notre façon de consommer et de vivre, ne pas reporter sur les campagnes les problèmes des villes : on a les déchets, on a les éoliennes, le fossé se creuse

Replier

Observation n°285 (Web)

Par Pierre LEDOUX

Déposée le 16 janvier 2020 à 10h55

Ma femme et moi sommes hostiles à l'implantation du projet RAVERY sur les communes de Longecourt/Cussy/Chasilly, qui nuisent fortement et durablement à la qualité de vie dans nos villages par les nuisances auditives, visuelles, impact sur la faune et la flore ainsi que sur les équilibres naturels. TROP haut et TROP prêt se projet est impossible.

Ci-joint notre point de vue .

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°284 (Email)

Par secretariat mouchard

Déposée le 16 janvier 2020 à 09h08

Madame la Présidente de Région,

J'ai l'honneur de vous transmettre quelques observations concernant le SRADDET.

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

ATTENTION nouvelle adresse email : secretariat@mouchard.fr

Elodie MOREL
Secrétaire
Mairie de MOUCHARD
[logo mouchard]
27 rue de Strasbourg
39330 MOUCHARD
? 03.84.37.82.67

Horaires :

Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mercredi et Samedi : de 8h00 à 12h00

<https://www.mouchard.fr/>

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)

Replier

Observation n°283 (Email)

Par France Nature Environnement BFC

Déposée le 15 janvier 2020 à 15h39

A : Commissaires enquêteurs pour l'enquête publique concernant le SRADDET
Bourgogne&Franche-Comté.

Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe la contribution de France Nature
Environnement Bourgogne&Franche-Comté à l'enquête publique sur le SRADDET
régional.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à nos écrits.

Bien cordialement

Toute l'équipe de FNE BFC vous souhaite une très bonne année 2020 !

Hervé BELLIMAZ

Président

France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté

Tél bureau : 03.81.80.92.98

Permanences : les lundis et jeudis de 09h à 17h, les mardis, mercredis et
vendredis de 09h à 12h

MEBFC - 7 Rue VOIRIN - 25000 BESANCON

[image: Image]

Soutenez notre action en* faisant un don

<<https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-bourgogne-franche-comte/formulaires/1/widget>>*à

FNE BFC!

Document joint

Document n°1

Replier

Observation n°282 (Email)

Par Maud Navarre

Déposée le 15 janvier 2020 à 14h11

*Avis sur le SRADDET Bourgogne Franche-Comté *

Maud Navarre

Maire adjointe à la mairie d'Auxerre en charge des transports, mobilités et déplacements doux de 2014 à 2019

Conseillère élue à la communauté d'agglomération de l'Auxerrois en charge des déplacements doux

Mesdames et messieurs les membres de la commission,

J'ai lu avec attention le SRADDET Bourgogne-Franche Comté. L'ensemble du document prend une direction favorable au développement durable du territoire. Comme tout document de planification, il incombera ensuite aux élus de le mettre ensuite en application.

Je voudrais toutefois attirer votre attention sur deux points qui concernent l'objectif 20 « Adapter le réseau d'infrastructures aux besoins des usagers ». Malgré des orientations globales plutôt positives, deux éléments manquent pour entretenir le dynamisme de notre territoire icaunais et auxerrois :

1/ Je m'étonne que le RRIR (réseau régional des infrastructures routières en Annexe 8) *ne mentionne pas la déviation sud d'Auxerre* comme axe stratégique à développer pour la région Bourgogne Franche-Comté. Je me permets de rappeler que *le conseil municipal d'Auxerre a voté en 2018 un vœu demandant que la région retienne cette route comme infrastructure d'intérêt régional (voir l'annexe ci-dessous)*. Ce vœu que j'ai eu l'honneur de présenter lors du conseil a fait l'objet d'un vote qui a recueilli une très large majorité.

Aujourd'hui, l'absence de déviation sud nuit à la qualité de vie des Auxerrois. Auxerre doit en effet absorber chaque jour le *trafic de transit de plusieurs milliers de camions et voitures*. Cette engendre des *pollutions atmosphériques et sonores*. Faut-il rappeler que la *pollution atmosphérique est responsable chaque année en France d'environ 40000 décès* prématurés à cause des maladies qu'elle provoque comme l'asthme ?

La déviation sud d'Auxerre répond à deux objectifs du SRADDET, mentionnés dans l'objectif 20 : Désenclaver les territoires infrarégionaux non desservis par les autres modes de transport (p.130) et Mettre en cohérence les infrastructures cyclables, pour augmenter la part modale du vélo (p. 131). En effet, *en réduisant le trafic de transit dans la ville d'Auxerre, nous pourrions développer davantage les déplacements doux (marche, vélo),* bons pour la santé et pour la planète. La déviation sud aurait donc toute sa place dans le RRIR.

La déviation sud améliorerait considérablement la qualité de vie des Auxerrois en réduisant le trafic routier, la pollution atmosphérique en

ville et la pollution sonore. Le projet est stoppé depuis 5 ans, car le Conseil régional n'a pas voulu le subventionner alors que les autres partenaires (État, département, communauté d'agglomération de l'Auxerrois) étaient d'accord pour financer. Depuis, les habitants sont mobilisés notamment par l'intermédiaires d'une association qui regroupe plusieurs centaines d'adhérents mobilisés pour défendre ce projet. *Les Auxerrois ont besoin et attendent depuis de longues années que le Conseil régional de Bourgogne-Franche Comté prenne en compte ce projet de déviation sud dans les plans d'aménagement de la région.* *Pour toutes ces raisons, la déviation sud devrait figurer dans le SRADDET et le RRIR*. Et la région devrait intégrer ce projet dans le prochain plan État-région qui commencera en 2021.

2/ Objectif Maintenir des pôles d'échange multimodaux (PEM) stratégiques (page 126). *Je m'étonne de l'absence de PEM dans l'Yonne*. Chaque département en a un sauf l'Yonne. Pourquoi ?

Il serait dans l'intérêt du territoire auxerrois d'identifier un PEM icaunais qui serait un lieu d'intermodalité pour tout le département. Ce PEM pourrait combiner les déplacements ferroviaires, bus, autopartage, vélos ... Et ainsi offrir plus d'alternatives à l'usage de la voiture en solo. Pourquoi pas un PEM Auxerre-Laroche-Migennes, vu la position centrale de ces communes pour les transports dans le département ? Laroche-Migennes est une gare importante qui permet la desserte d'Auxerre en train en provenance ou pour rejoindre des villes centrales comme Dijon ou Paris. Auxerre pourrait devenir un PEM qui combinerait liaison ferroviaire, autocars, pôle de co-voiturage et aussi liaisons cyclables grâce à la proximité de la Vélo route Tour de Bourgogne.

**

Il faudrait donc qu'un PEM icaunais soit identifié, par exemple du côté d'Auxerre vu la position centrale de cette commune dans le département.

J'espère que ces deux points seront pris en compte dans la réflexion, pour que l'Yonne et Auxerre ne soient pas oubliés dans le SRADDET, et je souhaite vivement pour l'attractivité de notre territoire auxerrois qu'ils puissent figurer dans ce document essentiel qui nous engage à très long terme.

Avec mes sincères salutations.

Maud Navarre

Annexe : Vœu du conseil municipal – 14 mars 2018.

Vœu des élus municipaux - Conseil municipal du 14 mars 2018

A l'attention de Madame Marie Guite Dufay, Présidente de la région Bourgogne-Franche Comté

Objet : inscription du projet de déviation sud d'Auxerre dans les priorités du Schéma régional des infrastructures de transport.

Madame la Présidente,

Le conseil régional de Bourgogne Franche Comté prépare actuellement un schéma régional des infrastructures de transport afin d'identifier les routes d'intérêt général auxquelles le conseil régional apportera sa contribution.

Le projet de contournement sud d'Auxerre avance aujourd'hui au ralenti. Il a recueilli le soutien de l'État, du Conseil départemental de l'Yonne, de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, de la ville d'Auxerre et de l'ensemble des conseils de quartier, mais il manque celui du Conseil régional de Bourgogne-Franche Comté.

Ce projet figure pourtant dans votre plan de mandat.

Ce projet fait aussi l'objet d'une déclaration d'utilité publique, récemment renouvelée.

Des études complémentaires montrent la nécessité d'un contournement permettant de délester la ville du trafic routier de transit et favorisant l'accès direct aux centres d'attractivité de la ville d'Auxerre et de l'agglomération, car :

-Le trafic actuel génère des pollutions atmosphériques significatives, relevées par les études d'Atmosph'air Bourgogne, et des nuisances sonores quotidiennes.

-Les rapports de la sécurité routière indiquent les accidents générés par un trafic excessif sur les voiries traversées par la ville. Certains carrefours intra-urbains enregistrent plusieurs milliers de poids lourds quotidiens. Ce trafic de transit, trop important au regard de la taille de la commune de 35 000 habitants, engendre des surcoûts de voirie et des aménagements complémentaires pour assurer la sécurité des riverains.

-Les riverains des axes traversés par les poids lourds sont excédés : Avenue des Brichères, Route de Toucy, Avenue Jean Mermoz, Avenue Jean Jaurès, Pont Paul Bert, Boulevard Vaulabelle, ...

Les services municipaux essaient d'aménager ces espaces pour atténuer les nuisances pour les habitants, mais sans le contournement sud, ses actions restent vaines.

*C'est pourquoi les élus du conseil municipal demandent que le projet de contournement sud d'Auxerre figure parmi les priorités du futur schéma régional d'aménagement des infrastructures. Ils demandent également que la région engage dès que possible les crédits nécessaires pour la réalisation du contournement. *

**

Le projet de contournement est actuellement réexaminé. Nous espérons que la nouvelle version retiendra votre attention et permettra d'engager la région aux côtés de l'État et du Conseil départemental pour réaliser enfin ce projet dans les meilleurs délais.

Les élus du conseil municipal d'Auxerre

Document joint

Observation n°280 (Web)

Anonyme
Déposée le 16 janvier 2020 à 10h09
Avis très défavorable.

Observation n°279 (Web)

Anonyme

Déposée le 16 janvier 2020 à 09h56

il faut absolument agrandir la distance des éoliennes par rapport aux habitations au moins à 1,5 km comme en Allemagne.

La perte de patrimoine pour tous les habitants propriétaires est considérable, quand nous avons travaillé toute une vie minimum 20 pct....

Les problèmes de santé doivent être pris en compte et à 500 m qu'est ce que cela peut donner je n'ose imaginer...

Il est anormal que toutes ces sociétés et fonds de pension se fassent énormément d'argent sur le dos des contribuables. Combien d'aide pour l'installation des ces parcs éoliens pour fournir si peu d'électricité.

La hauteur de plus de 200 m de ces machines parce que dans nos régions il n'y a pas de vent.

Il faut vite arrêter ce massacre de nos campagnes.... Merci

Replier

Observation n°278 (Web)

Par Igor Tkatchenko

Déposée le 16 janvier 2020 à 09h53

Je suis fermement opposé à ce projet qui me rappelle les plans quinquennaux soviétiques dont on connaît les résultats désastreux et leurs conséquences néfastes.

Il concerne essentiellement la lutte contre le réchauffement climatique en visant à rendre la région BFC autonome en énergie à l'horizon 2050 grâce aux seules énergies renouvelables. Une vision irréaliste, voire utopique, quand des institutions aussi reconnues que le GIEC ou l'AIE (Association Internationale de l'Energie) proposent un mix énergétique où le nucléaire prédomine pour son caractère décarboné : que faire en l'absence de vent, la nuit, voire même de volumes de biomasse insuffisants ? Il manque d'ailleurs dans ce projet utopique le stockage de la foudre ! Il faudrait davantage s'intéresser aux transports et à l'habitat qui sont de plus grands contributeurs au réchauffement climatique que la production d'énergie électrique. →

La tendance planificatrice soviétique se ressent également

- dans les contraintes imposées aux collectivités locales qui ne rentreraient dans des normes définies de manière autoritaire,
- dans l'obligation pour les espèces migratrices de changer leurs couloirs de déplacement,
- sans oublier, bien entendu, l'humain souvent négligé par les officines de planification : santé, cadre de vie, patrimoine(s).

Replier

Observation n°277 (Web)

Anonyme

Déposée le 16 janvier 2020 à 09h46

Bonjour,

Le SRADDET s'inscrit dans la centralisation des documents.

Cette centralisation permet certes une harmonisation mais qui se fait au dépend de la déclinaison locale. La limite du SRADDET est constituée par son application locale dans l'immédiat. Certains schémas d'urbanismes locaux seront actifs durant plusieurs années (voire plus d'une décennie).

Qu'en est-il de la possibilité d'intégration immédiate des objectifs du SRADDET dans les documents en cours ?

Le poids qui serait ajouté aux EPCI serait important mais qu'en sera il si l'on retarde l'échéance ?

Cordialement.

Replier

Observation n°276 (Web)

Par Bernard Bonnevie

Déposée le 16 janvier 2020 à 09h34

Après une lecture attentive, le plan exposé présente une démarche pour la défense de l'environnement intéressante.

Je suis surpris de voir un manque d'imagination pour le plan de la transition énergétique. La situation actuelle est l'une des meilleures d'Europe en terme d'émission de gaz à effet de serre grâce à la production majoritaire d'énergie d'origine nucléaire. Si l'on considère les gains de non émission acquis durant les 5 dernières décennies par rapport aux autres pays, pourquoi nous abandonnerions la source énergétique nucléaire la plus performante et émettant zéro CO2. Nous avons déjà perdu en partie nos compétences dans ce domaine nous serons incapable d'assurer une transition énergétique compte tenu des besoins croissants en allant vers une technologie avec zéro déchet zéro CO2 performante.

Couvrir la région voir la France d'éolienne a de quoi nous donner le tournis.

Osez promouvoir l'énergie de l'avenir. D'autres le font et dans 2 décennies nous serons dépendant des technologies développées par les autres.

Libérons notre région des discours unitaires du moment et innovons pour notre avenir en développant ce qui est susceptible de couvrir nos besoins réels et croissant sans l'utilisation de combustibles carbonnés fossiles ou autres.

Replier

Observation n°275 (Web)

Par daniel courty

Déposée le 16 janvier 2020 à 09h32

"j'émetts un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région".

Observation n°274 (Web)

Par François LE GOUZ

Déposée le 16 janvier 2020 à 09h16

Je suis contre le projet du SRADDET notamment sur le point suivant :

Il est indiqué qu'il faut préserver et augmenter nos capacités touristiques ce en quoi je suis parfaitement d'accord car la Bourgogne a un vrai potentiel dans ce domaine déjà largement développé qui de plus crée véritablement des emplois locaux et en quantité importante.

Or quelques points après, il est indiqué qu'il faut développer les parcs industriels d'aérogénérateurs. Ces outils industriels de 180 m, 200 m et déjà en projet 240 m (la hauteur de la tour Montparnasse) vont défigurer nos paysages et éloigner les touristes;

Chercher l'erreur!

Ces sites industriels du fait de leur intermittence de production ne permettront jamais à la Bourgogne d'être indépendante énergétiquement sauf peut-être pour 20 % du temps puisque le taux de charge de ces appareils est de cet ordre.

Ceci est une vue de l'esprit qui malheureusement va détruire nos paysages, notre biodiversité, notre avifaune et pour couronner le tout rendre une partie de nos sous sol stérile là où il aura été coulé des milliers de tonnes de béton.

Ces implantations ne créent pas d'emplois locaux contrairement au tourisme et ne profite financièrement qu'à une poignée d'entreprise industrielle ou financière qui profite d'un prix de vente de l'électricité garanti deux fois plus élevé que le prix moyen de production électrique de l'EDF grâce à nos sites nucléaires qui eux produisent de l'électricité moins carbonée que celle produite par les éoliennes intrinsèquement. Je ne parle même pas de l'obligation de faire tourner des centrales thermiques à énergie fossile pour compenser l'intermittence des ENR.

Voyez l'exemple de l'Allemagne pour comprendre l'erreur monumentale de cette volonté d'installer ces sites d'aérogénérateur.

Le SRADDET devrait plutôt proposer des solutions pour lutter contre l'émission de gaz à effet de serre où véritablement la France produit ces gaz à savoir le transport, le chauffage, l'industrie et dans une moindre mesure l'agriculture. Là nous créerons de la richesse et des emplois pour notre belle région sans qu'elle soit défigurée.

Replier

Observation n°273 (Web)

Par Regis Bottagisi

Déposée le 16 janvier 2020 à 08h20

consulter les habitants des communes concernées avant tout lancement d'une étude de faisabilité d'un parc éolien. Tenir compte de l'avis prononcé

repousser l'installation d'un parc éolien à 1.5 km minimum d'une habitation

confier la réalisation d'un parc éolien aux services de l'état et non pas à des sociétés privées dont les démarches commerciales et les plus values encaissées sont plus que critiquables voire scandaleuses

Replier

Observation n°272 (Web)

Anonyme

Déposée le 16 janvier 2020 à 02h01

Objectif 5: Réduire, recycler et valoriser les déchets

Réduire les Déchets Ménagers et Assimilés : - 10% en kg/habitant entre 2010 et 2020 ;

L'article 70 de la loi TEPCV vise notamment que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que 15 millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et 25 millions en 2025

? encore faut-il que la redevance soit incitative et tienne compte réellement des déchets!

Dans notre communauté de commune, que l'on soit 1 ou 3 personnes, on nous impose un bac de 140 litres avec une tarification qui n'est pas incitative du tout!

Que l'on soit 4 à 6 personnes, le bac imposé est de 240 litres.

Dans les communautés de commune voisines, les bacs commencent à 80 litres et le tarif est incitatif, un foyer de 2 ou 3 personnes peut avoir un bac de 80 litres.

Ce qui n'est pas le cas chez nous puisqu'il n'y a pas de bac de 80, 120 litres. Le plus petit est 140 litres.

Il est temps que cette redevance soit incitative et que l'on tienne compte des déchets et non pas du nombre de personnes du foyer!

Replier

Observation n°271 (Web)

Anonyme

Déposée le 16 janvier 2020 à 01h56

J'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région

La majorité de la population ne veut pas d'éolienne, l'électricité française est déjà décarbonée alors STOP à ces éoliennes.

Protégeons la nature, la biodiversité, la forêt, les ressources en eau, la population, et tout ce qui est vie sur terre.

Vouloir à tout prix développer de l'éolien industriel (énergie fatale) au détriment de la biodiversité, de l'avifaune, des animaux, de la préservation de l'eau, des populations, ...est un non sens.

Inutile de faciliter l'acceptation et l'appropriation locales des projets relatifs aux énergies renouvelables: avec ce qui se passe dans d'autres pays, avec ce que dénoncent les riverains d'éoliennes, avec les enquêtes qui sortent actuellement, et avec le rapport parlementaire de la commission d'enquête, ce sera peine perdue.

Réduire les consommations d'énergie: que l'état jusqu'aux communes commencent par montrer l'exemple: éclairage des guirlandes de Noël depuis le samedi 23/11/2019 dans ma commune de 500 habitants jusqu'au 12 janvier 2020!

Commençons par isoler les bâtiments, arrêter de chauffer les pelouses de stades, limiter les éclairages publics, les enseignes lumineuses, guirlandes de Noël dès fin novembre jusqu'à fin janvier, voir avant pour certaines zones publiques et supermarché (le lendemain du 11 novembre pour certains!)

Arrêtons de massacrer la forêt qui absorbe le CO2 pour des éoliennes industrielles

Ces éoliennes ont déjà fait et font assez de mal à tout ce qui vit sur terre, insecte, oiseaux, faune, flore, population, poisson,....que ce soit en France ou dans d'autres pays.

Les entreprises doivent tenir compte des infrasons, voir ce que dit la médecine du travail à ce sujet, la région en serait elle exonérée?

Je cite:

"Aujourd'hui, l'artificialisation des espaces est reconnue comme l'une des principales causes de la perte de biodiversité. Plus précisément, la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats provoquées par le développement et l'étalement urbain sont largement incriminées dans cette crise. " Vous oubliez l'artificialisation des espaces avec le développement des socles en béton des éoliennes et leurs pâles qui tuent le vivant.

Pour le photovoltaïque, ce sera sur les toits et pas au sol.

Observation n°270 (Web)

Par Marie-Christine CHANEZ

Déposée le 15 janvier 2020 à 23h55

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres de la commission d'enquête

Je vous prie de trouver, en pièce jointe, mes observations sur le projet de SRADET faisant l'objet de cette enquête publique.

Marie-Christine CHANEZ

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°269 (Web)

Par Laurent FRIZON

Déposée le 15 janvier 2020 à 23h55

Donc, le SRADET prévoit le saccage de cette belle région par l'installation à outrance des Enr.

Le SRADET ne dit pas que les Enr sont intermittentes et qu'il faudra installer des centrales aux gaz ou nucléaire pour les compenser et assurer la stabilité du réseau.

Le SRADET ne dit pas que les centrales photovoltaïques ne produisent pas d'électricité la nuit, et pourtant ces centrales couvriront des hectares de terres cultivables pour rien !

Le SRADET ne dit pas que la grande majorité des ces installations seront chinoises ou allemandes et gérées par des fonds de pensions.

Le SRADET ne dit pas que tout ça fera augmenter considérablement le prix de l'énergie pour un service proche du néant.

Bref, Le SRADET ressemble à un plan digne de l'ancienne Union des Républiques Socialistes Soviétiques où pour des raisons idéologiques, on détruit des régions entières sans tenir compte de l'avis de la population.

Et bien sûr avec notre argent. Et bien sûr je suis contre le SRADET

Replier

Observation n°268 (Web)

Par Association La Grande Côte Châtillonnaise

Déposée le 15 janvier 2020 à 23h38

Dans le document joint nous démontrons que ce projet n'est pas conforme à la Constitution et qu'il doit de ce fait être rejeté.

Document joint

Observation n°267 (Web)

Par Patrick LIÉVIN

Déposée le 15 janvier 2020 à 23h08

Mesdames, Messieurs,

A Auxerre nous nous sentons complètement abandonné par la région, à se demander si les dirigeants nous ont pas oubliés !

Nous attendons le contournement sud d'Auxerre depuis plusieurs dizaines d'années !

Le transit routier des camions ne cessent d'augmenter.

Sature les principales artères de la ville, habitants nous sommes obligés d'emprunter des petites routes du centre ville.

Est-ce normal que les poids-lourd, les super lourd, les convois exceptionnels passent devant les écoles maternelles, les lycées et "devant l'hôpital, qui rend l'accès difficile !

Nous aussi nous sommes fiers d'être bourguignon, nous avons droit aux mêmes intérêts, égards et respect que les dijonnais et bisontins !

Dans l'espoir d'avoir une réponse positive et pas seulement pré-électorale comme les années passées.

Sincères salutations

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°266 (Web)

Par Georges Carlière

Déposée le 15 janvier 2020 à 22h48

Il faut ce contournement c'est vital

Observation n°265 (Web)

Par Collectif BFC ACBFC

Déposée le 15 janvier 2020 à 22h44

Veillez trouver les observations d'ACBFC, collectif régional de défense de l'environnement.

Bien cordialement,

Michel de Broissia

Président

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°264 (Web)

Par Marie RUFENACHT

Déposée le 15 janvier 2020 à 22h39

Je suis opposée au projet éolien, je ne suis pas d'accord que notre région encore préservée de cette dénaturation fasse les frais de l'avidité des intéressés, prestataires, actionnaires, fonds de pensions américains, australiens, canadiens, anglais... qu'ils plantent ces terribles machines devant chez eux! Jusqu'où les laisserez vous aller? Prêts à sacrifier notre nature, paysage, faune, flore, ressources en eau, santé des habitants, des troupeaux, en prétextant une démarche écologique !!! Il n'y a rien d'écologique en ces projets éoliens, de la fabrication, acheminement, pose, fonctionnement, ou non fonctionnement, au démantèlement...

Tout ça pour recharger nos nouvelles trottinettes électriques, hoverboard, ou tous ces écrans publicitaires de plus en plus grands qui apparaissent dans tous les magasins, gares, rues... on continue de marcher sur la tête sans se préoccuper au final de notre planète !!!

Replier

Observation n°263 (Web)

Par Association Villages anciens, Villages d'avenir

Déposée le 15 janvier 2020 à 22h17

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Document joint

- [Document n°1](#)

Observation n°262 (Web)

Anonyme

Déposée le 15 janvier 2020 à 22h10

Vous trouverez en pièce jointe

le compte rendu de la délibération du Conseil Communautaire de la Vallée du Serein, datée du 9-09-2019

Le S.R.A.D.D.E.T. est traité en numéro 6

Merci pour votre attention

Document joint

Observation n°260 (Web)

Par Claude JARY

Déposée le 15 janvier 2020 à 21h46

AVIS TRES DEFAVORABLE au cours de l'enquête relative au SRADDET BFC.

L'éolien ne peut apporter à lui seul la réponse au besoin énergétique électrique de façon constante et permanente: le vent est fluctuant, non maitrisable

D'autres sources énergétiques renouvelables et permanentes moins polluantes et dégradantes sont actuellement négligées car elles n'intéressent que trop peu les décideurs politiques et financiers

Ces derniers assumeront ils les conséquences de leur choix?

Replier

Observation n°259 (Web)

Par ADYC ADYC

Déposée le 15 janvier 2020 à 21h31

Observations de l'ADYC, Association de défense des sites des vallées de l'Yonne , de la Cure et de leurs affluents, agréée environnement et habilitée à participer au débat sur l'environnement par le préfet de l'Yonne en pièce jointe:

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°258 (Web)

Par claire hubert

Déposée le 15 janvier 2020 à 21h08

Le très important couloir de migration de l'avifaune entre la Loire et le Nord de la Bourgogne à l'Est du Morvan ne figure pas sur la carte(notamment Milan espèce en danger en BFC. Voir à ce sujet l'étude complète sur le site des associations de protection de la nature et des paysages, notamment celui de l'association Nature et Paysages en Sud-Morvan sous la rubrique :

• Avifaune et éolien en Sud et Sud-Ouest Morvan - Enjeux pour 4 espèces migratrices

Ces études ont été communiquées aux préfectures concernées.

J'émet un avis TRES DEFAVORABLE sur ce projet de SRADDET qui ne prends pas assez en

compte les espèces en danger et qui omet des études importantes et documentées pourtant communiquées à la DREAL et à la préfecture et à la DDT de la Nièvre et de la Saône et Loire.
je vous remercie par avance de prendre en compte ces informations;

PS mon avis d'hier que je ne vois pas sur el site indiquait par erreur un avis favorable

Replier

Observation n°257 (Web)

Anonyme

Déposée le 15 janvier 2020 à 21h06

Les habitants de Champagney dont nous faisons partie subissent déjà les nuisances liées:

- au trafic autoroutier croissant (bruit et pollution)

- à la pollution électromagnétique (3 opérateurs présents sur le site des monts à quelques dizaines de mètres seulement des habitations)

ce qui impacte fortement leur santé.

Doivent ils subir aussi toutes les nuisances d'un parc éolien qui ne se justifie par aucune valeur écologique mais uniquement un profit pour le promoteur ?

Prenons l'exemple sur nos voisins allemands qui stoppent l'exploitation de l'énergie éolienne et qui se débarrassent des promoteurs acharnés et cupides !

Replier

Observation n°256 (Web)

Par Pierre CHEVASSU

Déposée le 15 janvier 2020 à 20h47

En vous priant, Messieurs les membres de la commission d'enquête, de prendre connaissance des observations ci-annexées en pièces jointes au format pdf.

Meilleures salutations,

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°255 (Web)

Par Laurent De vregille

Déposée le 15 janvier 2020 à 20h45

J'aimerais que les éoliennes soient placées à une distance de deux kilomètres de la plus proche habitation.

Que le bruit de celle-ci soit limité à 30 DB.

Que la loi concernant l'abandon de la première juridiction soit aboli.

La construction des éoliennes ne puisse pas être réalisé en face de Monument classé ou inscrit .

Replier

Observation n°254 (Web)

Anonyme

Déposée le 15 janvier 2020 à 20h02

Étant donné les problèmes de santé publique sur les animaux et les hommes (trouble du sommeil), étant donné le manque de garanties financière sur le démantèlement à la fin de vie du parc ainsi que la baisse de la valeur mobilière de nos logement , je suis contre ce projet.
cordialement

Replier

Observation n°253 (Web)

Par Wanda Pontanel

Déposée le 15 janvier 2020 à 19h21

Mais qui sont les rédacteurs du Sraddet pour proposer une multiplication par 6 ou 7 des éoliennes, alors que :

. LE RAPPORT PARLEMENTAIRE DE JUIN 2019 sur le sujet indique « le bilan de la politique mise en œuvre est préoccupant dans la mesure où la priorité a été donnée au développement de la filière éolienne au détriment d'une bonne gestion des finances publiques » Surcoût estimé à 1,1 milliard pour 2020

. Que ce même rapport considère « que les objectifs de développement assignés au secteur éolien sont déraisonnables au regard du coût du soutien apporté à cette filière, de son accueil difficile dans les territoires et de son bilan économique et industriel décevant » . Il recommande « D'INTERROMPRE TOUT SOUTIEN À L'ÉOLIEN TERRESTRE ou, à défaut de réviser fortement les conditions de ce soutien »

. Que l'exemple de l'Allemagne devrait interpellier : arrêt des subventions à l'éolien, remise en fonctionnement des centrales thermiques etc...

. Que le rejet de la population est massif

Est ce du déni, de l'ignorance, de l'aveuglement ?

Pourquoi proposer l'autosuffisance en énergie renouvelable pour la région BFC alors que l'objectif national est de 50 % pour le nucléaire, énergie complètement decarbonnée

Tout cela au détriment des habitants qui en subissent les conséquences : pollution visuelle, auditive, chute de la valeur de l'immobilier, destruction des paysages, baisse du tourisme etc...

Alors que le Sraddet parle de « dimension paysagère » et d'égalité des territoires « , où est cette égalité , ou est cette dimension paysagère quand on voit le sud de l'Yonne devenue une énorme zone industrielle avec ses 200 éoliennes .

Je suis bien sûr contre ce projet Sraddet

.

Replier

Observation n°252 (Web)

Par Charlotte CHAPEL

Déposée le 15 janvier 2020 à 19h03

La distance minimale de 500 m entre une éolienne et une habitation date de la loi Grenelle 2 de 2010. A l'époque, les éoliennes ne dépassaient pas 120 m en bout de pale. Aujourd'hui, les éoliennes atteignent 200 m et la distance de sécurité reste inchangée.

Je souhaiterais que la loi prévoie un périmètre de sécurité proportionnel à la taille des éoliennes.

Je souhaiterais également que les villages qui acceptent des éoliennes sur leur commune dédommagent chacun de ses habitants pour la dépréciation immobilière qui en découle.

Replier

Observation n°251 (Web)

Par Emmanuel LOIGEROT

Déposée le 15 janvier 2020 à 19h01

J'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre magnifique région de Bourgogne/Franche-Comté.

Observation n°250 (Web)

Anonyme

Déposée le 15 janvier 2020 à 18h59

j'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région.

Observation n°249 (Web)

Par blandine tunis
Déposée le 15 janvier 2020 à 17h08
j'émet un avis défavorable au STRADET B F C

Observation n°248 (Web)

Par Jean François ROLIN
Déposée le 15 janvier 2020 à 16h35
Je suis opposé à l'implantation d'éoliennes en Bourgogne Franche Comté pour les motifs suivant:
Les citoyens concernés ne vote jamais pour ou contre l'implantation des parcs. C'est un déni de démocratie, car ce sont les premiers concernés.

Il est inconcevable que l'on implante des éoliennes dans une des régions les moins ventées de France.

Pour ce faire les promoteurs augmentent la taille des éoliennes, on parle de 200m dans mon village, 240 m au Lomont voir 320 m dans un dossier de Haute Saône. Les nuisances vont de pair avec ce gigantisme. Cette nuisance est d'abord visuel. Le gigantisme dégrade complètement l'ambiance de nos villages, puis sonore: on ne respecte même pas les normes de mesure sur les bruits discret. Il est une nuisance que l'on ne parle jamais, ce sont les infrasons. L'académie de médecine s'est prononcée par rapport à un niveau de 80 dB; que ce niveau n'avait aucun impact sur notre santé et sur nos oreilles. Des courbes de mesures sur des éoliennes de 200m de hauteur montrent des valeurs de plus de 140 dB soit 1000 (mille) fois plus en grandeur physique (200 Pa). L'on nous ment sur ces nuisances qui est un danger potentiel important voir vital pour les riverains.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°247 (Web)

Par Irène LIONNET
Déposée le 15 janvier 2020 à 16h34
J'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre magnifique région de Bourgogne/Franche-Comté.

Observation n°246 (Web)

Anonyme
Déposée le 15 janvier 2020 à 16h15
j'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région.
Jusqu'à aujourd'hui, l'implantation assez anarchique d'énormes éoliennes a considérablement transformé nos paysages (campagne et le patrimoine). La qualité de vie et le patrimoine sont pourtant les grands atouts de notre région, jusqu'ici préservée. Ces éoliennes freinent notre développement touristique et donc économique.

Replier

Observation n°245 (Web)

Par Daniel HUDELOT
Déposée le 15 janvier 2020 à 15h59
J'émet un avis très défavorable au projet éolien du SRADDET

Observation n°244 (Web)

Anonyme
Déposée le 15 janvier 2020 à 15h55
J'émet un avis très défavorable au projet du SRADDET ;
Notre région est très peu ventée, les éoliennes fonctionneront par intermittence et ne fourniront pas le courant nécessaire.

Atteinte à la santé publique par les ondes infrasonores.
Destruction de la nature (des centaines de tonnes de béton pour chaque éolienne).
Absence de financement du démantèlement.

Replier

Observation n°243 (Web)

Par FNE Bourgogne&Franche-Comté Association
Déposée le 15 janvier 2020 à 15h52
En pièce jointe la contribution de France Nature Environnement Bourgogne&Franche-Comté

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°242 (Web)

Anonyme
Déposée le 15 janvier 2020 à 15h14
J'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région.
En effet, cette liste de concertations unilatérales donne le tournis. Il n'est pas possible de supporter cette série de discours pré requis.
L'histoire nous apprend que les plans présentés comme panacée, tels ceux des installations de lotissement à la frange des villages, sont aujourd'hui des catastrophes humaines et écologiques. Les décideurs n'ont pas prévu le danger de cette occupation des terres agricoles, ignorant ainsi le désastre induit à la biodiversité.
Les études montrent tous les jours les limites voire les dangers de la multiplication des fermes éoliennes, et pourtant, on continue en force.
En 2014 et 2015, la région Bourgogne a réuni un très grand nombre d'acteurs de l'habitat. Une agence a fourni un travail. Un comité technique de l'étude sur les typologies et les solutions techniques de rénovation pour les maisons individuelles en Bourgogne a enrichi cette étude. Des fiches très précises ont été établies. Pourtant aucune trace n'apparaît sur le site de la région.
Paradoxalement, sous couvert de démarche écologique un très grand nombre de maisons sont dotées de "menuiseries" en PVC, et hélas pas en bois;
Le savoir de nombre de personnes, la particularité des territoires, semblent toujours gommés.
L'esprit du SRADDET perpétue voire augmente la soumission des habitants à des règles globalement arbitraires, qui ne tiennent pas compte des histoires locales, du bon sens et de la culture pourtant encore présente.

Replier

Observation n°241 (Web)

Par Geneviève de Vaulchier
Déposée le 15 janvier 2020 à 14h58
Je suis très fermement opposée au projet du SRADDET car
Etude de faisabilité tronquée et manque de neutralité dans cette étude.
Région très peu ventée donc éoliennes fonctionnant par intermittence et ne fournissant pas le courant nécessaire.
Pollution visuelle et sonore jour et nuit entraînant des problèmes médicaux : insomnies, céphalées...
Proximité avec les habitations ne respectant pas l'environnement ni la tranquillité de nos villages ou agglomérations et leurs habitants.
Destruction de la nature avec des tonnes de béton et de la biodiversité au détriment de la flore et la faune de notre encore belle région

Le lobby éolien a réussi à polluer nos politiques au détriment des habitants de notre belle région.
Le tourisme et la nature le subissent déjà.

Mesdames et messieurs, venez vivre au pied d'une éolienne cela vous remettra les idées en place!

Observation n°240 (Web)

Par François Roy de Lachaise

Déposée le 15 janvier 2020 à 14h19

Avis défavorable sur un schéma qui ne tient pas compte du paysage, de la visibilité sur les monuments inscrits et classés. Détérioration abusive des bois communaux ou privés pour l'implantation des installations des mats éoliens dont on ne connaît pas la rentabilité...

Replier

Observation n°239 (Web)

Par Maud Navarre

Déposée le 15 janvier 2020 à 13h53

Avis sur le SRADDET Bourgogne Franche-Comté

Maud Navarre

Maire adjointe à la mairie d'Auxerre en charge des transports, mobilités et déplacements doux de 2014 à 2019

Conseillère élue à la communauté d'agglomération de l'Auxerrois en charge des déplacements doux

Mesdames et messieurs les membres de la commission,

J'ai lu avec attention le SRADDET Bourgogne-Franche Comté. L'ensemble du document prend une direction favorable au développement durable du territoire. Comme tout document de planification, il incombera ensuite aux élus de le mettre ensuite en application.

Je voudrais toutefois attirer votre attention sur deux points qui concernent l'objectif 20 « Adapter le réseau d'infrastructures aux besoins des usagers ». Malgré des orientations globales plutôt positives, deux éléments manquent pour entretenir le dynamisme de notre territoire icaunais et auxerrois :

1/ Je m'étonne que le RRIR (réseau régional des infrastructures routières en Annexe 8) ne mentionne pas la déviation sud d'Auxerre comme axe stratégique à développer pour la région Bourgogne Franche-Comté. Je me permets de rappeler que le conseil municipal d'Auxerre a voté en 2018 un vœu demandant que la région retienne cette route comme infrastructure d'intérêt régional (voir l'annexe ci-dessous). Ce vœu que j'ai eu l'honneur de présenter lors du conseil a fait l'objet d'un vote qui a recueilli une très large majorité.

Aujourd'hui, l'absence de déviation sud nuit à la qualité de vie des Auxerrois. Auxerre doit en effet absorber chaque jour le trafic de transit de plusieurs milliers de camions et voitures. Cette engendre des pollutions atmosphériques et sonores. Faut-il rappeler que la pollution atmosphérique est responsable chaque année en France d'environ 40000 décès prématurés à cause des maladies qu'elle provoque comme l'asthme ?

La déviation sud d'Auxerre répond à deux objectifs du SRADDET, mentionnés dans l'objectif 20 : Désenclaver les territoires infrarégionaux non desservis par les autres modes de transport (p.130) et Mettre en cohérence les infrastructures cyclables, pour augmenter la part modale du vélo (p. 131). En effet, en réduisant le trafic de transit dans la ville d'Auxerre, nous pourrions développer davantage les déplacements doux (marche, vélo), bons pour la santé et pour la planète. La déviation sud aurait donc toute sa place dans le RRIR.

La déviation sud améliorerait considérablement la qualité de vie des Auxerrois en réduisant le trafic routier, la pollution atmosphérique en ville et la pollution sonore. Le projet est stoppé depuis 5 ans, car le Conseil régional n'a pas voulu le subventionner alors que les autres partenaires (État, département, communauté d'agglomération de l'Auxerrois) étaient d'accord pour financer. Depuis, les habitants sont mobilisés notamment par l'intermédiaire d'une association qui regroupe plusieurs centaines d'adhérents mobilisés pour défendre ce projet. Les Auxerrois ont besoin et attendent depuis de longues années que le Conseil régional de Bourgogne-Franche Comté prenne en compte ce projet de déviation sud dans les plans d'aménagement de la région. Pour toutes ces raisons, la déviation sud devrait figurer dans le SRADDET et le RRIR. Et la région devrait intégrer ce projet dans le prochain plan État-région qui commencera en 2021.

2/ Objectif Maintenir des pôles d'échange multimodaux (PEM) stratégiques (page 126). Je m'étonne de l'absence de PEM dans l'Yonne. Chaque département en a un sauf l'Yonne. Pourquoi ?

Il serait dans l'intérêt du territoire auxerrois d'identifier un PEM icaunais qui serait un lieu d'intermodalité pour tout le département. Ce PEM pourrait combiner les déplacements ferroviaires, bus, autopartage, vélos ... Et ainsi offrir plus d'alternatives à l'usage de la voiture en solo. Pourquoi pas un PEM Auxerre-Laroche-Migennes, vu la position centrale de ces communes pour les transports dans le département ? Laroche-Migennes est une gare importante qui permet la desserte d'Auxerre en train en provenance ou pour rejoindre des villes centrales comme Dijon ou Paris. Auxerre pourrait devenir un PEM qui combinerait liaison ferroviaire, autocars, pôle de co-voiturage et aussi liaisons cyclables grâce à la proximité de la Vélo route Tour de Bourgogne.

Il faudrait donc qu'un PEM icaunais soit identifié, par exemple du côté d'Auxerre vu la position centrale de cette commune dans le département.

J'espère que ces deux points seront pris en compte dans la réflexion, pour que l'Yonne et Auxerre ne soient pas oubliés dans le SRADDET, et je souhaite vivement pour l'attractivité de notre territoire auxerrois qu'ils puissent figurer dans ce document essentiel qui nous engage à très long terme.

Avec mes sincères salutations.
Maud Navarre

Annexe : Vœu du conseil municipal – 14 mars 2018.

Vœu des élus municipaux - Conseil municipal du 14 mars 2018
A l'attention de Madame Marie Guite Dufay, Présidente de la région Bourgogne-Franche Comté

Objet : inscription du projet de déviation sud d'Auxerre dans les priorités du Schéma régional des infrastructures de transport.

Madame la Présidente,

Le conseil régional de Bourgogne Franche Comté prépare actuellement un schéma régional des infrastructures de transport afin d'identifier les routes d'intérêt général auxquelles le conseil régional apportera sa contribution.

Le projet de contournement sud d'Auxerre avance aujourd'hui au ralenti. Il a recueilli le soutien de l'État, du Conseil départemental de l'Yonne, de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, de la ville d'Auxerre et de l'ensemble des conseils de quartier, mais il manque celui du Conseil régional de Bourgogne-Franche Comté.

Ce projet figure pourtant dans votre plan de mandat.
Ce projet fait aussi l'objet d'une déclaration d'utilité publique, récemment renouvelée.

Des études complémentaires montrent la nécessité d'un contournement permettant de délester la ville du trafic routier de transit et favorisant l'accès direct aux centres d'attractivité de la ville d'Auxerre et de l'agglomération, car :

- Le trafic actuel génère des pollutions atmosphériques significatives, relevées par les études d'Atmos'air Bourgogne, et des nuisances sonores quotidiennes.
 - Les rapports de la sécurité routière indiquent les accidents générés par un trafic excessif sur les voiries traversées par la ville. Certains carrefours intra-urbains enregistrent plusieurs milliers de poids lourds quotidiens. Ce trafic de transit, trop important au regard de la taille de la commune de 35 000 habitants, engendre des surcoûts de voirie et des aménagements complémentaires pour assurer la sécurité des riverains.
 - Les riverains des axes traversés par les poids lourds sont excédés : Avenue des Brichères, Route de Toucy, Avenue Jean Mermoz, Avenue Jean Jaurès, Pont Paul Bert, Boulevard Vaulabelle, ...
- Les services municipaux essaient d'aménager ces espaces pour atténuer les nuisances pour les

habitants, mais sans le contournement sud, ses actions restent vaines.

C'est pourquoi les élus du conseil municipal demandent que le projet de contournement sud d'Auxerre figure parmi les priorités du futur schéma régional d'aménagement des infrastructures. Ils demandent également que la région engage dès que possible les crédits nécessaires pour la réalisation du contournement.

Le projet de contournement est actuellement réexaminé. Nous espérons que la nouvelle version retiendra votre attention et permettra d'engager la région aux côtés de l'État et du Conseil départemental pour réaliser enfin ce projet dans les meilleurs délais.

Les élus du conseil municipal d'Auxerre

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°238 (Web)

Par Gerard Stoudmann

Déposée le 15 janvier 2020 à 13h48

Avis defavorable aux eoliennes ds le clunyois . Efficacité insuffisante, dommage irreversible aux tres nombreux sites classés (eglises romanes, chateaux) et aux paysages qui attirent une activité touristique importante (route des vins, roche de Solutré ...etc)

Replier

Observation n°237 (Web)

Par Isabelle TARDE

Déposée le 15 janvier 2020 à 13h22

Je suis totalement opposée aux éoliennes près des villages, Elles devraient êtres implantées à plus de deux kilomètres des habitations pour éviter les nuisances sur la santé.

- Depuis 2011, à l'initiative du lobby éolien le SER, un arrêté ministériel dispense les champs éoliens de suivre le Code de la Santé Publique qui fixe à 30 dBA (décibels) le max des nuisances sonores autorisées à l'intérieur des habitations.

Je souhaiterais que les éoliennes industrielles soient soumises à la même réglementation que les autres sources de nuisances sonores.

- La distance minimale de 500 m entre une éolienne et une habitation date de la loi Grenelle 2 de 2010. A l'époque, les éoliennes ne dépassaient pas 120 m en bout de pale. Aujourd'hui, les éoliennes atteignent 200 m, le préfet de Haute-Saone nous annonce 240 m, et la distance de sécurité reste inchangée.

Je souhaiterais que la loi prévoie un périmètre de sécurité proportionnel à la taille des éoliennes.

- Le décret 2018-1054 limite la possibilité de recours contre les projets de parcs éoliens terrestres. D'une part, il interdit aux riverains de faire appel si la cour de première instance se déclare en faveur au projet éolien qu'ils combattent. D'autre part, il leur interdit d'ajouter de nouvelles pièces à leur défense au bout de 2 mois.

Je souhaiterais que ce décret soit aboli. Les droits de recours doivent être les mêmes, quel que soit le sujet du recours.

- Une étude de faisabilité est obligatoire pour chaque projet porté par un promoteur éolien... mais c'est le promoteur lui-même qui choisit le cabinet d'études.

Je souhaiterais que les cabinets d'études soit choisi en toute neutralité par des fonctionnaires d'état ou des élus, pas par le porteur du projet, et que son indépendance ne fasse pas le moindre doute.

Merci de bien vouloir prendre en compte mes observations!!

Replier

Observation n°236 (Web)

Par ISABELLE VIVRE A SAVOISY

Déposée le 15 janvier 2020 à 12h44

Le Président de la République a déclaré le 14 janvier : "On ne peut pas imposer l'éolien d'en haut"
Qu'attend la Région pour écouter enfin les habitants ?

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°235 (Web)

Par Norbert CROCE

Déposée le 15 janvier 2020 à 12h26

Bonjour,

En tant que conseiller municipal, en tant que citoyen, en tant que père, en tant qu'être humain respectueux de la Nature que nous ont laissé nos ancêtres, j'é mets un avis défavorable au projet de SRADDET de notre région pour les raisons suivantes:

Ce projet vient se superposer au PLU de ma commune et au SCOT du Pays de Montbéliard et ne tient pas suffisamment compte des réalités géographiques, culturelles, paysagères, environnementales, touristiques et économiques, spécifiques des lieux .

Ce projet, sil aboutit, doit intégrer le respect de la Nature et en particulier des Paysages Remarquables de ma commune et du pays de Montbéliard. Je parle précisément de la Forêt Hollard, qui doit absolument être préservée tel qu'elle est. Aucun projet, quel qu'il soit, ne doit pouvoir être imaginé. Aucun projet ne pourrait être qualifié d'intérêt général dès qu'il est situé dans et aux alentours de la Forêt Hollard, sise sur les communes de Vandoncourt, Abbévillers et Hérimoncourt. Cette forêt, réservoir de biodiversité, déjà répertoriée sur les cartes Cassini, est très fragile, en surface et dans sons sous-sol. De plus, le site classé du Pont Sarrazin ne survivrait pas à une altération quelconque de la Forêt Hollard.

Le projet du SRADDET doit absolument prendre en compte mes écrits ci-dessus s'il veut aboutir.

Je souhaite une réponse écrite, merci d'avance.

Cordialement

N. Croce

Replier

Observation n°234 (Web)

Anonyme

Déposée le 15 janvier 2020 à 12h11

Famille et entourage sont totalement opposés à ce projet SRADDET

- imposé sournoisement avec absence d'arguments sans entendre les riverains, manque de neutralité dans l'étude de faisabilité : arnaque !

- le code de santé publique doit être respecté (distance - décibels à reconsidérer - clignotement permanent la nuit)

- moyens démesurés pour leur implantation (chemin d'accès - cubage de béton impressionnant) au détriment de la biodiversité du site

- dévalorisation immobilière

- recyclage et remise en état ?

- région où l'absence de vents est notoire.....les éoliennes sont complètement inefficaces

- etc etc....seul compte l'enrichissement des sociétés réalisatrices....

Replier

Observation n°233 (Web)

Par Thierry GROSJEAN

Déposée le 15 janvier 2020 à 12h02

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°232 (Web)

Par Didier JAUSOIN

Déposée le 15 janvier 2020 à 11h59

Mon avis porte sur le projet VALECO du parc éolien de RAVERY

Je suis résolument contre ce projet :

- qui à mon sens dénature le paysage, les pales dépasseront de plus de 140 m le paysage vu depuis Châteauneuf en Auxois et gâcheront à long terme un paysage unique, attrait touristique majeur du secteur.
- qui apporte une pollution visuelle la nuit : 2 flash par mât, visibles à plusieurs dizaines de km
- qui apporte une pollution sonore, si près des habitations, en particulier des fréquences basses contre lesquelles on ne sait pas se prémunir
- qui se situe à la limite des bois c'est-à-dire à l'endroit où l'on trouve le plus d'oiseaux qui seront ainsi mis en danger
- qui se situe sur le trajet de sources, essentielles aux pâturages
- qui n'est absolument pas convaincant en termes économiques à long terme pour la proche communauté: perte de valeur des propriétés bâties

Replier

Observation n°231 (Web)

Par Gabrielle Bazin

Déposée le 15 janvier 2020 à 11h45

Plusieurs observations : je souhaiterais

- éoliennes industrielles soumises à la même réglementation que les autres nuisances sonores
- périmètre de sécurité proportionnel à la hauteur des éoliennes
- décret 2018-1054 abolition, droits de recours identiques , quelque soit le sujet.
- cabinet d'études Choisis en tte neutralité et que son indépendance ne fasse pas de doute.

Observation n°230 (Web)

Anonyme

Déposée le 15 janvier 2020 à 11h38

Je souhaiterais que les cabinets d'études soit choisi en toute neutralité par des fonctionnaires d'état ou des élus, pas par le porteur du projet, et que son indépendance ne fasse pas le moindre doute.

Replier

Observation n°229 (Web)

Par Benoit Calas

Déposée le 15 janvier 2020 à 11h33

Je souhaiterais que la loi prévoit un périmètre de sécurité proportionnel à la hauteur des éoliennes et que celles ci soient soumises à la même réglementation que les autres sources de nuisances sonores

J aimerais également que le décret 2018-1054 soit aboli. Les droits de recours doivent être les mêmes quelque soit le sujet du recours.

Replier

Observation n°228 (Web)

Par Bruno Sevestre

Déposée le 15 janvier 2020 à 11h31

Belle profession de foi qui consiste à vouloir défendre « le mode de vie que les villes ne peuvent offrir ! » le biodiversité, l'attractivité de la région BFC !

Mais vous vous apprêtez à détruire tout cela en prévoyant de multiplier par 7 le nombre d'éoliennes !

Les travaux du professeur Crawford de l'université de Melbourne (fervent défenseur de la transition énergétique – je tiens à le préciser), appuyés par le professeur V. Nian de la National University of Singapore, démontrent de façon éloquente le non sens écologique de l'éolien.

Cette étude calcule les matériaux et les émissions de gaz à effet de serre inhérents au cycle de vie d'une éolienne, il en ressort que les éoliennes ne sont en aucun cas nettement moins émettrices de gaz à effet de serre que les barrages et les centrales nucléaires le long de leur cycle de vie, pire, en utilisant des facteurs de charge réels, mesurés sur le terrain, et non les statistiques douteuses fournies par les fabricants d'éoliennes eux-mêmes, on obtient des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre supérieurs aux centrales nucléaires ou hydroélectriques.

Nous pourrions cependant nous accrocher à l'idée de développer l'éolien en France pour des raisons écologiques si seulement l'énergie éolienne pouvait nous débarrasser de nos centrales au charbon et au gaz. Seulement voilà, c'est tout le contraire ! Partout où l'éolien ou le solaire a pris une place importante dans le mix électrique, on assiste à une dépendance accrue aux énergies fossiles de manière à contrebalancer la fourniture d'énergie complètement imprévisible de ces sources d'énergie.

Faut-il aveuglement poursuivre une politique énergétique désastreuse fondée sur une croyance bien entretenue par un lobby ? non, l'énergie diffuse du vent n'est pas gratuite et sans impact écologique, sa mise en œuvre a un énorme coût énergétique et environnemental, faut-il défigurer notre belle région pour chauffer les terrasses des cafés parisiens et autre métropoles !?

Replier

Observation n°227 (Web)

Par Julie Perrod

Déposée le 15 janvier 2020 à 11h27

Je souhaiterais que les éoliennes industrielles soient soumises à la même réglementation que les autres sources de nuisances et que la loi prévoise un périmètre de sécurité proportionnel à la hauteur des éoliennes.

Replier

Observation n°226 (Web)

Par Clément Marquet

Déposée le 15 janvier 2020 à 11h09

Bonjour,

Je constate que ce SRADDET, dont les lettres D signifient "développement durable", semble occulter les très nombreux effets néfastes liés à la multiplication de projets éoliens.

En effet, certaines zones de notre région sont déjà saturées de projets éoliens (par exemple le sud de l'Yonne). Ces éoliennes, toujours plus hautes faute de vents suffisants dans notre région, massacrent les paysages et sont visibles à des dizaines de kilomètres à la ronde.

D'une manière plus globale, le développement de l'éolien en France est une hérésie : notre énergie (à 75% d'origine nucléaire) est déjà très peu émettrice de CO2. Il n'est plus à démontrer que la multiplication de l'éolien conduit finalement à remettre en marche des centrales à énergies fossiles fortement émettrices de CO2 afin de combler l'irrégularité de l'énergie éolienne et l'impossibilité de son stockage. D'autre part le coût prohibitif pour les contribuables en raison des tarifs fixes surévalués de

rachat de la production électrique.

Il est important de souligner également, que la plupart des populations locales sont prises en otage par les projets éoliens. Le jeu démocratique ne fonctionne pas sur ces projets puisque nous sommes dans une ère du tout éolien à tout prix. Seuls certains propriétaires s'enrichissent (beaucoup) grâce aux généreux loyers versés par les promoteurs et la complicités de certains élus bien souvent personnellement intéressés dans ces projets. Les populations elles, n'ont en échange que les effets négatifs : pollution visuelle, effets néfastes sur la santé et sur l'environnement.

Nous courons vers une fracture entre les populations et leurs élus, entre les populations et les propriétaires s'enrichissant à grand renfort de subvention publiques.

Je suis donc contre ce SRADDET et notamment les orientations sur les énergies renouvelables.

Dépensons plutôt l'argent public pour isoler nos logements et sensibilisons les Français à réduire leur consommation énergétique! Faisons les choses dans le bon ordre.

Replier

Observation n°225 (Web)

Par Raymond Lamboley

Déposée le 15 janvier 2020 à 11h06

1) La distance minimale de 500m entre une éolienne et une habitation (loi Grenelle 2 de 2010) s'appliquait pour une structure ne dépassant pas 120m de hauteur. Les éoliennes prévues sur le site atteignent 180m. Cette distance minimale est donc à revoir et doit être calculée en fonction de la hauteur de la structure.

2) On ne stocke pas l'électricité et on ne stocke pas le vent. Une étude sérieuse sur la vitesse moyenne du vent et la fréquence des rafales doit être effectuée par un organisme indépendant. Sur la carte de Cassini on ne trouve pour notre région aucun moulin à vent, alors que tous les cours d'eau, même les intermittents, sont pourvus de moulins à eau.

3) la confiscation du pouvoir décisionnaire des communes qui n'ont plus leur mot à dire sur des projets qui les concernent en premier lieu est un déni de démocratie.

Replier

Observation n°224 (Web)

Par Fabienne DUTRILLAUX

Déposée le 15 janvier 2020 à 11h01

J'émet un avis très défavorable au projet SRADDET BFC et vous prie de bien vouloir prendre en compte mes remarques :

- l'éolien et le photovoltaïque ne permettront pas de régler le problème de la production énergétique pourquoi ne pas prendre en compte l'avis des scientifiques et l'expérience d'autres pays comme l'Allemagne.

- l'éolien et le photovoltaïque consomment le plus de terres agricoles ou boisées, ce sont des milliers de tonnes de bétons enfouis dans nos terres pour des centaines d'années ou plus, ainsi que des déchets tels que les pales dont on ne sait quoi faire quand il faudra les démanteler.

- on veut installer des éoliennes dans notre beau pays au mépris de la faune, de la flore, des habitants et de leur santé (là encore on ne tient pas compte des expériences et des connaissances scientifiques), de l'effet sur l'eau ce bien inestimable que nous avons encore la chance de posséder contrairement à certaines régions du globe et des activités touristiques qui sont essentielles pour l'activité économique de notre région dont le patrimoine historique, culturel et paysager est un atout reconnu dans le monde, tout cela dans l'intérêt financier de quelques uns. Car on leurre la population avec la complicité des médias et de certains politiques qui relayent des informations inexacts et qui font l'amalgame entre la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

- on veut défendre la ruralité et on fait en sorte de diminuer la valeur de nos campagnes : où est la cohérence ?

- on ne prend même pas en compte que dans notre région les vents (hormis quelques périodes de tempêtes où de toute façon les éoliennes doivent être arrêtées au vu du risque accidentel) sont faibles, tellement faibles qu'il faut augmenter la hauteur de ces éoliennes pour espérer une production significative avec l'impact sur le paysage que l'on peut imaginer.

- on développe un plan de sauvegarde des espèces animales en danger (Milan Royal et autres) et en même temps on ignore l'impact de ces ENR sur leur avenir : où est encore la cohérence entre les différents projets ?

- pourquoi ne donne t-on pas aux scientifiques les moyens financiers de sécuriser les centrales nucléaires qui fournissent une énergie propre et de développer des programmes de traitement des déchets plutôt que de financer des projets qui devront être abandonnés car c'est ce que font les autres pays qui ont commencé avant nous de développer les éoliennes et le photovoltaïque.

Je vous remercie de prendre mes observations en compte car je refuse d'assister au massacre de la belle région où je vis, l'Auxois, au profit des intérêts de quelques uns et au mépris de ses habitants. Que chaque responsable lors de son vote se demande ce qu'il veut transmettre aux générations futures.

Replier

Observation n°223 (Web)

Par JEAN CAMUZET

Déposée le 15 janvier 2020 à 10h58

Dans une région touristique comme la notre, il serait impensable, d'installer des éoliennes, qui de plus sont polluantes et pas rentables, 2500 tonnes de béton, 44 tonnes d'armature métallique,

Replier

Observation n°222 (Web)

Par Jean-Marie Lagadec

Déposée le 15 janvier 2020 à 09h48

Je suis totalement opposé à ce projet qui engage la région sur 30 ans !!!

Deux raisons :

- Absence d'ambition de la région pour le Parc National
- Le développement prévu de l'éolien, source d'énergie très coûteuse qui détruit nos paysages et fait fuir les populations.

1 . Le Parc National :

Il est à peine cité dans ce plan à 30 ans ! Alors qu'il va nécessiter des investissements côté Bourgogne si la Haute Bourgogne (Nord Côte d'Or) ne veut pas devenir une annexe de la Haute Marne. Il faudrait que Châtillon sur Seine devienne une porte d'entrée du Parc : avec des accès routiers, des navettes vers les gares (plus de 35km) et les aéroports, des hôtels (3 étoiles, plus de 50 chambres...pour accueillir un autocar de tourisme) ... Développer le tourisme.

2 . Stopper en urgence le développement éolien

Les usines éoliennes détruisent les paysages et, repoussent les populations.

Ces usines éoliennes, toutes fabriquées à l'étranger, produisent par intermittence, et, nécessite d'investir aussi dans des énergies pilotables (gaz, fuel... polluantes).

Autour des éoliennes : les paysages sont détruits : plus aucune installation de tourisme (hôtel, résidence secondaire...) ou de jeunes.

Cordialement

Replier

Observation n°221 (Web)

Par martine desplans

Déposée le 15 janvier 2020 à 09h17

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Observation n°220 (Web)

Par Jean Jacques Joux

Déposée le 15 janvier 2020 à 07h54

J'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de ma région, la Franche Comté

Observation n°219 (Web)

Par Jacques de Vaulchier
Déposée le 15 janvier 2020 à 00h09
Je suis totalement opposé au projet SRADDET

Observation n°218 (Web)

Anonyme
Déposée le 14 janvier 2020 à 23h49
Bonjour,

J'ai 4 observations :

Depuis 2011, à l'initiative du lobby éolien le SER, un arrêté ministériel dispense les champs éoliens de suivre le Code de la Santé Publique qui fixe à 30 dBA (décibels) le max des nuisances sonores autorisées à l'intérieur des habitations.

Je souhaiterais que les éoliennes industrielles soient soumises à la même réglementation que les autres sources de nuisances sonores.

La distance minimale de 500 m entre une éolienne et une habitation date de la loi Grenelle 2 de 2010. A l'époque, les éoliennes ne dépassaient pas 120 m en bout de pale. Aujourd'hui, les éoliennes atteignent 200 m, le préfet de Haute-Saone nous annonce 240 m, et la distance de sécurité reste inchangée.

Je souhaiterais que la loi prévoie un périmètre de sécurité proportionnel à la taille des éoliennes.

Une étude de faisabilité est obligatoire pour chaque projet porté par un promoteur éolien... mais c'est le promoteur lui-même qui choisit le cabinet d'études.

Pour son projet éolien sur mon village de Champagny (25), le promoteur Solvéo a désigné une SARL sans expérience, n'employant que son gérant, vivant dans le Sud, à proximité du siège de Solvéo. Il a créé cette SARL l'an dernier, au moment du démarrage du projet Solvéo, avec un capital misérable. Je souhaiterais que les cabinets d'études soit choisi en toute neutralité par des fonctionnaires d'état ou des élus, pas par le porteur du projet, et que son indépendance ne fasse pas le moindre doute.

Le décret 2018-1054 limite la possibilité de recours contre les projets de parcs éoliens terrestres. D'une part, il interdit aux riverains de faire appel si la cour de première instance se déclare en faveur au projet éolien qu'ils combattent. D'autre part, il leur interdit d'ajouter de nouvelles pièces à leur défense au bout de 2 mois.

Je souhaiterais que ce décret soit aboli. Les droits de recours doivent être les mêmes, quel que soit le sujet du recours.

J'espère que le SRADDET prendra mes observations en compte.
Merci

Replier

Observation n°217 (Web)

Par ANNE AUNYMME
Déposée le 14 janvier 2020 à 22h40

Chacun ici défend son biffeck, c'est normal. Les politiques, grands ou petits, défendent (prétendent défendre) leur territoire "Ajoutez Digoin-Paray le Monial -Charolles svp, st bidule et St machin ont disparu de la carte, la déviation d'Auxerre est perdue, etc, etc. Les anti-éoliens se retrouvent en rang serré pour défendre leur cause, ils ont bien raison. Les anti tout ce qui vient de plus haut critiquent qui les élus régionaux, qui les commissaires enquêteurs, qui les technocrates, etc.. Ceux là, se sont les "yaka". Plus sournois, certains ont du tremper dans l'élaboration de ce schéma et n'ayant pas été entendus sur tel ou tel point, se livrent ici même à un démontage en règle.

Je ne vois nul part une observation qui traite du bien être des habitants de cette belle région. Nulle part je n'entends une voix pour défendre les hôpitaux, les médecins qui fuient la campagne, la poste qui ne passe plus forcément chaque jour, le Trésor Public (pourtant mal aimé) qui ferme ses portes, les chemins de fer qui, bien que les voies aient été remises en état, supprime drastiquement le nombre de trains et ferme les gares. Que dire du numérique, ahhh le numérique. Savez vous que dans mon territoire, il ne sera pas enterré de câbles à fibres optiques. TROP CHER a dit M. le Maire

de la commune. Ce qui fait qu'au premier coup de vent (de plus en plus souvent maintenant du fait du changement climatique), ou avec la neige, si jamais elle se remet à tomber, et bien nos terminaux seront coupés encore plus longtemps qu'en ce moment, le nombre d'équipes formées à la réparation de fibre étant restreint. Du coup, on ne pourra même pas gueuler, il n'y aura plus de connexion, plus de postier, plus de médecins, plus rien. Rien que le bruit des éoliennes.

Messieurs dames de la commission d'enquête, regardez à travers les lignes. On tente de nous imposer une vue du territoire qui n'est pas la notre, à nous qui vivons ici. Tout comme vous, nous voulons de l'énergie propre, mais pas au détriment de la vie de nombreux animaux sauvages et peut être même de la notre. Tout comme vous nous voulons une mobilité plus facile, plus sereine, mais nous n'avons pas forcément besoin de TGV ou d'aéroports supplémentaires. Tout comme vous nous souhaitons un monde meilleur, de l'eau de qualité pour tous, un air respirable en ville comme à la campagne. Tout comme vous nous voulons pouvoir aménager notre espace de vie, certes dans les règles, mais pas sous la contrainte ou la peur du retour de bâton budgétaire. Les Grandes Régions n'ont pas été faites pour y installer des potentats voulant tout régenter. Je ne parle pas des dates choisies pour réaliser cette enquête, ni de sa durée. Je ne parle pas du flou artistique qui semble régner autour de ce schéma. Le maire de mon village n'est même pas au courant, ni du texte, ni de l'enquête.

Bonjour la démocratie participative!!!

Vous comprendrez bien que je suis totalement contre ce projet de SRADDET en l'état. La copie est largement à revoir, tout n'est pas à jeter, mais beaucoup de choses sont à reprendre.

Bien respectueusement.

Replier

Observation n°216 (Web)

Par claire hubert

Déposée le 14 janvier 2020 à 22h26

Carte synthétique des objectifs du SRADDET

Le très important couloir de migration de l'avifaune entre la Loire et le Nord de la Bourgogne à l'Est du Morvan ne figure pas sur la carte(notamment Milan espèce en danger en BFC. Voir à ce sujet l'étude complète sur le site des associations de protection de la nature et des paysages, notamment celui de l'association Nature et Paysages en Sud-Morvan sous la rubrique :

- Avifaune et éolien en Sud et Sud-Ouest Morvan - Enjeux pour 4 espèces migratrices

Ces études ont été communiquées aux préfectures concernées.

J'emets un avis très favorable sur ce projet de SRADDET qui ne prends pas assez en compte les espèces en danger et qui omet des études importantes et documentées pourtant communiquées à la DREAL et à la préfecture et à la DDT de la Nièvre et de la Saone et Loire.

je vous remercie par avance de prendre en compte ces informations

Replier

Observation n°215 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 22h00

Bonjour

J'émets un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région

Observation n°214 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 21h56

Y detruisent tout et ca sert a rien c'est tout du foutage de g....e...

Observation n°213 (Web)

Par STBD Association

Déposée le 14 janvier 2020 à 21h33

Notre association s oppose totalement au projet SRADDET car les éoliennes sont néfastes pour la santé humaine et animale. De nombreux témoignages confirment de l impact des éoliennes.

Notre région est très touristique et pour son économie locale primordiale, si des éoliennes poussent

partout les touristes partiront ailleurs.

Comment peut on faire un projet qui n apportera aucun bénéfice pour le climat au contraire.

Les élus devraient consulter des scientifiques impartiaux avant de voter.

Pensons à l héritage que nous laisserons aux générations futures.

Replier

Observation n°212 (Web)

Par Nicolas Fusier

Déposée le 14 janvier 2020 à 21h13

J emets un avis défavorable au SRADDET ne détruisons pas notre belle région

Observation n°211 (Web)

Par jacqueline kleisen

Déposée le 14 janvier 2020 à 21h06

C'est connu qu'il y a des effets nocifs des infrasons émis par les éoliennes sur la santé des riverains.

Donc je suis très contre l'implantation des éoliennes en Bourgogne-Franche-Comté.

Observation n°209 (Web)

Par Sylvie NAUDIN

Déposée le 14 janvier 2020 à 20h44

Contribution SRADDET

En préalable : une consultation sur l'avenir de la région d'ici 2050, aurait mérité mieux qu'une enquête publique sur un document de plusieurs centaines de pages, en période de fêtes ! Et les cartes intégrées n'ont pas une résolution suffisante pour un zoom sur les « détails », qui n'en sont pas, pour les habitants d'un territoire défini. Page 55 par exemple.

Lors de la commission parlementaire sur le coût des énergies renouvelables, Marjolaine Meynier, rapporteur de la commission ; disait à peu près ceci « Lorsque l'on présente l'éolien comme facteur de baisse de la production de carbone, et que les gens s'apercevront qu'on les trompe, ça va faire mal ! »

Le rapport dénonce un surinvestissement dans l'électricité. "Produire plus d'électricité, mieux et moins cher est une erreur, selon moi", a déclaré Marjolaine Meynier, regrettant qu'on "ne pense pas assez aux énergies renouvelables thermiques." "Nous devrions utiliser l'électricité au bon endroit et les énergies thermiques pour le chauffage", a insisté la députée LREM. Qui estime par ailleurs que la question du stockage "n'est pas suffisamment traitée", en regard des problèmes d'intégration des énergies renouvelables électriques, souvent intermittentes, dans le réseau.

Nul doute que la volonté des rédacteurs du schéma directeur est qu'il s'inscrive dans une trajectoire bas carbone, nécessitant une réponse aux facteurs contribuant au réchauffement climatique. Le choix d'un 100 % d'énergie renouvelable d'ici 30 ans pour la production d'électricité exclut l'énergie nucléaire, pourtant essentielle à la sécurité d'approvisionnement de la France et des pays européens (aujourd'hui, 75 % de notre production électrique vient du nucléaire et est une énergie décarbonée). Pour que le public comprenne les enjeux, ce document devrait clairement faire la distinction entre « Transition énergétique » (générer son électricité différemment) et atténuation du changement climatique (moins d'émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre d'une politique bas carbone). Aujourd'hui, nombre de promoteurs éoliens hexagonaux sont rachetés par des sociétés étrangères, qui visent des subventions en passe de se tarir chez eux. Exemple de Valeco, racheté par l'énergéticien allemand EnBW.

Le volontarisme en matière de développement des énergies renouvelables – principalement des éoliennes – se heurte à d'autres objectifs, plus cruciaux : ceux d'un changement climatique préoccupant et des actions à financer d'urgence, si l'on veut freiner la hausse des températures. Cf p 41 et 42, et dans ce sens, on indique: « prévoir des mesures favorables au maintien et à l'implantation d'une activité agricole sur leurs territoires » « Conforter le capital de santé environnementale », « placer la biodiversité au cœur de l'aménagement » « préserver et restaurer les continuités écologiques, « arrêter l'artificialisation des sols », « anticiper la pression sur l'eau et les sols ». Alors pourquoi tolèrerait-on qu'on fasse exactement le contraire, dans un projet éolien en cours d'instruction, en implantant 4 ou 6 éoliennes en lisière de bois communaux, abritant des espèces protégées de chauve-souris, et repéré comme corridor emprunté par les oiseaux migrateurs ? Quid du respect des

ressources en eau alors que la zone d'étude , situé en tête des trois bassins hydrauliques, englobe huit sources servant aux agriculteurs et huit éleveurs les utilisant, de tout temps, pour abreuver leur cheptel ?

Le SRADDET entend faciliter l'acceptation et l'appropriation locale des projets, notamment dans les énergies renouvelables. (p80). Paroles, paroles....comme dit la chanson. Sur le plan législatif, mais aussi le terrain, tout est fait pour passer en force. Et malgré les discours sur la nécessaire transparence. Plus de recours en première instance, nécessité de passer par un avocat, pour contester une décision mal fondée, suppression programmée des enquêtes publiques avec un commissaire enquêteur ! Face au chiffres agrémentés de pas mal de zéros mis devant les yeux des élus, nombre d'entre eux en oublient toute autre considération, et se laissent bercer par un discours bien rôdé de communicants prêts à faire signer les édiles de n'importe quelle commune, fût-elle classée parmi « les plus beaux villages de France ».

Enfin, rendre coercitive l'installation d'un quota d'éoliennes dans les communautés de communes, sauf pénalités, alors que l'on parle de concertation et d'appropriation citoyenne, illustre juste le mépris pour les habitants de nos territoires. Si encore cette politique portait ses fruits, en terme de décarbonation de l'économie ! Mais le pire, c'est que ça revient cher à la collectivité (avec pour corollaire que ça rapporte gros à ceux qui s'engouffrent dans la brèche) , sans effet sur la production de gaz à effet de serre ! Et là, si on se trompe de diagnostic et donc de solution, c'est grave.

Replier

Observation n°208 (Web)

Par Marina Bourdin

Déposée le 14 janvier 2020 à 20h15

J'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région.

Observation n°207 (Web)

Par Caroline Eppinger

Déposée le 14 janvier 2020 à 20h15

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après avoir pris connaissance du SradDET prévu en Bourgogne-Franche-Comte, je suis extrêmement choquée.

Il est important avant de laisser construire un grand nombre d'éoliennes sur le territoire d'analyser l'impact sur la nature, sa faune et flore correctement et de façon neutre.

Les paysages de notre région sont particulièrement vallonnés et des machines de très hautes dimensions provoquent une distorsion du paysage.

Pour les habitants qui auront à subir cet impact visuel, mais aussi sonore si il habite sous le vent, c'est une très grande détérioration de leur qualité de vie. Si on choisit de s'implanter à la campagne, c'est pour y apprécier sa nature et son calme.

La Franche Comte où j'habite fournit déjà une grande partie de son énergie par des sources renouvelables : l'eau et la méthanisation qui sont adaptés à ses ressources.

Chaque région doit participer à l'effort national pour une énergie plus propre, mais en prenant compte de ces particularités et non de façon dogmatique et en se laissant influencer par les lobbies éoliens qui sont financés par des fonds étrangers, chinois, allemands, américains, canadiens ou autre. Ceux-ci ne voulant que profiter des subventions offertes par l'état.

Est-il possible dans un pays comme la France de penser autrement et de réfléchir au lieu de se laisser influencer par nos voisins qui polluent largement.

Il y a de nombreuses solutions alternatives à l'éolien en Bourgogne Franche Comte

J'espère que ce schéma ne sera pas adopté en tant que tel et qu'une stratégie vraiment écologique sera trouvée pour notre région.

Replier

Observation n°206 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 20h14

J'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région

Observation n°205 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 20h01

Le Sradet présenté en enquête publique aujourd'hui repose sur trop d'incertitudes et d'incohérences pour satisfaire l'intérêt environnemental et humain de notre région .

Les exemples ne manquent pas: d'un côté ce sont des mesures pour maintenir la biodiversité, ou préserver les ressources en eau ,ou encore préserver la qualité environnementale des paysages, d'un autre côté des mesures pour massifier les parcs éoliens, dont on connaît tous , l'inefficacité technique, environnementale ou économique.C'est totalement incohérent.

Une orientation vers l'électricité toute renouvelable ne colle pas avec les enjeux environnementaux de notre région.

Pour les impacts négatifs ,L'Avis de l' Académie de Medecine et des Sciences n'est pas pris en compte, Le rapport de la Cour des Comptes du 18 avril 2018 ainsi que le rapport de la commission d'enquête Parlementaire de novembre 2019, sur l'impact économique et environnemental sont passés sous silence. Quant à la présentation de l'état initial de l'environnement ,elle s'applique à minimiser le degré des enjeux présents dans la région. (P 91 par exemple)

Dans le volet environnement ,Certaines mesures adopte systématiquement la séquence " compensation " au détriment de "l'Evitement" Même si l'enjeu est important.

Un point également à soulever C'est l'aspect d'autoritarisme qui entoure les mesures présentées. En effet les territoires n'auront guère le choix , car" des pénalités sanctionneront les territoires réfractaires qui refuseront de se soumettre aux mesures proposées par le Sradet "

L'ensemble de ce Sradet est inadapté à notre région et ressemble à un " Carcan" qu'il faudra supporter durant 30 ans et plus...

Pour cela je dis non au Sradet de Bourgogne Franche Comté!

Replier

Observation n°204 (Web)

Par T Pourchet

Déposée le 14 janvier 2020 à 19h50

J'émet un avis très défavorable au projet SRADDET de notre région.

Cordialement.

Observation n°203 (Web)

Par LOUIS-PAUL LEPAUMIER

Déposée le 14 janvier 2020 à 19h46

Je suis défavorable au SRADDET proposé. L'enjeu à 30 ans n'est absolument pas mesuré avec un regard citoyen éco-responsable.

En pièce jointe vous trouverez quelques exemples que ce dossier, imposant par le nombre de pages, n'approfondit pas. Surtout, il ne respecte guère le patrimoine environnemental que nous devrions transmettre aux générations futures.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°202 (Web)

Par ELODIE LECHENAULT

Déposée le 14 janvier 2020 à 19h05

Je suis défavorable à ce schéma. Il va détruire notre patrimoine et l'écosystème de notre région.

Pourquoi abimer notre belle région avec ces structures métalliques qui sont plus néfastes que le gain énergétique retiré. Vous allez tuer plusieurs populations d'espèces animales et nuire à la population civile qui vit près des éoliennes.

Replier

Observation n°201 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 18h53

Il est grandement temps d'arrêter le massacre de nos régions peu venteuses par l'implantations de moulins à vent contre nature.

Dans une région comme la nôtre il serait peut-être urgents de diversifier les productions énergétiques en utilisant les équipements que nous anciens avaient établi au bord des cours d'eau: moulins, papeteries, ou autres petites unités d'ingénieries.

Replier

Observation n°200 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 18h53

Madame, Monsieur,

Je suis contre ce schéma. L'urgence est la lutte contre le changement climatique. De plus, il me paraît néfaste pour la population en terme de coût et de pollution visuel et sonore.

Enfin, l'installation d'éolienne près de chez moi m'a apporté que des points négatifs et des désagréments entre les travaux d'installations et d'exploitation.

En espérant que mon avis soit pris en compte, je vous souhaite une bonne année.
cordialement

Observation n°199 (Web)

Par Marc Chapuis

Déposée le 14 janvier 2020 à 18h36

J'émet un avis très défavorable au projet de STRADDET de notre région

Observation n°198 (Web)

Par Rachel Chapuis

Déposée le 14 janvier 2020 à 18h35

J'émet un avis très défavorable au projet de STRADDET de notre région

Observation n°197 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 18h06

"Un réseau d'animateurs (les POTES) sera constitué au service des territoires en vue de faciliter la massification des énergies renouvelables"

les POTES : La mièvrerie de l'époque va bon train : après les trottinettes, la culture adulescente, les représentations d'éoliennes (150 à 240 m de haut) pas plus grandes que les enfants courant dans les champs, des POTES pour massifier les éoliennes, non pardon ! massifier les "EnR", mais quelles EnR peut-on massifier à part les éoliennes qu'on nomme le moins possible ?

Replier

Observation n°196 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 17h45

La BFC a décidé de ne plus verser de subventions aux aggro. qui n'auront pas respecté le SRADETT. A quoi sert d'élire des maires, des représentants dans les communautés d'agglo, si tout est commandé par la région ?

A qui n'est pas d'accord, ne plait pas à la princesse qui nous gouverne, on coupera les vivres. Comme certaines municipalités d'extrême-droite, par exemple, qui supprime dans les bibliothèques, les abonnements de journaux ne plaisant pas, ainsi que les subventions aux associations qui ne sont pas dans la droite ligne. Drôle (si je puis dire) de politique de gauche.

Madame Dufay devrait se souvenir qu'elle n'a pas été élue par une foule enthousiaste mais par défaut pour contrer d'autres candidats. Le front républicain pourrait lui faire défaut à l'avenir.

Replier

Observation n°195 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 17h33

La BFC a décidé son indépendance énergétique : veut-elle faire sécession ?

Quand il n'y a pas de vent, la BFC actionnera-t-elle des centrales thermiques (qu'elle devra construire) toujours dans le but d'indépendance ?

Combien a coûté l'élaboration et la rédaction de ce SRADETT ?

Replier

Observation n°194 (Web)

Par Benoît Michon

Déposée le 14 janvier 2020 à 17h32

Je suis défavorable à ce schéma.

1) Vous ne mentionnez pas un très important couloir de migration de milans royaux, probablement un des plus importants de France, entre Autun et Bourbon-Lancy.

2) Vous souhaitez développer les éoliennes. Vous sacrifiez nos paysages et l'attrait de nos territoires ruraux au bénéfice d'intérêts particuliers. Cela va accélérer la désertification rurale.

Replier

Observation n°193 (Web)

Par Andre Van Vught

Déposée le 14 janvier 2020 à 17h27

j'émet un avis très défavorable au projet de SRADETT de notre région"

Observation n°192 (Web)

Par Prénom Nourry

Déposée le 14 janvier 2020 à 16h41

Les couloirs de migration du sud-Morvan, orientés N-E/S-O (sur une ligne Autun, Luzy, Bourbon-Lancy) montrent une grande richesse en espèces protégées ou non. Sauf erreur de ma part, ils ne sont même pas cités dans votre étude. Si c'est une erreur, il faut corriger tout de suite, sinon cela discrédite toute l'enquête compte tenu de l'énormité de l'omission.

Replier

Observation n°191 (Email)

Par Jean Pierre Riou

Déposée le 14 janvier 2020 à 15h06

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma contribution à l'enquête publique sur le SRADETT de Bourgogne-Franche-Comté, également en pièce jointe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en accuser bonne réception et vous prie de croire à mes sincères salutations.

Jean Pierre Riou

Contribution à l'enquête publique SRADETT de Bourgogne-Franche-Comté

Je suis hostile à l'ambition de développement éolien du SRADETT de

Bourgogne Franche Comté et tiens à apporter les précisions factuelles qui suivent concernant la motivation de mon avis

Dans *« L'hyper-ruralité : valoriser sa rareté ou la priver du peu qui lui reste ? »*[1]

<<http://www.economiamatin.fr/news-ruralite-ville-changement-societe-gouvernement-riou>>

j'avais publié le contenu de mon audition devant le groupe de travail Aménagement du Territoire du Sénat du 1er décembre 2016[2]

<https://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/les_groupes_de_travail/groupe_de_travail_aménagement_du_territoire.html>.

Je m'efforce d'y montrer que le prix à payer pour sa banalisation et son artificialisation ne sera pas circonscrit à ces territoires ruraux mais affectera également toutes les petites métropoles qui y puisent leur identité et viennent s'y ressourcer.

Et que ce prix est bien plus considérable qu'on imagine souvent, car il accélère notamment la désertion des centres-villes des agglomérations dont le territoire a perdu son attrait.

Un panneau publicitaire n'est ni beau ni plus laid en soi qu'un rond point, une zone commerciale ou même une usine. Mais leur multiplication dénature assurément les territoires de leur implantation en modifiant leur identité.

Et c'est le fait d'en être préservés qui fait la rareté des territoires hyper-ruraux de notre région.

Son absence notoire de vent implique la nécessité des plus hauts modèles d'éoliennes.

Or leur impact visuel n'a rien de subjectif, et le rapport Burette de 2004 précise *« En pratique, l'impact visuel croît exponentiellement avec la hauteur de l'éolienne. De nombreux calculs sur des exemples réels montrent, qu'en moyenne, l'impact visuel double lorsque la hauteur de l'éolienne augmente de 10m. L'impact visuel d'une éolienne de 150 mètres est 300 fois supérieur à celui d'une éolienne de 50m, alors qu'entre les deux, le rapport de puissance n'est même pas de 1 à 10 » *

La rotation des pales ajoute à cet impact en dissuadant l'œil de s'en détourner.

Une étude conjointe de l'Institut Leibnitz et plusieurs universités allemandes, de janvier 2019, et portant sur plus de 2,7 millions de transactions entre 2007 et 2015 [3]

<https://www.rwi-essen.de/media/content/pages/publikationen/ruhr-economic-papers/rep_18_791.pdf> a établi une dévalorisation immobilière de 23% sur les habitations rurales anciennes (antérieures à 1949).

Elle corrobore celle de la London School of Economics [4]

<<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0095069615000418>> qui portait sur 12 ans de transactions.

Et force est de convenir de l'interaction entre cette dévalorisation immobilière et celle de leur territoire, transformé en zone industrielle sans emplois.

En second lieu, l'Allemagne a montré que des moyens intermittents ne permettaient pas de réduire la puissance installée en moyens pilotables. Et quels que soient ses records ponctuels de production éolienne, elle a conservé la totalité de ses moyens thermiques en remplaçant un peu de nucléaire et de charbon par la puissance strictement équivalente de gaz et de biomasse. Car les gestionnaires de réseaux allemands misent sur une garantie de production inférieure à 1% de la puissance installée pour les éoliennes, et, bien entendu, sur 0% pour le solaire.

Les économies d'énergie et la gestion de la flexibilité de la demande permettent de réduire cette puissance pilotable.

La flexibilité des centrales nucléaires leur permet de suivre au plus près les variations saisonnières et journalières de la demande. [5]
<<http://lemontchampot.blogspot.com/2017/03/le-defi-nucleaire.html>> Mais cette flexibilité est désormais dévoyée vers le suivi de la production intermittente avec pour résultat d'en affecter la rentabilité et de ruiner le marché du MWh qui s'effondre jusque des prix négatifs quand le vent souffle. Le rapport du gestionnaire du réseau européen (ENTSOE) sur le passage de l'hiver 2019/2020 est catégorique à la fois sur cet effacement de nos centrales nucléaires et sur le risque de rupture d'approvisionnement français et belge en cas de températures inférieures à moins 5°, même en cas d'importations disponibles.

Je me suis efforcé d'étayer cette description de la situation lors de mon audition de juin 2019 par la commission d'enquête sur les énergies renouvelables de l'Assemblée Nationale présidée par Julien Aubert.

Et j'ai rendu publiques, dès le lendemain, toutes les sources des documents incontestables qui en appuyaient l'analyse. [6]
<<http://lemontchampot.blogspot.com/2019/06/>>

En tout état de cause, cette commission a conclu à l'inefficacité des énergies renouvelables intermittentes pour participer à la baisse des émissions de CO2(eq) du parc français de production d'électricité. Celui-ci étant en effet décarboné à plus de 90% depuis un quart de siècle grâce à son mix nucléaire/hydraulique.

L'injection croissante d'intermittence amènera fatalement une dépendance accrue au gaz, pourtant contraire aux objectifs affichés du SRADDET, les quelques 3 GW charbon restant n'étant plus qu'anecdotiques.

En troisième lieu, la « valorisation des territoires » par les retombées fiscales liées aux éoliennes semblent le moteur essentiel de leur acceptation, et même de leur engouement.

Le document ADEME AMORCE de décembre 2017 « 'L'élu & l'éolien » chiffre à *10 000€/MW* la totalité des retombées fiscales pour les différentes collectivités. Et fait état d'un retour d'expérience de 2000€/MW pour le loyer.

Mais parallèlement, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a évalué le surcoût des éoliennes pour l'année 2020 à 1,1 milliard d'euros.

En admettant une puissance moyenne de 17 GW éoliens sur l'année 2020, à

partir de la base des 15660 MW installés en janvier 2020, le surcoût éolien représentera une moyenne de 66 000€ par MW installé.

Soit infiniment plus que ce qui est reversé aux territoires, sous forme d'une curieuse « revalorisation », prise, en fait, dans l'autre poche via les factures d'électricité et de carburant..

Il semble fâcheux que l'information du public visant l'acceptation des éoliennes dans les territoires ruraux n'ait pas bénéficié de la transparence de tous ces éléments car la contrepartie est la détérioration de son cadre de vie.

L'éolien allemand connaît aujourd'hui un effondrement sans précédent et des milliers de suppressions d'emplois, en raison notamment de l'opposition des populations. Pour en améliorer l'acceptabilité, la distance d'éloignement de 1000 mètres des maisons a été validée en conseil des ministres fédéraux le 9 octobre 2019 dans le projet de loi sur le climat.

On ne saurait perdre de vue que les lois de l'acoustique impliquent encore un bruit audible de 33 décibels (dBA) à 1000 mètres pour une simple éolienne de 2 MW dès qu'elle produit le tiers de sa puissance nominale (104 dBA) [$L_{1000m} = 104 \text{ dBA} - 11 - 20 \log 1000 = 33 \text{ dBA}$]

Or le code de la santé publique, dont sont dispensées les éoliennes) caractérise l'infraction d'une émergence excessive dès le seuil de 30 dBA.

La taille des machines, rendue nécessaire par l'absence de vent dans notre région, devrait inciter le SRADDET à s'inspirer de l'Allemagne pour préconiser cette distance minimum, à défaut de la protection plus efficace et mieux proportionnée de 10 fois la hauteur des machines, en application en Bavière.

L'illusion d'une énergie locale est démentie par les échanges entre Enedis et RTE, qui montrent sans ambiguïté que les 2/3 de la production éolienne est refoulée sur le réseau de transport RTE.

Et c'est désormais en fonction des pics de production qu'il faut dimensionner le réseau à grands frais, et non plus sur les besoins de la consommation, ainsi que le montrait déjà le rapport Derdevet pour la présidence de la République en février 2015.

Car le système électrique est étroitement interconnecté et on se doute que les variations de la consommation ne sont pas corrélées aux caprices du vent.

C'est pour toutes ces raisons que je considère que l'ambition éolienne n'a pas de pertinence en Bourgogne-Franche-Comté

Jean Pierre Riou

Chroniqueur indépendant sur l'énergie

Membre du bureau énergie du collectif STA

*Rédacteur du blog lemontchampot.blogspot.com

<<http://lemontchampot.blogspot.com>>*

1

<http://www.economiematin.fr/news-ruralite-ville-changement-societe-gouvernement-riou>

2

https://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/les_groupes_de_travail/groupe_de_travail_amenagement_du_territoire.html

3

https://www.rwi-essen.de/media/content/pages/publikationen/ruhr-economic-papers/rep_18_791.pdf

4 <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0095069615000418>

5 <http://lemontchampot.blogspot.com/2017/03/le-defi-nucleaire.html>

6 <http://lemontchampot.blogspot.com/2019/06/>

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°190 (Web)

Par Jean-Guy de Vaulchier

Déposée le 14 janvier 2020 à 15h38

Bonjour,

Je désapprouve totalement le schéma d'implantation des éoliennes sachant que dans notre région le vent est très faible et que les investissements sont très élevés. D'autres solutions seront beaucoup plus efficaces et rapides.

Cordialement

Jean-Guy de Vaulchier

Observation n°189 (Web)

Par Jean-François VALDENNAIRE

Déposée le 14 janvier 2020 à 15h31

J'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région

Observation n°188 (Web)

Par NICOLE BAUDOT-LECONTE

Déposée le 14 janvier 2020 à 14h58

Merci d'accepter mon 2^{ème} avis...

Concernant le développement indispensable de l'hydroélectricité, possible en région Bourgogne traversée par innombrables cours d'eau, les progrès actuels de turbines innovantes sont très fiables pour des productions intéressantes...

Hydroélectricité///Totalement écologique..!!!

A développer pour l'avenir

Replier

Observation n°187 (Web)

Par Claude Delbet

Déposée le 14 janvier 2020 à 14h58

Veuillez trouver mes observations en pièce jointe

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°186 (Web)

Par PATRICK CULTET

Déposée le 14 janvier 2020 à 14h48

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°185 (Web)

Par NICOLE BAUDOT-LECONTE

Déposée le 14 janvier 2020 à 14h44

Je suis tout à fait contre le projet de parc éolien, "FOUTAISE couteuse DE LOBBIES"...
"DEFIGURANT l'environnement nos beaux paysages" Bourguignons (et des autres régions Françaises... "ANTI ECOLOGIQUE", devant les dégâts (connus) causés à la flore et la faune dans l'environnement du brassage d'air.
N.Baudot

Replier

Observation n°184 (Web)

Par Françoise Collot

Déposée le 14 janvier 2020 à 14h43

J'ai choisi de vivre en Bourgogne, je suis absolument opposée a certaines parties de ce plan.

Une question : au nom de quel principe supérieur les membres de la Région BFC ont-ils pu décider de l'autonomie énergétique de la région (c'est à dire à partir des seules énergies renouvelables)?

L'écologie n'est pas une religion dont on doit accepter tous les dogmes sans réfléchir ! La BFC fait jusqu'à présent partie d'un pays, la France, qui est le second pays exportateur d'électricité du monde après le Canada. Ce pays a pour objectif de garder à terme 50 % d'électricité d'origine nucléaire qui a l'avantage de ne produire aucun CO² (=énergie décarbonée). Actuellement la part de l'électricité d'origine nucléaire est de 70 à 75 % et nous faisons partie de ceux qui émettent le moins de CO².

D'où 3 incohérences très graves dans ce projet de stratégie régionale :

- Le choix d'une attractivité qualitative différentielle (p.27)

Préserver des paysages de qualité et le cadre de vie tel est le principe posé. La multiplication par 6 ou 7 du nombre éoliennes dans la région va l'encontre de cet objectif : cela aboutira à la banalisation et au mitage du paysage et le transformera peu à peu en zone industrielle sans caractère, illuminée en permanence la nuit de lumières rouges clignotantes, situation que ce projet par ailleurs dénonce très bien (c'est ce qu'on a fait pour les entrées de villes). Qui voudra venir s'installer et travailler dans un tel environnement, alors que l'attractivité du territoire est à la base du projet de développement de la région ?

- Conforter le capital santé environnemental...en le considérant comme un capital de résilience et d'attractivité pour l'avenir (p. 27)

L'axe est de mettre la biodiversité au coeur de l'aménagement du territoire. Défricher des forêts, bétonner les champs, « dérouter les oiseaux » comme le proposent certains programmes éoliens, vont à l'opposé de l'objectif annoncé.

-Le changement climatique et la nécessité de réduire les émissions de CO² (p.5)

Comme on le sait (mais les projets éoliens ne le disent jamais), l'énergie électrique produite par les éoliennes (et le voltaïque) est intermittente (marche environ 25 % du temps), donc doit être complétée

par des centrales à gaz qui produisent du CO², ce qui va à l'encontre de l'objectif annoncé puisqu'on ne sait pas encore stocker l'énergie à grande échelle.

Le récent rapport de l'Assemblée Nationale sur le sujet, très documenté et bipartisan, est tout à fait clair :

« La transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO² et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique. »

Alors où est le bénéfice ?

Replier

Observation n°183 (Web)

Par ISABELLE BOUZOU

Déposée le 14 janvier 2020 à 14h30

L'objectif d'autosuffisance énergétique pourrait être de prime abord séduisant, mais ignore que si la BFC s'équipe massivement d'aérogénérateurs et de panneaux photovoltaïques, cela suppose aussi pour être vraiment autosuffisant de créer des centrales à gaz ou à charbon pour pallier l'intermittence du vent et du soleil. Ou sinon que d'autres régions en créent...

Cette approche, consistant à fixer un objectif sorti d'un chapeau, reproduit la même erreur que celle qui a présidé au SRCAE et à son annexe le SRE Schéma Régional Eolien, dont l'absence d'étude environnementale préalable a conduit à l'annulation par le Conseil d'Etat en décembre 2017. Avant de fixer des objectifs conduisant à inonder nos paysages d'éoliennes, il serait bon de se demander où il est possible d'en mettre sans rendre insupportable la vie des villageois

Observation n°182 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 14h08
projet aberrant

Observation n°181 (Email)

Par MAIRIE SAINT-YAN

Déposée le 14 janvier 2020 à 13h59

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint un courrier de Mme le Maire de Saint-Yan à déposer sur le registre relatif à l'enquête publique du projet du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Équité Territorial (SRADDET) du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

Je vous en souhaite bonne réception,

Bien cordialement,

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°180 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 13h46

Habitant en Franche-Comté, je suis absolument CONTRE projet de SRADDET. La région ne doit pas être livrée en pâture à des intérêts financiers, qui se font passer pour des projets écologiques.

Replier

Observation n°179 (Web)

Anonyme
Déposée le 14 janvier 2020 à 13h09
Je suis contre ce projet de SRADDET.

Observation n°178 (Web)

Par simon hermary
Déposée le 14 janvier 2020 à 13h02
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.
Habitant d'une commune concernée par un projet éolien je m'inquiète des objectifs demandé pour 2026 déjà et la suite. Les villages sont sous tentions il est inacceptable de continuer dans cette voix de la démesure ! Les objectifs sont honorable mais la législation permet des abératio. Comme ériger une éolienne de 200m de haut a moins de 700m d'une habitation par exemple.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°177 (Web)

Par Michael Edwards
Déposée le 14 janvier 2020 à 11h50
J'émet un avis très défavorable à l'implantation d'éoliennes dans notre région, pour des raisons écologiques et économiques.

Observation n°176 (Web)

Par Bertrand et Dominique de Vaulchier
Déposée le 14 janvier 2020 à 11h35
Bonjour,
En tant que citoyen français, franc-comtois particulièrement attaché et fervent défenseur des paysages exceptionnels et du riche patrimoine historique de notre désormais grande Région Bourgogne-Franche Comté je tiens, par le présent avis défavorable à exprimer mon total désaccord avec le projet de SRADDET.
Délégué honoraire de l'association des Vieilles Maisons Françaises du Doubs, membre du Conseil d'administration d'ACBFC, Trésorier de l'association Promenade Historique dans la Vallée de l'Ognon, membre de l'association Demeure Historique et d'associations locale de défense des patrimoines paysagers et bâtis comme Les amis de Beauregard et les amis de Sermange...propriétaire gestionnaire d'un site et monument historique Classés, j'approuve, partage et m'associe à L'ensemble des avis défavorables et remarques critiques émises par les représentants de ces diverses associations à l'égard du SRADDET. Par ailleurs Je vous recommande une lecture particulièrement approfondie, attentive et objective de l'avis circonstancié, dûment argumenté plein de bon sens français émis par Madame le Maire d'Ecuitigny (21360) qui exprime remarquablement, en sept pages, les sentiments que tous les Bourguignons et Comtois de bon sens et amoureux de leur région ressentent à l'égard de cette nouvelle et dangereuse mascarade qu'est ce volumineux et inconsistant SRADDET. Je partage personnellement pleinement sa brillante analyse et ses conclusions que je ne reprendrai pas dans cet avis pour vous en éviter une relecture pourtant bien utile.
En conséquence, je pense qu'il serait URGENT que les élus de la Région BFC, des Conseils Départementaux, des Communautés de Communes et des conseils municipaux prennent enfin conscience que la très grande richesse et la diversité de nos paysages, de notre patrimoine architectural et culturel sont un des facteurs essentiels du développement de l'activité touristique source de revenus et d'emplois si importante pour la région. Le développement ANARCHIQUE de l'implantation de champs éoliens dans notre région (la moins ventée de France est Totalelement INCOMPATIBLE avec la volonté de multiplier le nombre d'éoliennes.
Alors que des pays comme l'Allemagne, le Danemark, les USA ont enfin compris leurs erreurs de développement idéologique de l'éolien, il est grand temps que nos petits élus prennent conscience de la situation et tiennent compte des avis et alertes de leurs administrés ne serait-ce qu'en prévision des élections à venir.
Pour conclure, j'attire tout particulièrement votre attention sur laseule initiative cohérente objective et honnête à initier par les élus pour assurer une préservation et une mise en valeur des éléments

caractéristiques constituant les structures de nos paysages et de notre patrimoine exceptionnel protégé (UNESCO, Monuments et sites Classés ou inscrits) qui est le lancement en étroite concertation avec l'Etat de la mise à l'étude d'une réelle Directive de protection et de mise en valeur des Paysages. Ce sera une vraie démarche intègre de protection comparée à cette pseudo consultation publique relative au scandaleux projet de SRADDET qui, s'il était approuvé en l'état, serait source de massacre des paysages de notre belle Région BFC.

Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission d'enquêtes publique de bien vouloir prendre en compte cet avis et de ne pas hésiter à le diffuser aux élus concernés

Bertrand de Vaulchier

Replier

Observation n°175 (Web)

Par de Charolles Ville

Déposée le 14 janvier 2020 à 09h39

Après délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2019, la commune de Charolles souhaite émettre trois réserves importantes concernant l'arrêt projet du SRADDET, à savoir :

- La carte synthétique des objectifs du SRADDET, bien que non prescriptive, n'est pas acceptable en l'état car elle entérine un déclin potentiel du territoire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais dont la commune Charolles est membre, et nie totalement les réalités dynamiques en cours : première communauté de communes du Département de Saône-et-Loire par sa population, inscription dans le territoire d'industrie Ouest Saône-et-Loire, flux et coopérations vers Auvergne-Rhône-Alpes, fonctions de centralité, démarches d'attractivité au sein du PETR du Pays Charolais-Brionnais, positionnement stratégique, appartenance au périmètre d'un Bien en cours d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, etc. Cette carte laisse à supposer que la vocation du territoire prévue par le SRADDET est d'être un espace de respiration d'agglomérations et de métropoles, ce qui n'est ni la réalité ni le souhait des élus et des populations. Cette carte ne matérialise pas non plus les flux vers Auvergne-Rhône-Alpes via la RCEA, un axe routier européen majeur. En outre, elle ne mentionne plus les communes de Palinges et Saint-Bonnet-de-Joux comme pôle de proximité. C'est pourquoi le conseil municipal de Charolles demande que l'armature urbaine et la carte d'objectifs soient modifiées en tenant compte de ces réalités en matérialisant notamment le pôle urbain Digoin-Paray-Charolles (21 000 habitants) comme pôle à rayonnement départemental, comme cela est fait par exemple pour le Creusot-Montceau, ou a minima en matérialisant le pôle de Paray-le-Monial.

- La mise en application de l'objectif zéro artificialisation des sols à horizon 2050 ne doit pas pénaliser plus les territoires ruraux que les agglomérations. La déclinaison de cette règle et les mécanismes de compensation qui y seront liés seront très difficiles à mettre en œuvre à l'échelle des territoires de SCoT. De plus, les mécanismes de renouvellement urbain sur des terrains déjà artificialisés (friches résidentielles ou industrielles par exemple) sont très coûteux. Il faudra donc que les collectivités compétentes puissent bénéficier de soutiens financiers conséquents pour que cela soit réalisable.

- Les objectifs de transition qui s'imposeront en application du SRADDET aux EPCI dans leurs propres documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PCAET), et donc aux communes, sont très ambitieux alors que les capacités financières, démographiques et économiques, et ingénierie sont beaucoup plus limitées dans les intercommunalités et communes rurales que dans les agglomérations. La mise en œuvre du SRADDET sera donc complexe et risque de susciter des interprétations de l'Etat et des agences pénalisant fortement le développement des espaces ruraux. »

Replier

Observation n°174 (Web)

Par PATRICK COTON

Déposée le 14 janvier 2020 à 09h20

Carte synthétique des objectifs du SRADDET

Les très importants couloirs de migration pour l'avifaune au Sud et à l'Ouest du Morvan (notamment pour le Milan royal espèce EN DANGER en BFC, qui fait l'objet d'un Plan national d'actions Art L411-3

du Code de l'environnement) , ne figurent pas sur la carte.

Voir document ci-joint proposant des compléments.

Voir aussi à ce sujet les études

EESSOM-02 Etude de la migration postnuptiale du Milan royal dans le Sud Morvan (Pays de Luzy / Pays d'Issy l'Evêque) - Campagne de suivi automne 2019

EESSOM-03 Etude de la migration postnuptiale du Milan royal en Sud-Ouest Morvan (Vallée de la Canne : Montigny-sur-Canne, St-Gratien-Savigny) - Campagne de suivi automne 2019

Ces études ont été communiquées à la DREAL BFC et aux préfectures de la Nièvre et de la Saône-et-Loire.

J'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région car la prise en compte des contraintes, notamment concernant la biodiversité, apparaît très insuffisante.

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)
- [Document n°3](#)

Replier

Observation n°173 (Web)

Par JEAN LOUIS CAILLERIE

Déposée le 14 janvier 2020 à 08h58

J ai choisi de vivre en Bourgogne pour entre autres raison la beauté des paysages et le calme des villages ruraux . Je rénove une maison ancienne et contribue ainsi à réduire la facture énergétique majeure celle de l'habitat

Ma maison est la plus proche du parc éolien RAVERY en cours de d'élaboration . Si ce parc se réalise mon projet de vie est ruiné Qui indemniserà ?

Je fais donc partie de cette masse d'individus malmenés par des politiques gouvernementales comme celle du SRADDET et doit subir des choix énergétiques auxquels je n'adhère pas

Plutôt que d'exposer mes arguments à des lecteurs officiels crédules je préfère ma rallier à l'avis déposés par Sites et Monuments le 13 Janvier 2020 et signé par Mr Julien Lacaze

Observation n°172 (Web)

Anonyme

Déposée le 14 janvier 2020 à 04h21

Habitante de la Nièvre

Très défavorable au SRADDET!

D'abord, la période de sa consultation est mal choisie, peut-être intentionnellement et trop courte.

Ce lourd document ne peut être lu que par un petit nombre de citoyens car ils n'en ont pas connaissance ou ne sont pas capables d'étudier celui-ci. Idem pour les plus petites mairies rurales qui ne sont pas capables d'absorber ces centaines de pages et de rédiger un avis. Le SRADDET n'est pas un vrai outil démocratique.

Ce document semble n'avoir pour but que de faciliter plus encore le support aux industriels de l'éolien avec l'accord de nos politiques guidés, enfumés par le dogmatisme vert du lobby éolien.

Notre région n'est pas venteuse, vous le savez, je suis témoin d'implantations qui dans la Nièvre ont été un désastre de sous production! Pourquoi s'acharne t-on pour en implanter d'autres?

L'éolien n'est pas l'énergie de l'avenir. Depuis tant d'années on nous a bourré le crâne en répétant que nous étions, en France, en retard vis à vis d'autres pays, dont L'Allemagne toujours montrée en

exemple. Mais aujourd'hui ce pays voisin couvert d'aérogénérateurs est l'un des pays les plus polluants d'Europe! Cette énergie intermittente a recours au gaz et au charbon lignite. Les pays limitrophes profitent hélas aussi de cette pollution. L'Allemagne n'a pas réduit le CO2, c'est un fait. Puisque la France a la chance de fournir une énergie en grande partie décarbonnée, nous devrions donc donner l'exemple. car si le but est d'éviter à tout prix le CO2, avec l'éolien nous faisons fausse route.

Comment ne pas sourire en parcourant le SRADDET? L'incohérence est grosse lorsqu'il est question de PROTECTION et RESTAURATION de la BIODIVERSITE...ce qui n'est pas compatible avec de futures installations de sites industriels éoliens dans nos campagnes! Chaque socle d'ancrage éolien creuse le sol en profondeur y déversant 1500 tonnes de béton armé mettant à mal les nappes phréatiques. Il faut une centaine de camions pour amener le béton d'un seul socle. Dans les batteries il y a les terres rares et dangereuses pour la santé lorsqu'elles sont extraites et plus tard "recyclées" ce qui reste un sujet tabou. Dans quelques années les éoliennes hors service feront les futures gigantesques friches industrielles... où? dans nos campagnes aussi sans doute.

Le SRADDET évoque les friches industrielles, l'étalement urbain et l'artificialisation des terres. C'est exactement ce que produira le bétonnage de nos campagnes par les parcs éoliens et c'est inadmissible.

Cette idéologie verte imposée aux habitants ruraux est une véritable dictature. Les EnR dépendent par leur intermittence de l'énergie fossile polluante. Si nous souhaitons honnêtement avoir une énergie propre et fiable, abandonnons cette voie utopique, revenons au nucléaire. Combien de milliards dépensés en soutirant l'argent des citoyens pour enrichir honteusement ceux qui ruinent gaiement la beauté des paysages, la qualité de vie, la santé, la richesse du patrimoine ancien, unique à chaque petit "pays"? Voir les rapports alarmants de la Cour de Comptes.

Oui à la restauration des haies.

Oui à la plantation d'arbres dans les petites villes, centres des villages.

Non aux implantations éoliennes en milieux boisés et en zones ZNIEFF, Natura 2000 ou dans tout espace protégé pour sa richesse en biodiversité.

Oui au respect des couloirs migratoires.

Non à la fragmentation des milieux naturels.

Non aux subventions.

Non au SRADDET.

Il serait intéressant de savoir si les personnes qui ont contribué à l'élaboration du SRADDET habitent à 500 m d'un aérogénérateur.

Merci

Replier

Observation n°171 (Web)

Par Guy Parent

Déposée le 14 janvier 2020 à 00h10

EGALITE DES TERRITOIRES, OUI!

Nous, Les Amis du Patrimoine Tonnerrois, souhaitons que la politique énergétique ne soit pas au détriment d'un territoire en y implantant massivement des éoliennes.

Aujourd'hui, les tenants des éoliennes et les opposants ne peuvent plus dialoguer.

Nous pensant qu'il est important de conserver une approche d'EGALITE ou un territoire comme le tonnerrois n'est pas sacrifier à l'éolien. Les bonnes choses et mes moins bonnes (chacun pourra prendre cela dans le sens qui lui convient) doivent être partagées entre les différents territoires.

Aussi il est incroyablement injuste de prévoir que la majorité d'éoliennes pour la BFC soient en Bourgogne, une majorité de celles de Bourgognes dans l'Yonne, et la majorité des celles de l'Yonne dans le Tonnerrois! Cet effort DOIT être partagé. Nous ne voulons pas que notre territoire soit sacrifié.

IL FAUT UNE REPARTITION JUSTE ET DANS UNE DEMARCHE D'EGALITE DES EOLIENNES.

Nous sommes donc opposés à un projet STRADDET qui ne prévoirait pas une répartition beaucoup homogène des éoliennes sur l'ensemble du territoire BFC.

Pour les Amis du Patrimoine Tonnerrois, Guy Parent

Observation n°170 (Web)

Par Annoux SHVS

Déposée le 13 janvier 2020 à 23h51

Association de « Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein »

« S.H.V.S. » - Déclaration n°W892004572

Mairie - 89440 Annoux

Le SRADDET fait référence au SCHEMA REGIONAL EOLIEN ou S.R.C.A.E.

La question est :

est-il légal qu'une ou des structures administratives fassent référence à un dossier précédent, dit SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR EOLIEN qui a fait l'objet de procédures, puis de jugements qui ont ordonnées son rejet et suppression .

De nombreux projets éoliens se réfèrent à ce document annulé, et le S.R.A.D.D.E.T. fait également cette erreur.

A quoi sert la Justice si des dossiers Régionaux et les plus hautes autorités ne la respectent pas ?

Pourriez-vous étudier ce problème et publier votre commentaire ?

Nous demandons le rejet du S.R.A.D.D.E.T.

Merci

PJ : - Jugement Cour d'Appel de Lyon

- Conseil d'état – rejet SRCAE

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)

Replier

Observation n°169 (Web)

Par Ernest FLÜCKIGER

Déposée le 13 janvier 2020 à 23h46

Je m'oppose au SRADDET BFC qui par ce biais veut permettre entre autre aux promoteurs éoliens d'imposer plus facilement aux collectivités réticentes leurs machines pourtant décrier par la cour des comptes pour leur rendement très médiocre et le désastre environnemental qui en découle

Observation n°168 (Web)

Par Jacques Domatti

Déposée le 13 janvier 2020 à 23h19

J'émet un avis très défavorable au projet STRADDET de notre région. Il faut arrêter d'installer ces éoliennes qui défigurent nos régions, qui portent préjudice à la santé des personnes vivant à proximité et des animaux. Ce mode de production d'électricité est un non sens économique. Arrêtons d'installer ces machines non-rentables et qui polluent nos régions.

Replier

Observation n°167 (Web)

Par Patrick OUDOT

Déposée le 13 janvier 2020 à 22h43

J'attire votre attention de nouveau. Les parcelles 310-311 situées à la sortie de Geneuille, à l'angle de la RD1 et de la RD1A, auraient un intérêt pour la transition écologique. Elles sont idéalement placées pour la création d'un parking de covoiturage.

Replier

Observation n°166 (Web)

Par Patrick Oudot

Déposée le 13 janvier 2020 à 22h13

J'attire votre attention sur la parcelle 143 située à la sortie de Geneuille, à gauche, direction Moncley, à l'angle de la RD1 et de la RD14. Sur le PLU cette parcelle est classée Zone Agricole Equestre (Aeq). Hors, le projet de création d'un pôle équestre initié par le Grand Besançon a été abandonné. Néanmoins, cette zone retient toute notre attention car elle pourrait correspondre aux besoins du Grand Besançon dans sa nécessité de développer son attractivité touristique (référence : les 3èmes assises du Grand Besançon Métropole)

Replier

Observation n°165 (Web)

Par Pierre Corvisier

Déposée le 13 janvier 2020 à 21h54

Madame, Monsieur, je formule par la présente ma totale opposition au projet Bourgogne France Comté STRADDET. Pour de nombreuses raisons déjà reprises sur la plateforme BFC. Ce projet pour notre région n'est pas en rapport avec les enjeux de dérèglements climatiques, et n'apporte aucune solution durable. Nous habitons dans une région peu ventée (au-delà de l'intermittence du vent, par définition, dans notre région), la publicité des projets est incorrecte/insuffisante, les sites naturels, culturels, historiques sont bafoués, favorisant la désertification de territoires ruraux entiers de la Bourgogne Franche Comté, etc.... La décote immobilière d'environ 30% de tout bien bâti en proximité des FRICHES INDUSTRIELLES EOLIENS. Les impacts sur la santé humaine, les impacts sur la faune et sur les élevages commencent à être mieux identifiés. Opposition également de ma part, sur le mode de financement de ces projets, par le consommateur, au profits du lobby éolien. Ces mesures sont un déni de justice. Etc.... S. SLTS,

Replier

Observation n°164 (Web)

Par PATRICK OUDOT

Déposée le 13 janvier 2020 à 21h40

Je soussigné Patrick OUDOT, actuel 1er adjoint à la commune de Geneuille et candidat en tant que maire aux élections de mars 2020, vous fais, avec mon équipe, la requête suivante : dans la zone dite du triangle ferroviaire, une parcelle de 6Ha cadastrée ZC357, retient, à nouveau, notre attention,. En effet, en 2007, nous avons proposé avec la communauté de communes du val de la dame blanche de faire réaliser un champ photovoltaïque à cet endroit, mais cette idée n'avait pas été retenue. Aujourd'hui, ce terrain composé de remblais issus des travaux de RFF ne présente aucun intérêt même s'il se situe en zone agricole. Nous pensons que compte tenu de cette situation et de la proximité de tous les réseaux, notamment du transformateur existant qui avait été réalisé à cet effet, le projet d'un champ photovoltaïque est pertinent.

Notre équipe municipale, comme bien d'autres en France aujourd'hui, se sent impliquée dans la transition écologique et il est indispensable que notre demande retienne toute votre attention. En effet,

nos démarches préalables, effectuées auprès d'entreprises spécialisées, confirment tout l'intérêt de la situation de cette parcelle dont le seul obstacle vient du SRADDET.
Monsieur Patrick Oudot

Replier

Observation n°163 (Web)

Par Andrea Neumann

Déposée le 13 janvier 2020 à 21h33

Votre plan est un crime contre la nature et contre la population locale.

Quel est le grand atout de notre région Bourgogne? Une nature encore intacte à beaucoup d'endroits. Un paysage magnifique grâce aux forêts et bocages. Qu'est-ce qui restera après l'application de votre plan SRADDET? Une immense zone industrielle, le bruit, les flashs pendant la nuit, visibles à des dizaines de kilomètres à la ronde. Et grâce aux infrasons, une population plus malade. La disparition d'une bonne partie de la faune sauvage.

Tout cela sans aucune contrepartie. Sans aucun dédommagement pour la perte de valeur des maisons, de la qualité de vie des habitants.

L'écologie comme prétexte pour massacrer la faune - il fallait le faire!

Combien d'oiseaux et chauve-souris meurent par les éoliennes ? Plusieurs centaines par éolienne par an (estimations d'ornithologues sérieuses) ou un seul (chiffre officiel avancé par les gouvernements en France, Allemagne etc.)?

La SEO Bird Life (société ornithologique espagnole) estime que les 18 000 éoliennes du pays tuent chaque année autour de 8 millions d'oiseaux (étude publiée en 2012). D'où vient ce chiffre? Le gouvernement espagnol avait fait faire 136 études aux résultats inquiétants qu'ils ont classées sans publication. La SEO a obtenu la publication en se revendiquant de la Convention Aarhus - Cette estimation est donc basée sur des analyses officielles, mais l'Etat espagnol a essayé de les cacher. La presse internationale n'a pas parlé de ce scandale.

Dans mon pays (l'Allemagne) et au Danemark des quantités de gens ont quitté leur lieu de vie. Souvent en perdant une partie importante de leur patrimoine.

Les éoliennes sont "une catastrophe à tous égards" (Luc Ferry). Laid, bruyant, mortel, inutile. En plus: un gouffre financier.

Mais bien entendu, il y a certains qui s'enrichissent bien dans l'affaire.

Replier

Observation n°162 (Web)

Par Cédric ROUSSEL

Déposée le 13 janvier 2020 à 19h47

J'émet un avis défavorable au SRADDET BFC.

Observation n°161 (Web)

Par Hervé Legouz

Déposée le 13 janvier 2020 à 19h34

Je ne suis pas d'accord sur le point énergie du STRADDET BFC en ce sens qu'il indique privilégier entre autres les aérogénérateurs afin de limiter les GES. Nous sommes dans la région de France avec les vents les plus faibles et intermittents et donc par effet induit de fortes variations de production. Cette énergie n'étant pas stockable il faut palier à ces manques de production par sensiblement l'équivalent avec des centrales produisant des GES.

Où est l'intérêt pour ce type de production ?

Ceci sans parler de la rentabilité! (parc de Saint Seine l'abbaye situé dans un des endroits les plus venteux de BFC)

Replier

Observation n°160 (Web)

Par François BRUN

Déposée le 13 janvier 2020 à 19h33

Concernant la notion de continuité écologique. C'est un élément de langage récent. Il correspond en réalité au mythe du fonctionnement naturel de la terre entière : Donner une définition juridique de la continuité écologique est impossible. D'où la transformation, par l'administration, du mythe en dogme de la restauration de la continuité écologique, ce qui a créé codes et règlements, mais qui reste intrinsèquement sans fondement juridique. En revanche et pour ce qui concerne les cours d'eau, on remarquera que la continuité écologique ignore totalement ou partiellement : les grands barrages, les cascades naturelles, l'irrigation ou le drainage massif, les prélèvements de granulats, l'artificialisation des sols, la pêche de loisir qui instrumentalise les rivières et les effets positifs des obstacles à l'écoulement de nos amis les castors.

Concernant les obstacles à l'écoulement des cours d'eau, je m'oppose à tout type d'action destructrice sur les chaussées de moulins, quel que soit le classement des cours d'eau.

Nos associations régionales n'ont en effet pas été consultées sur la priorisation des ouvrages en liste 2, et plus généralement sur aucun des aspects liés à ce sujet.

Le gouvernement avait adopté le 30 avril 2019 une Note technique relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Cette Note visait notamment à « l'établissement d'une liste d'ouvrages prioritaires à traiter afin de hiérarchiser les interventions ».

Il y était écrit : « L'attention sera portée à ce que l'ensemble des acteurs puisse être associé à cette élaboration de manière adaptée et réaliste, notamment les propriétaires riverains, de moulins, les hydro électriciens, les gestionnaires multi-ouvrages comme Voies navigables de France, les pisciculteurs, les pêcheurs, usagers de loisirs et associations environnementales ».

Nos associations sont directement concernées par la gestion des ouvrages hydrauliques de leurs adhérents en rivières classées au titre de la continuité écologique. Elles souhaitent avancer à cette occasion divers principes de priorisation fondés sur la littérature scientifique et sur la connaissance de terrain. Nous avons demandé à être associés à la construction de la priorisation des ouvrages, en particulier participer aux réunions de travail et recevoir accès (pour avis critique et préconisation) à l'ensemble des documents électroniques édités sur la méthodologie retenue, et sur l'application de cette méthodologie aux rivières et ouvrages de nos bassins.

Les classements de 2012-2013 n'ont fait l'objet d'aucune concertation élargie et n'ont produit aucun consensus sur leur légitimité.

Il nous paraissait indispensable de ne pas reproduire la même erreur en 2019.

Or la liste des ouvrages prioritaires a mis 6 mois pour nous être communiquée sous la forme d'une simple présentation du résultat, sans aucune concertation en amont sur les bases de la priorité !

Ils énoncent des choix sans justification scientifique. Ils ne veulent pas considérer les associations comme interlocuteurs en phase de préparation de la décision et nous ont donné 10 jours pour répondre !

Par ailleurs, les services de l'Etat confirment que cette priorisation est un canevas interne pour faire face à l'irréalisme du classement de 2012-2013 et à l'impossibilité de le satisfaire : les ouvrages non prioritaires n'ayant rien fait en 2022-2023 seront dans l'illégalité, donc sujets à l'aléa juridique d'une mise en demeure administrative ou d'un contentieux porté par un tiers. C'est donc un mauvais départ. Si, sur les rivières prioritaires, les services de l'Etat viennent avec la même volonté de démolir les ouvrages et le même refus de financer les seules solutions prévues par la loi (équipement, gestion, entretien), les contentieux vont repartir en flèche.

Replier

Observation n°159 (Web)

Par Denis Regnier

Déposée le 13 janvier 2020 à 18h58

Je m'oppose totalement à ce schéma car :

1 il devrait faire l'objet d'une publicité digne de ce nom afin que ce projet et ses enjeux soient connus de tous et débattus. Les avis des opposants devraient avoir eux aussi la publicité imposée par l'ampleur du projet. Le projet doit être abandonné.

2 c'est en fait un projet politique qui aura des conséquences pour l'ensemble de la région et tous ses

habitants pendant plusieurs décennies. Il devrait donc y avoir un vote de l'ensemble des électeurs après débat public contradictoire. En l'état il est inacceptable.

3 il est inadmissible que ce projet soit mené par un groupe politique qui a été désavoué par les électeurs lors des dernières consultations électorales nationales et soit poussé en faisant semblant de respecter les procédures légales, respect de forme et non pas d'esprit (pas de communication vers le grand public est équivalent à pas de consultation de ce public). Le schéma doit être abandonné.

4 ce projet nie la réalité des remarques économiques et scientifiques faites depuis de nombreuses années à l'encontre des énergies renouvelables (dépense inutile d'argent public vers un système qui n'améliore en rien le bilan carbone de notre pays). L'enquête est douteuse.

5 ce projet est développé en catimini sans échange entre ses promoteurs et les contribuables, électeurs et autres citoyens, cette consultation est donc choquante en soi. Elle participe à la perte de crédibilité des politiques et de l'administration. Aux niveau des promoteurs de ce projet, on ne semble pas avoir compris la défiance manifestée à l'égard des "décideurs" par les gilets jaunes (même si je ne suis pas un gilet jaune). La consultation n'a aucune valeur, le projet doit être abandonné.

6 le rôle des lobbies des énergies renouvelables dans ce projet en disqualifie les résultats d'avance. La pertinence d'un tel schéma doit être décidée librement par les citoyens, celui-ci doit être arrêté.

7 Seule une assemblée dûment mandatée et contrôlée par les électeurs pour étudier avec les scientifiques un projet de ce type peut mener un tel projet. Ce n'est pas le cas de celle-ci. Ce projet doit être abandonné.

Enfin l'exploitation informatique des avis fait peser une forte suspicion de partialité sur cette enquête, le projet n'a aucune légitimité et doit être abandonné.

Denis Regnier

Observation n°158 (Web)

Par Pauline Roussel

Déposée le 13 janvier 2020 à 18h50

J'émet un avis défavorable au SRADDET BFC.

Observation n°157 (Web)

Par NICOLAS PEREZ

Déposée le 13 janvier 2020 à 18h47

J'émet un AVIS TRÈS DÉFAVORABLE concernant le projet du SRADDET BFC qui offrira sur un plateau aux promoteurs éoliens notre belle région à travers ses sites et paysages, et à forte valeur écologique à travers sa biodiversité alors que nous savons pertinemment aujourd'hui grâce à la Cour des comptes et à la Commission Parlementaire que cette énergie est inefficace dans la lutte contre le réchauffement climatique et ruineuse pour les finances publiques de notre pays.

Nicolas Perez

Replier

Observation n°156 (Web)

Anonyme

Déposée le 13 janvier 2020 à 18h44

Si l'on comprend bien, un des objectifs affiché par le SRADDET est de participer à la réduction des émissions de CO2, pour sauver la planète d'ici la fin du siècle.

Par la présente, je défie qui que ce soit de prouver que les Energies dites renouvelables, en particulier l'énergie éolienne, auront un effet sur cet objectif, pour la raison simple que la production d'électricité en France est déjà décarbonée à environ 95 %.

En attendant, pour cet objectif illusoire, nous assistons au nom de l'écologie – pour implanter des machines de plus en plus hautes dans des régions sans vent – à la destruction de nos plus belles forêts, à l'enfouissement irréversible de milliers de tonnes de béton dans le sol, au massacre de milliers d'oiseaux migrateurs, à l'atteinte aux paysages, et donc au tourisme culturel et rural, et au blocage du secteur immobilier.

Mentionnons que au nom soi-disant de l'écologie, ces projets font peser une hypothèque de taille sur

un démantèlement qui sera impossible à réaliser sur du matériel en grand partie non recyclable, et à un coût faramineux.

Le pire en fait est ailleurs : une éolienne – fabriquée à l'Étranger – coûte environ 3 millions d'euros ; un site de 5 éoliennes – à la production intermittente et dérisoire - représente un budget de 20 millions d'euros.

Se rend-on compte de l'énormité de ces sommes ?

Question : un pays qui ne paye plus ses retraites, qui est endetté de 2200 milliards, qui laisse ses routes, et ses hôpitaux en déshérence, a-t-il les moyens de se livrer à un tel gaspillage d'argent public ? gaspillage dénoncé récemment dans les rapports de La Cour des Comptes, ainsi que de la Commission d'enquête parlementaire.

Les associations de recherche contre le cancer se mettraient à genoux pour des dons équivalents au prix d'une seule éolienne qui, elle, ne sert à rien.

Il faut que les élus sachent qu'en échange de redevances – minimales par rapport aux subventions perçues par les promoteurs, et payées par les usagers – ils engagent leur territoire, pour des dizaines d'années, sur une voie qui ne conduira, au-delà des graves dissensions qui accompagnent ces projets, qu'à de douloureuses déceptions pour leurs administrés.

Tout cela au profit d'intérêts privés mercantiles, souvent étrangers ; il n'y aura, le moment venu, aucun responsable pour assumer le désastre, dont les premiers signes apparaissent outre Rhin.

Pour ce qui précède j'émetts un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région

Replier

Observation n°155 (Web)

Par Jean-Jacques Marchand

Déposée le 13 janvier 2020 à 18h15

Bonjour,

j'émetts un avis défavorable au SRADDET BFC

Merci de votre attention,

JJ Marchand

Observation n°154 (Web)

Par Guy Desprat

Déposée le 13 janvier 2020 à 18h00

Encore une stratégie hypocrite, coûteuse et pernicieuse dirigée contre les citoyens et leur environnement. C'est un déni de démocratie, dès lors que certains individus veulent imposer des projets inacceptables dans le dos de tous. Ces projets par le biais du mensonge et de l'argent ne servent que des intérêts privés et étrangers en dépit de notre bien commun.

Je ne suis pas favorable à la mise en place d'un SRADDET.

Salutations.

Replier

Observation n°153 (Web)

Par Joël Mercadal

Déposée le 13 janvier 2020 à 16h44

J'émetts un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région.

Observation n°152 (Web)

Par HUMBERT Isabelle

Déposée le 13 janvier 2020 à 16h39

APPPJ - Association de Préservation du Premier Plateau du Jura

Co-présidents :

Isabelle HUMBERT
Daniel MAURI
Pierre-Etienne GIRARDET

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°151 (Web)

Par georges Dupont
Déposée le 13 janvier 2020 à 16h03
J'émet un AVIS DÉFAVORABLE au SRADDET BFC

Observation n°150 (Web)

Par François de Flaghac
Déposée le 13 janvier 2020 à 16h03
Je suis tout à fait hostile à ce projet qui est complètement irréaliste.

Le développement sans limite de l'éolien sur notre beau territoire n'aura aucun effet bénéfique en matière de réduction du CO2, mais au contraire va entraîner la mise en œuvre de centrales à gaz qui, elles, vont sérieusement augmenter le CO2.

Le rapport de la Commission Parlementaire présidée par Julien Aubert explique fort bien les choses: il est très regrettable que nos dirigeants régionaux continuent à nier la vérité: ils auront des comptes à rendre!!

F de Flaghac
Président d'ASEP 89

Replier

Observation n°149 (Web)

Par barloy bruno et marie france
Déposée le 13 janvier 2020 à 15h55
Comment peut-on parler de préservation de l'environnement, à quoi servent toutes ces études qui se lamentent sur la disparition inquiétante progressive des oiseaux, des chauve-souris et autres animaux alors que sont implantées des éoliennes de plus en plus hautes dans des couloirs migratoires, des forêts ou en lisières de forêts, n'y a t il pas là un non sens ?
Les territoires ruraux ont de moins en moins de services publics, sont laissés à l'abandon, qu'on leur laisse au moins leurs paysages en compensation, qu'on respecte l'environnement, leur richesse architecturale dont les nombreux monuments historiques et leurs sites sont classés ou inscrits. Ca sert à quoi de reconnaître que les territoires ruraux ont un patrimoine riche en histoire, des forêts aux enjeux écologiques, zones humides, zones Natura 2000 si c'est pour implanter à foison des éoliennes qui provoquent des destructions dans ces mêmes lieux.
Pourquoi continuer à implanter des éoliennes à 500 m des habitations alors qu'elles sont de plus en plus hautes, l'implantation devrait être repoussée selon leur hauteur pour éviter notamment les nuisances sonores qui sont d'ailleurs déjà bien mal vécues par des riverains de parcs éoliens. Ce sont des faits réels et avérés qui ne doivent pas être ignorés. Finalement ne sommes-nous pas en droit de penser que ceux qui dictent ces implantations ne vivront pas à côté des parcs éoliens et que sous prétexte de sauver la planète, ils se moquent bien des conséquences qui peuvent découler sur les territoires ruraux et leurs populations puisqu'ils n'y habiteront pas. Nous ajouterons que si la population locale n'en veut pas, le bon sens devrait lui donner raison et non lui imposer avec force toutes ces éoliennes destructrices de la nature, de l'environnement, des paysages et de la santé humaine et animale.
On veut que les citoyens correspondent par internet avec les services publics, qu'on leur donne à ce moment-là les moyens de le faire, à l'heure actuelle où l'on parle de la 5G, la 4G n'est même pas dans nos petits villages qui se retrouvent bien isolés. Il y a là un progrès à faire de toute urgence bien avant de créer des scot puis des sraddet à foison, l'un remplaçant l'autre et ainsi de suite. Il y a déjà des

petites choses utiles à régler en priorité.

Ne serait-ce pas plus judicieux de prévoir plutôt que guérir car ce sera trop tard, le mal sera fait et il sera irréversible, pourquoi prévoir une logique de compenser plutôt que de prévenir voire éviter ? Vouloir sauver la planète, c'est aussi préserver et respecter les forêts, les sites Natura 2000, les couloirs migratoires, les oiseaux, les chiroptères, tout ce qui permet à la biodiversité d'exister. Tous ces schémas tel que le Sradet qui sont contraignants et même dictatoriaux ne sont pas acceptables car ils ne sont pas du tout adaptés à notre région.

Observation n°147 (Web)

Par Robert DELORME

Déposée le 13 janvier 2020 à 15h17

Concernant les seuils : la suppression des seuils en amont d'Azé (Pinagot, Tollerin, Fourgeot, Rizerolles) entraînera une accélération du débit de la Mouge donc un risque accru d'inondation.

Concernant les biefs de moulins : leur suppression annulera le champ d'expansion que leur retenue d'eau créait avec des conséquences identiques. Nous vous demandons pour réduire ces risques que vous allez augmenter d'étudier tout aménagement nécessaire tels que bassin de rétention, champ d'expansion, rehausse du pont de Pinagot qui crée un obstacle en cas de crue.

Par ailleurs nous adhérons complètement au texte de l'association des Moulins en Saône et Loire dont vous trouverez une copie en pièce jointe.

Replier

Observation n°146 (Web)

Par Michel BILLY

Déposée le 13 janvier 2020 à 15h13

Je suis favorable à l'étude et à la création d'une ligne TER avec arrêts en gare de Jussey, Port/Saone et Vesoul.

Observation n°145 (Web)

Anonyme

Déposée le 13 janvier 2020 à 14h55

je partage absolument toutes les observations émises par les autres contributeurs au sujet des implantations d'éoliennes dans toute notre Région au hasard des choix de promoteurs qui n'auraient sans doute aucune envie de vivre à proximité de leurs machines à sous.

Ces critiques sont fondées dès lors qu'il est malheureusement désormais possible de voir en réalité et non sur de simples photomontages toujours avantageux les conséquences désastreuses de cette industrialisation des paysages.

Ainsi le parc de Poiseul, dernier implanté dans le Chatillonnais est une véritable aberration tant il est visible sur des kilomètres sur lesquels il compromet les belles perspectives paysagères.

Replier

Observation n°144 (Web)

Par Didier BAUDRY

Déposée le 13 janvier 2020 à 14h13

J'émet un avis très défavorable au projet SRADDET de notre région et notamment sur l'éolien. Que cherche la région dans ces projets? j'aimerais avoir une réponse concrète des bénéfiques pour notre planète et ses habitants.

Replier

Observation n°143 (Web)

Anonyme

Déposée le 13 janvier 2020 à 13h31

Bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir lire avec considération les avis inquiets de chacun et les propositions de ACBF qui m'ont été montrées. Si vous souhaitez que les citoyens ne perdent pas définitivement confiance dans ses représentants avec lesquels ils partagent des ambitions de préservation de notre nature exceptionnelle, de valorisation de notre superbe petit ou remarquable patrimoine, d'indépendance de décision des collectivités élues, de développement touristique en cours de cette belle région (1ère ou 2nde ressource nationale) et surtout de santé de ses habitants, cessez de croire que les opposants aux éoliennes sont des égoïstes bornés et frustrés. Ils vous demandent de prendre conseils auprès de service hors influence, d'informer avec respect et transparence, etc... et vous changerez inéluctablement vos décisions , si, bien entendu, vos intentions ne sont que celles annoncées. Je frissonne à l'idée que les Lumières de notre beau pays pâlisent et que nous nous sentions Papous de Paga Hill. (reportage de ce matin sur France Ô). Respectueusement,

Replier

Observation n°142 (Web)

Par Anne Marie Perez

Déposée le 13 janvier 2020 à 13h19

Aux Commissaires Enquêteurs

J'ÉMETS UN AVIS DÉFAVORABLE dans cette enquête publique concernant le SRADDET BFC pour les raisons suivantes :

- Parce que ce SRADDET BFC est un schéma qui s'impose autoritairement aux territoires
- Parce que les territoires réticents seront remis au pas par de nombreux moyens (financiers, cessation de subventions etc...)
- Parce qu'il offrira un boulevard aux promoteurs d'EnR comme l'éolien pour implanter ces aérogénérateurs de plus en plus haut alors que nous savons aujourd'hui l'inefficacité de cette énergie pour lutter contre le réchauffement climatique et du coût ruineux de celle-ci pour les finances publiques de notre pays (rapports : de la Cour des comptes de 2017 et de la Commission d'Enquête Parlementaire sur le soutien à l'éolien en 2019)
- Parce que le développement de cette énergie ne tient pas compte de la protection de la biodiversité alors que celle-ci est élevée au rang de PRIORITÉ NATIONALE
- Parce que dans l'étude d'impact du dossier concernant la Biodiversité, l'analyse des risques ne concerne que les phases de constructions et de démantèlement
- Parce que les mesures de protection environnementale évoquées sont très loin d'être suffisantes
- Parce que notre région souffrira de ces implantations anarchiques d'éoliennes dans son paysage

Je vous prie d'agréer, mes salutations distinguées

Anne Marie Perez

Replier

Observation n°141 (Web)

Par Émile PEREZ

Déposée le 13 janvier 2020 à 12h43

Aux commissaires enquêteurs,

J'émets un avis DÉFAVORABLE concernant le SRADDET BFC qui déroulera le tapis rouge aux promoteurs d'EnR comme l'éolien qui développeront cette filière sans tenir compte de l'INEFFICACITÉ de cette énergie pour lutter contre le réchauffement climatique, de la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT, des SITES et PAYSAGES de notre région et du COÛT de celle-ci pour les finances publiques (rapport Cour des comptes 2017 et Commission d'Enquête Parlementaire 2019).
Veuillez agréer, mes salutations distinguées
Émile Perez

Replier

Observation n°140 (Web)

Par Olivier CHARMET

Déposée le 13 janvier 2020 à 12h35

Je suis résolument opposé au projet de SRADDET sur ces enjeux environnementaux, notamment concernant le développement des énergies renouvelables qui ne concerne que l'éolien dans notre région dans le mépris total à l'égard de notre patrimoine: architecture, flore et faune.

Tout ceci est en complète contradiction avec les efforts poursuivis par les acteurs institutionnels, économiques et touristiques du milieu rural de notre région, sans d'ailleurs qu'il y ait à attendre la moindre des rentabilités en ce qui concerne la production d'électricité. Est-il nécessaire de parler du rendement éolien qui est très peu décliné dans les media, et pour cause, et qui est une contre vérité destinée à justifier cette pseudo énergie écologique ! Il faut le concours des impôts et des taxes divers pour équilibrer ces projets.

Chaque jour notre région est un peu plus défigurée par de nouvelles machines édifiées pour satisfaire à l'idéologie ambiante et au profit d'industriels étrangers, qui lorsque le parc est achevé le revendront à des fonds de pension étrangers !

C'est un scandale dont nos petits-enfants pâtiront lorsqu'il faudra démanteler ces éoliennes et jamais les tonnes de ciment en terre ne seront enlevées !

C'est une absurdité pour notre pays que d'installer ces machines dans nos campagnes! Là est la véritable pollution, au moins 1000 tonnes de béton par éolienne, la machine elle-même, les câbles enfouis, la déforestation, les routes d'accès, le bruit, etc, etc,...

Quel bel exemple de l'égoïsme !

La consommation d'électricité ne pouvant être maîtrisée, il est ridicule de faire croire que l'éolien sera une solution d'avenir.

Cette affaire ne profite qu'aux industriels et pour une part aux propriétaires des terrains, et aux communes, qui, ainsi, sacrifie notre région sans aucun profit pour ses habitants !

La Bourgogne a assez donné ! Il faut en terminer !

Olivier Charmet

33 rue Jean de Chalon

89440 L' Isle sur Serein

Replier

Observation n°139 (Web)

Par Anny GUINCHARD

Déposée le 13 janvier 2020 à 12h22

Je suis totalement opposée au déploiement des éoliennes sur le beau territoire de la Bourgogne-Franche Comté.

Pourquoi dénaturer les paysages, maltraiter la faune et la flore pour si peu de résultats sur la production d'électricité.

Alors que d'autres pays arrêtent l'implantation de ces machines, nous Français allons défigurer notre pays et faire fuir tous les touristes.

Il y a aujourd'hui des moyens bien plus écologiques de faire baisser la consommation électrique et d'autres alternatives à la production. Il faut saisir et étudier les propositions des ingénieurs spécialisés dans cette recherche.

Replier

Observation n°138 (Web)

Par Raymond HARDY

Déposée le 13 janvier 2020 à 11h50

J'émet un avis tout à fait défavorable au projet d'implantation d'éolienne dans notre région déjà excessivement impactée par ce procédé de production intermittent d'électricité, inutile et excessivement financé par des fonds publics, au détriment d'autres interventions publiques beaucoup plus urgentes.

Nos territoires déjà pénalisés par la désertification des services publics, n'a pas besoin de voir ses

paysages, son environnement naturel, et ses sites pollués par l'industrie éolienne, au détriment de l'installation de néo ruraux fuyant les grandes cités.

Observation n°137 (Web)

Anonyme

Déposée le 13 janvier 2020 à 10h44

J'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région, généralement peu ventée. Parmi les nuisances écologiques dues aux éoliennes : esthétique du paysage (avec les conséquences sur le tourisme), nuisances sonores, bétonnage, coût du démantèlement en fin de vie passé sous silence ou largement sous évalué, nuisances pour oiseaux et chauve souris, etc..., tout cela pour un bilan énergétique très mitigé (notamment quant à la régularité de production de courant).

Replier

Observation n°136 (Email)

Par hervé Bellimaz

Déposée le 12 janvier 2020 à 18h26
contribution

Observation n°135 (Web)

Par Maryline MOREIRA

Déposée le 13 janvier 2020 à 10h25

Je m'oppose au projet de SRADDET sur ces enjeux environnementaux, notamment concernant le développement des énergies renouvelables qui se limite à l'éolien dans notre région, en totale incohérence avec notre patrimoine architectural, floristique et faunistique. Cette démarche réduit à néant l'ensemble des efforts poursuivis par les acteurs institutionnels, économiques et touristiques du milieu rural bourguignon.

Replier

Observation n°134 (Web)

Par Linden Jack

Déposée le 13 janvier 2020 à 09h38

Le concept de l'éolien terrestre comme énergie propre est totalement fallacieux. Chaque éolienne représente un socle de 1500 tonnes de béton et d'acier dans le sol, une catastrophe pour la biodiversité.

L'électricité produite est tellement inconstante qu'elle requiert la construction de centrales thermiques fossiles... Exactement à l'encontre de l'objectif visé !! Comme la nécessité d'enfouissage sous terres des pâles en composite INDESTRUCTIBLE !

Je suggère aux membres de la commission de suivre les travaux du Shift project et de Jean Marc Jancovici, et aussi regarder la catastrophe écologique en Allemagne, qui a favorisé l'éolien depuis 20 ans, et se retrouve aujourd'hui à devoir construire... des centrales à charbon !

J'émet donc un avis totalement DÉFAVORABLE à ce projet

Replier

Observation n°133 (Web)

Par Robert Bonfils

Déposée le 13 janvier 2020 à 09h22

Je m'oppose totalement à ce projet qui ne sert que quelques intérêts financiers particuliers au détriment de la collectivité.

Des paysages détruits que fuient les touristes, des nuisances diurnes et nocturnes, et un scandale d'Etat à venir.

L'éolien terrestre dans des régions non ventées c'est une pompe à subventions pour enrichir des groupes étrangers et quelques miettes pour les communes.

Replier

Observation n°132 (Web)

Anonyme

Déposée le 13 janvier 2020 à 08h19

Bonjour

Je suis opposé au projet d'installation de ces éoliennes. Essentiellement en raison de l'enlaidissement du paysage qui dévalorise nos biens immobiliers. Il me semblerait plus écologique d'investir afin que les communes concernées consomment moins avec de l'éclairage modulé, de l'isolation thermique. Les économies d'électricité réalisées financeraient ces investissements.

Je préfère rester anonyme.

Bien à vous.

Replier

Observation n°131 (Web)

Anonyme

Déposée le 12 janvier 2020 à 21h35

Je suis pour la transition écologique mais est-on prêt ?

-on ne sait pas recycler les panneaux solaires

-les fluides alimentant les consoles aérothermiques sont toxiques

-les éoliennes sont exploitées quelque temps puis délaissées et non démontées (à charge du locataire du champ où elles étaient implantées) ni recyclables

-les carburants naturels demanderaient trop d'eau et de surface agricole

-les fumées de combustion sont toxiques donc il faudrait cesser de se chauffer au bois

Quelles solutions pérennes pouvez-vous proposer pour que nous cessions d'épuiser la planète ?

Replier

Observation n°130 (Web)

Anonyme

Déposée le 12 janvier 2020 à 20h48

-Il faudrait développer les transports collectifs des milieux ruraux jusqu'aux centres villes et aux zones commerciales afin que les personnes dépendantes, sans véhicule ou sans permis aient les mêmes possibilités que les autres.

-il faudrait prévoir des permanences de médiateurs numériques et la mise à disposition de matériel informatique dans chaque commune afin que les personnes non équipées, non expertes ou désintéressées par le numérique puissent faire leurs démarches administratives.

Replier

Observation n°129 (Web)

Par Bernard Grange

Déposée le 12 janvier 2020 à 20h06

Avis défavorable: Voir courrier joint montrant des lacunes du diagnostic et une contradiction entre le souci des paysages préservés (conclusions) et le développement démesuré des éoliennes.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°128 (Web)

Par Philippe et Catherine PELLETIER

Déposée le 12 janvier 2020 à 20h06

Nous émettons un avis négatif au Straddet, le mépris par lequel les citoyens sont traités tant par nos élus politiques, que par les commissions d'enquête est inadmissible.

Nous pensons que notre pays était respectueux des lois, mais sommes atterrés de constater que celles-ci sont totalement bafouées par ceux-là même qui les édictent, pour exemple les « DUP » des zones de captage d'eau potable.

Il serait judicieux de prendre en compte les résultats de la commission d'enquête parlementaire sur les énergies renouvelables.

Comme l'a indiqué madame Marjolaine MILLEFERT, député LREM, rapporteuse de cette commission " l'éolien ne contribue en rien à la lutte contre le réchauffement climatique, attention au réveil des français lorsqu'ils apprendront la vérité"

Doit-on faire n'importe quoi pour faire plaisir et s'attirer les bonnes grâces des mouvements politiques écologiques qui sont anti nucléaires ?

Replier

Observation n°127 (Web)

Par Bernard Grange

Déposée le 12 janvier 2020 à 19h57

Carte synthétique des objectifs du SRADDET

Le très important couloir de migration entre la Loire et le Nord de la Bourgogne à l'Est du Morvan ne figure pas sur la carte. Voir à ce sujet l'étude dont le résumé est en annexe et l'étude complète sur le site des associations de protection de la nature et des paysages, notamment celui de l'association Nature et Paysages en Sud-Morvan sous la rubrique :

- Avifaune et éolien en Sud et Sud-Ouest Morvan - Enjeux pour 4 espèces migratrices

Ces études ont été communiquées aux préfetures concernées.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°126 (Web)

Par Jean-François SIMON

Déposée le 12 janvier 2020 à 19h07

J'émets un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région, notamment à cause des éoliennes envisagées pour l'énergie, (point N° 1 de la notice de présentation du SRADDET, je cite : "s'affranchir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles"), or les éoliennes représentent la pire des solutions et une grossière erreur environnementale, qui est en contradiction avec le point N° 3 de la même notice de présentation du SRADDET : je cite : "pérenniser le capital environnemental et paysager de la région en le considérant comme un facteur de résilience et d'attractivité pour l'avenir. : ".

Dé plus, en me référant au livre de FABIEN BOUGLE : "Eoliennes la face noire de la transition écologique", je pose la question suivante : Les élus de la Région sont-ils soumis aux pressions du lobby des éoliennes d'une façon qui engagerait leurs responsabilités (financière, administrative, civile, pénale ou autre) ?

J'attends une étude du Parquet Financier et une réponse claire de Monsieur le Président de la Commission d'enquête sur ce sujet.

Cordialement.

Replier

Observation n°125 (Web)

Par JEAN-PIERRE PIAULT

Déposée le 12 janvier 2020 à 18h58

J'émets un avis très défavorable au SRADDET concernant sa vision de l'éolien

1- La politique en matière d'énergies renouvelables doit être repensée et plus particulièrement dans l'éolien. C'est un non-sens écologique et économique. On a sacrifié le sud de l'Yonne. Faute de débat démocratique, certains de nos élus ont donné en pâture nos paysages aux promoteurs.

Nous sommes en overdose de cette saturation visuelle.

C'est de plus un gaspillage d'argent public que de subventionner une énergie aléatoire et intermittente alors que l'on pourrait réduire considérablement notre consommation énergétique en orientant ces fonds de façon plus pragmatique.

La transition énergétique passe en priorité par les économies d'énergie notamment la réduction des déperditions thermiques.

Ecrire dans le document Annexe 2 que l'éolien fait l'objet d'une opposition de la société civile par méconnaissance, c'est un point de vue purement technocratique !. Je vous invite à consulter le rapport parlementaire du député Aubert.

Stop à l'éolien !

2- Les zones de biodiversité doit être respectées. Toutes les zones déclarées en ZNIEFF ne doivent accueillir de projet industriel de type éolien.

Replier

Observation n°124 (Web)

Par Danielle Ballivet

Déposée le 12 janvier 2020 à 18h50

Ayant eu l'opportunité d'exercer une activité professionnelle dans trois Régions de l'hexagone ainsi qu'en collaborations internationales, force est de constater que la Région Bourgogne-Franche Comté n'exploite pas la richesse de ses différences et sa personnalité. Elle se cantonne à distiller des messages "elle a tout d'une grande" laissant sous-entendre qu'elle rivalise avec ses congénères. C'est à mon avis une erreur de stratégie, dans certains domaines. En particulier, la multitude d'objectifs du SRADDET ressemble à des vœux pieux en l'absence de priorité, justifiée et cohérente. Je me demande si le SRADDET BFC n'est pas simplement un "top-down" déconnecté du terrain. Vouloir s'investir dans le développement durable, implique de cibler la maîtrise des ressources et l'économie circulaire comme prioritaires. Ce sont des contraintes de rationnement pour le citoyen (il faut le lui dire sans détour) puisqu'il faut contraindre l'espace urbanisé, les déplacements, la consommation d'eau, et la consommation d'énergie. Contraindre la consommation d'énergie correspond bien au développement des énergies renouvelables puisqu'elles sont par définition des énergies de flux. Pas de flux = pas de consommation possible; de même, pas de flux = pas de stockage possible.

Evidemment, l'implantation d'aérogénérateurs de 200 m, voir 240 m, de haut sans modifier la distance légale est emblématique en BFC :

Quoi de mieux pour banaliser et effacer les paysages si typiques, variés, et reconnus à l'international,

Quoi de mieux pour modifier les circuits des eaux souterraines en zone karstique,

Quoi de mieux pour exposer la population à des risques sanitaires

Quoi de mieux pour augmenter la mortalité animale

Quoi de mieux pour supprimer corridors écologiques et axes migratoires

Quoi de mieux pour diminuer la ressource biomasse par déforestation

etc.

A l'évidence, la saturation est l'un des objectifs du SRADDET BFC sans même avoir identifier les effets rebonds sur les émissions de GES. En l'absence de données économiques et techniques fiables et transparentes, la sobriété s'impose. En effet, seul un retour d'expérience de la rentabilité économique des installations actuellement en production doit permettre une planification raisonnée.

La gestion de la ressource en eau pourrait nécessiter plus d'attention innovante, en particulier sur la conception des réseaux de distribution. Ne serait-il pas utile de concevoir le recyclage des eaux issues des stations d'épuration pour des usages non alimentaires ?

Une place importante est dédiée à la participation citoyenne. Le caractère sociétal de la transition énergétique et écologique doit impérativement faire intervenir des formateurs actifs dans les domaines scientifique et technique concernés, en supprimant les conflits d'intérêt. Une formation des conseils municipaux, en particulier ruraux/néoruraux, évitera de propager croyances et certitudes sans aucun lien avec la réalité.

En conclusion, j'émet un avis très défavorable sur le document SRADDET BFC soumis à cette

enquête publique. Pour moi, l'ambition accompagnée d'objectifs inatteignables n'est pas source de dynamisme.

Observation n°123 (Web)

Par Claude RECEVEUR

Déposée le 12 janvier 2020 à 18h27

Association des Vrais Amis de la Forêt d'Arne (AVAFa)

Déclaration n°W391006759

avafa39@gmail.com

La Barre, le 12 janvier 2020

A l'attention de M. Gabriel Laithier, Président de la Commission d'enquête du SRADDET Région Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur le Président

J'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région Bourgogne Franche Comté.

En effet, la forêt Comtoise souffre fortement actuellement et ce projet de SRADDET de notre région Bourgogne-Franche-Comté ne la protège pas du tout, alors qu'il devrait clairement annoncer sa sanctuarisation.

C'est déjà le cas actuellement par exemple avec la Forêt d'Arne (39700) qui voit se développer un projet de centrale aérogénératrice dans les bois d'Orchamps et La Barre, sans consultation de la population, alors que le bois de La Barre est protégé par la carte communale :

Page 28

« III.D.6. Bois et forêts soumis au régime forestier.

La forêt communale de La Barre est soumise à une servitude dans le cadre de la Protection des Bois et Forêts soumis au régime forestier ; qui limite notamment l'installation de certains bâtiments. »

Page 41

« Le vaste espace forestier au Nord de la commune appartient à une vaste unité de la forêt d'Arne. Il constitue une zone noyau en terme de biodiversité. On peut considérer cet espace comme relevant d'une forte valeur écologique. »

« - Conclusion

La charte a été reconduite pour la période 2006-2011. Les actions consistent surtout à mieux faire connaître et comprendre l'environnement dans son sens large, à accompagner les responsables dans leurs prises de décision et à restaurer et préserver certains milieux ... »

Page 69

« La commune dispose d'un environnement qu'il convient de protéger. Les milieux naturels sont dominés par les boisements de la forêt de la Ferté (comprendre forêt d'Arne) qui présente un intérêt écologique fort. Ces boisements sont protégés par un classement en zone inconstructible. »

Page 73

« Les zones constructibles ont été définies au plus proche des parties actuellement urbanisées et en dehors des secteurs sensibles du point de vue environnemental. »

Comment peut-on en arriver là avec tout ce que l'on sait sur les éoliennes (voir entre autres les observations n°10 et n°84 pour ceux qui ne seraient pas encore au courant) ?

Et ce, d'autant plus qu'il n'y a pas de vent.

Le taux de service des éoliennes serait au mieux de 20 % alors que l'industrie en générale a une moyenne de taux de service de l'ordre de 85 % : les subventions et autres taxes ne sauraient alors remplacées le vent ; on peut par conséquent légitimement se demander à qui profite le crime.

Le SRCE qui omet de nombreuses forêts Comtoises devra également être modifié en conséquence. De la même manière : vérification et amendement à réaliser pour ce qui est de la Bourgogne.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude Receveur
Président de l'AVAFA
avafa39@gmail.com

Pièce jointe : carte communale de La Barre (39700)

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°122 (Web)

Par Marc VERMOT-DESROCHES
Déposée le 12 janvier 2020 à 18h20
Bonjour ,

J'émet un avis très défavorable pour le SRADDET , aucune évaluation de l'impact sur les territoires et on constate des contradictions , notamment avec le respect de la biodiversité , les paysages et le développement des énergies renouvelables .

Marc Vermot-Desroches

Replier

Observation n°121 (Web)

Par Jean Pierre Garrault
Déposée le 12 janvier 2020 à 17h50

J'émet un avis totalement défavorable au projet de SRADDET de notre région.
Ce projet participe à la volonté de recouvrir notre région d'une immense conopée industrielle, ne tenant pas compte des habitants et des espaces vivants. Ce projet n'est en aucun ça créateur d'emploi pérennes.

Replier

Observation n°120 (Web)

Par VANESSA TORCHARD
Déposée le 12 janvier 2020 à 15h51

j'émet un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région

Observation n°119 (Web)

Par Christophe Bonnefond
Déposée le 12 janvier 2020 à 15h51

Le SRADDET flèche des points d'amélioration des flux trans-régionaux, par différentes infrastructures de communication .

Au titre du RRIR, l'axe Troyes (région grand Est) - Bourges (Région centre) traverse la ville d'Auxerre en plein centre ville, avec les poids lourds, mais également vacanciers et autres véhicules en transit devant traverser la rivière Yonne par le pont Paul Bert situé en plein centre. Ce transit est très négatif pour la ville elle même, les touristes qui ne s'arrêtent pas sur une telle contrainte et l'ensemble de la

population qui se voit imposer une pollution de l'air, mais également par le bruit, insoutenable. Pour le futur, la protection de l'environnement et des personnes, il est indispensable d'inscrire via le SRADDET au schéma des RRIR, un pont au sud de l'agglomération auxerroise, avec une route d'intérêt régional et inter-régional pour permettre une continuité de cet axe de transit hors de la ville. Ce projet existe, il s'appelle contournement sud d'Auxerre, il suffit que la région l'inscrive dans ses plans futurs.

Dans le même sens de l'ouverture de notre région, notre territoire vers l'extérieur et toutes les régions d'Europe, se trouve le train.

Dans l'Yonne, deux points doivent être pris en compte et inscrits dans les plans futurs.

Tout d'abord la liaison Auxerre Paris, inadaptée en terme d'horaires, de capacité et de temps doit être améliorée rapidement. Le besoin est tel que les Auxerrois prennent leur voiture pour aller prendre le train à Migennes ou Joigny, polluant au passage sur la route, encombrant les parkings, alors que le rail est disponible dans leur ville, mais inadapté ! Ce point constitue une véritable urgence alliant écologie et service !

Le deuxième concerne le raccordement à la ligne LGV ? Quand on voit dans le plan, les 8 gares TGV sur le sud de la Bourgogne et l'ancienne Franche Comté, l'Yonne est encore le seul département, qui traversé en totalité du nord au sud par la LGV la plus fréquentée d'Europe (plus de 45 millions de passagers par an) n'a aucune gare. Cet équipement est indispensable pour l'avenir, pour relier nos habitants et nos touristes aux autres régions européennes, en Belgique, Allemagne, Italie, le sud ouest de la France ... Il faut créer une gare TGV à proximité de St Florentin et la relier aux villes de l'Yonne et de Troyes par des lignes de bus, comme c'est le cas au Creuzot avec les liaisons vers Roanne en Rhône Alpes. Pas pour faire arrêter tous les TGV, source de lenteur, mais un par heure serait déjà extraordinaire pour le territoire et ne dérangerait pas le reste du trafic.

Le SRADDET est une vision à 2050, si d'ici 30 ans les 3 points que j'ai cité ne sont pas réalisés, l'Auxerrois et l'Yonne seront rayés de la carte tant le territoire sera pollué par les flux en transit, sans qu'il soit possible à ses habitants de relier les grandes capitales européennes facilement !

Je compte sur les commissaires enquêteurs pour inscrire ces 3 points en bonne place et la Présidente de Région pour les programmer dans le temps ...

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°118 (Web)

Par Julien Macheret

Déposée le 12 janvier 2020 à 15h50

J'émets un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région.

Observation n°117 (Web)

Par Julien Macheret

Déposée le 12 janvier 2020 à 15h48

Au nom de notre association Dommarrien VentDebout, j'émets un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région.

Cordialement

Mr Macheret Julien

Co-président de Dommarrien VentDebout.

Replier

Observation n°116 (Web)

Par GEORGES CREVEUIL

Déposée le 12 janvier 2020 à 15h19

j'émets un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région

Observation n°115 (Web)

Par Michel Mettetal

Déposée le 12 janvier 2020 à 12h07

j'émets un avis très défavorable au projet de SRADDET de notre région Bourgogne Franche comté.

Observation n°114 (Web)

Par Jean-Marc TOURNOIS

Déposée le 12 janvier 2020 à 11h54

J'émets un avis très défavorable au projet SRADDET de notre région. Le manque évident de concertation conduit à de lourdes absurdités, par exemple la dégradation de nos paysages convoités par le tourisme vert en plein développement, bénéfique à l'économie locale. Pensez-vous que les Danois vont venir randonner dans vos champs d'aéro-générateurs? J'espère que ce projet va perdre de son militantisme pour les lobis pro éoliens.

Observation n°113 (Web)

Par Bernard Grange

Déposée le 12 janvier 2020 à 11h19

Je vous fais part de mon opposition au projet de Sraddet intenté par la Région contre les paysages, la culture et les espoirs de développement des communes rurales. Les intérêts financiers et politiques qui gouvernent les projets éoliens ne tiennent pas compte des intérêts à long terme des populations les plus concernées.

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)

Replier

Observation n°112 (Web)

Par Laurent DELORME

Déposée le 12 janvier 2020 à 10h48

Ce document est riche, très riche, et couvre bien des domaines. Afin de limiter mon propos, je m'en tiendrai à la production d'énergies. Produire de l'énergie, l'éventuelle phase de transformation, sa distribution et son utilisation composent ensemble un élément clé de l'aménagement territorial.

Un territoire aussi vaste que la région Bourgogne Franche Comté (BFC), est constitué de nombreux territoires que sont les communautés de communes (cc). La région elle-même n'est qu'une parcelle d'un territoire auquel elle appartient, le pays France. L'enjeu énergie est bien national à minima, mais peut sans doute se décliner plus localement, notamment lorsqu'il est question d'énergies renouvelables.

Parler d'approches territoriales a bien un sens, mais pour que les citoyens se mobilisent, n'est-il pas raisonnable de faire appel à l'échelon cc sous le leadership de la région BFC. Inviter les habitants à être acteur d'un territoire inconnu ou qu'il ne leur est pas familier n'est pas raisonnable et ne peut pas apporter des solutions que le citoyen adoptera naturellement.

Par ailleurs, la région BFC est assez vaste pour procurer des opportunités différentes. Produire de l'énergie là où le vent est régulier et suffisant, là où l'intensité lumineuse est suffisante et sans perturbation, là où l'élevage, l'agriculture, la forêt offrent des ingrédients de proximité à la filière biomasse. Valoriser les ressources naturelles d'une cc, c'est s'assurer du concours des habitants de ce territoire qu'est la cc et de leur adhésion, au moins du plus grand nombre.

Est-ce aux promoteurs du photovoltaïque, de l'éolien, d'aménager le territoire en installant des usines de production là où quelques-unes seulement des conditions sont remplies.

Si ce schéma d'aménagement entend imposer des directives à l'échelle de la région sans tenir compte des spécificités des cc et des souhaits de ses habitants, alors la démarche ne recueillera pas la mobilisation citoyenne attendue.

En revanche, oui, si le SRADDET a pour but d'aménager les territoires qui composent la région BFC en impliquant très directement les communautés de communes qui la composent, ce schéma répond aux besoins et pourra alors être décliné sous ses différentes composantes avec l'appui du plus grand nombre.

Replier

Observation n°111 (Web)

Par Julien Antoine

Déposée le 12 janvier 2020 à 10h38

Je me permets d'émettre un avis très défavorable à ce projet SRADDET

En effet le bénéfice à moyen terme se révèle néfaste pour notre environnement. Depuis trop longtemps les décideurs favorisent les technologies soit disant bénéfiques alors qu'ils ne pensent pas à l'avenir (exemple avec le gasoil)

Ces projets ne prennent pas en compte la fabrication (chine) et le recyclage/démantèlement

Des solutions à dimension beaucoup plus locale et humaines existent et se développent (par exemple aux USA) car les grandes éoliennes se sont révélées non écologiquement rentables à moyen terme. A méditer....

Replier

Observation n°110 (Web)

Par Jean GUENEAU

Déposée le 12 janvier 2020 à 09h42

J'émet un avis très défavorable au projet SRADDET de notre région.

Observation n°109 (Web)

Par FRANK BACOT

Déposée le 12 janvier 2020 à 09h20

J'émet un avis très défavorable au projet stradde de notre région

1) Les éoliennes devant être couplées à des centrales gaz ou fioul sont extrêmement polluantes, sans compter leur installation et leur fabrication

2) Le démantèlement d'une éolienne coûte entre 350 et 450K€ soit 7 à 9 fois le montant provisionné par les entreprises implantant ces éoliennes. Ce qui signifie qu'après 20 ans, les propriétaires seront ruinés, ou la collectivité ou bien nous aurons des champs de ruines.

3) le rendement des éoliennes est parfaitement médiocre

Relançons le nucléaire, seule vraie solution dans l'immédiat et surtout solution non polluante et non émettrice de CO2

Replier

Observation n°108 (Web)

Par Anne-Dauphine du Chatelle

Déposée le 12 janvier 2020 à 08h48

Habitante de Pesmes 70140, Je me déclare en total accord avec l'analyse critique du Stradde, les remarques et préconisations de l'association ACBFC que je soutiens, détaillées dans le document ci-joint

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°107 (Web)

Par Pierre RIGAULT

Déposée le 12 janvier 2020 à 08h41

Je formule un avis défavorable à l'encontre du projet S.T.R.A.D.D.ET

Observation n°106 (Web)

Par bruno CHARMET

Déposée le 11 janvier 2020 à 23h42

Il est triste de lire dans les dossiers d'enquêtes publique

« En Europe, afin de lutter contre le réchauffement climatique, plusieurs accords ont été conclus depuis 2000. Le dernier en date, adopté le 24 octobre 2014, engage les 28 pays à porter la part des énergies renouvelables à 27% en 2030.

En 2017, la puissance éolienne installée à travers l'Europe a été de 16 800 MW, ce qui porte la puissance totale installée dans l'Union européenne à 169,3 GW, dont environ 15,8 GW en offshore. L'Allemagne, avec plus de 56 GW installés sur son territoire fin 2017, reste leader des installations. »

Il est maintenant à la portée de tous de lire les rapports d'Enquêtes Parlementaires, du Sénat et de la Cour des Comptes sur la prétendue "décarbonation" des énergies renouvelables, et particulièrement de l'éolien.

La production électrique française basée principalement sur les énergies nucléaire et hydraulique est déjà très largement dé-carbonée.

Tous les pays européens ayant fait le choix de l'éolien et du solaire dans leur production sont extrêmement polluants car du fait de l'instabilité multi-journalière de la production éoliennes, ils doivent réguler leur production avec notamment des centrales à gaz (490 grs CO₂ / KWh) ou pire du Fuel ou du charbon.

Comment peut-on donner en exemple l'Allemagne « championne de la pollution » avec ses voisins Polonais ou Hollandais !

L'idéologie Anti-nucléaire a évidemment le droit d'exister même si elle nous est néfaste, par contre il est inadmissible qu'une étude telle le SRADDET s'en inspire pour justifier le gaspillage des finances publiques.

Comme l'a indiqué madame Marjolaine MILLEFERT, député LREM, rapporteuse de l'Enquête Parlementaire " l'éolien ne contribue en rien à la lutte contre le réchauffement climatique, attention au réveil des français lorsqu'ils apprendront la vérité"
<https://www.youtube.com/watch?v=3a0iH11CTS0&feature=youtu.be&idU=12&fbclid=IwAR3yvhd8IP6eXPqtrGR0ipQIGmh-JMyOPpYBoUzs3L0FN126TIsZxDt8qo8>

Replier

Observation n°105 (Web)

Par luc levasseur

Déposée le 11 janvier 2020 à 22h32

Je remercie la commission pour la richesse des échanges que nous avons eus au cours de la permanence en mairie de Mâcon à la suite desquels je présente les remarques ci- après.

1/ Le rapport d'objectifs dans son chapitre 2 justification des choix stratégiques au paragraphe 2,3 la définition des objectifs quantifiés s'appuie pour justifier ses objectifs en matière de « maîtrise de l'énergie,d'atténuation du changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air »sur un document intitulé «scénario régional de transition énergétique» . Le scénario de diminution de réduction des GES est résumé succinctement en 2 tableaux.

L'objectif n°11 de l'axe 1 se réfère à ce document pour fixer des objectifs chiffrés (page 89 et 90) d'adaptation et développement des réseaux de distribution d'électricité et de gaz et ,en particulier, de déploiement massif des énergies intermittentes électriques.

Il est confirmé que ce document n'a pas été joint au dossier soumis à l'enquête public pour le motif qu'il est «en cours de finalisation» (confère également le mémoire en réponse à l'Autorité environnementale p. 9)

Il apparaît ainsi que le caractère inachevé de ce document justifierait que le public ne puisse pas en prendre connaissance mais qu'il ne fasse pas obstacle à ce que ce document serve de fondement à la stratégie des thèmes de transition énergétique et de réduction des GES. Ce qui rend, bien évidemment, cette stratégie incompréhensible au public mais fait également naître un doute profond sur sa pertinence et sa solidité au vu du caractère inabouti , reconnu comme tel, de la démarche.

2/ L'axe 3 construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur donne l'orientation n°8 optimiser les connexions nationales et internationales.

Une règle traite des réseaux et des infrastructures de transport aériennes, ferroviaires, fluviales et routières. Une dernière règle traite des continuités écologiques.

Par contre rien ne traite d'un rapprochement avec les régions limitrophes en matière de maîtrise de l'énergie et d'atténuation du changement climatique alors que la région Bourgogne-Franche-Comté est actuellement fortement déficitaire dans le domaine électrique, la région Auvergne-Rhône-Alpes fortement excédentaire, avec un mixte national fortement décarboné.

Ce constat laisse supposé que ce sujet est totalement lacunaire dans le «scénario régional de transition énergétique» ce qui en réduirait la portée à un document secondaire ne pouvant pas être utilisé à l'élaboration d'une stratégie.

3/ En considération des deux observations précédentes je soumetts à la commission d'enquête le point suivant: proposer que soit retiré du rapport d'objectifs toute référence au «scénario régional de transition énergétique» de même que tous les éléments quantifiés qui en sont issus.

Replier

Observation n°104 (Web)

Par Sylvain MARTINET

Déposée le 11 janvier 2020 à 22h19

J'émet un avis défavorable au projet de SRADDET pour notre région

L'éolien n'a pas sa place pour l'avenir de nos campagnes

Observation n°103 (Web)

Par NICOLE PINON

Déposée le 11 janvier 2020 à 21h18

Je m'oppose au projet éolien des grands champs pour avoir suivi les enjeux écologiques et économiques non justifiables au vue de notre région

Replier

Observation n°102 (Web)

Par François PITET

Déposée le 11 janvier 2020 à 17h52

Au nom de l'Association pour la Sauvegarde de la Forêt de Mont sous Vaudrey , dans la plaine du Jura Nord , voici nos observations à la lumière de ce qui se passe chez nous .: - Dans la droite ligne du politiquement correct citoyen , deux projets éoliens de 16 machines géantes sont lancés au coeur de notre massif forestier ; la forêt de Choiseul . Dix de ces machines de 230m de haut sont "dédiées" à la forêt communale de Mont sous Vaudrey . Or, ce massif forestier est situé dans une des plaines (230 m d'altitude) les moins ventées du Jura, comme démontré par les cartes établies par l'ADEM . Alors évidemment , il faut des éoliennes géantes avec des pales de 70 m chacune ; C'est un désastre environnemental pour ce réservoir de biodiversité , (défrichements , déboisements , 15 000 tonnes de béton armé) c'est un désastre en travers d'un couloir majeur et reconnu de migration nord sud.(reconnu par un promoteur) .

Par ailleurs , les conditions climatiques actuelles imposeraient de sanctuariser les forêts (c'est aussi moins de CO2 et plus d'Oxygène) et d'éviter les morcellements .Au contraire , on va intensifier les prélèvements pour chauffer les villes , on va faire rentrer la forêt directement dans les centrales (SOS Forêt) . De plus ,dans l'immédiat , quand on brûle du bois on pollue plus qu'en brûlant du charbon , (particules et fumées) . Alors laissons les forêts des ruraux en paix car elles ont besoin de prendre des forces. Enfin ,quid du déficit énergétique de notre voisine Parisienne ?

Replier

Observation n°101 (Web)

Anonyme

Déposée le 11 janvier 2020 à 11h57

Je m'oppose à ce projet.

Pourquoi une distance de 500m est préconisée alors que les mts sont de plus en plus haut, et qu'elle est 3 fois plus grande aux Etats Unis.

Les nuisances des éoliennes ne sont pas prises en compte.

L'impact sur l'environnement pour leur construction est énorme, coupe dans les forêts, émission de CO2... Sans compter la pollution visuelle de nos beaux paysages et une fois encore le cout et ensuite l'augmentation de nos factures EDF.

Une fois encore les nuisances ne sont pas ressenties pour ceux qui décident mais ce sera nous qui en subiront les conséquences.

Replier

Observation n°100 (Web)

Par Loïc RACLOT

Déposée le 11 janvier 2020 à 10h29

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) sera approuvé courant 2020.

Il doit traduire concrètement une vision et une volonté politiques que la Région Bourgogne Franche-Comté affiche comme étant très claires : esquisser ce que sera la Bourgogne-Franche-Comté en 2050 afin de porter, dès aujourd'hui, des actions qui s'inscrivent dans cette vision d'avenir.

L'ambition affichée est de construire collectivement la Bourgogne-Franche-Comté de demain, qualifiée d'innovante, d'actrice de la transition énergétique, solidaire et fraternelle.

La méthode d'élaboration du SRADDET repose sur la contribution des citoyens et de leurs représentants que sont les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, les élus des Hauts du Val de Saône souhaitent inscrire l'avenir de leur territoire dans le SRADDET, ce qui repose notamment sur l'amélioration de ses liaisons avec les territoires voisins et sur la réduction de son enclavement.

Cette volonté est conforme à celle de la Région qui veut renforcer la cohésion pour construire ensemble la nouvelle région, vaste mais peu dense, marquée par d'importantes disparités territoriales.

Cela suppose de lutter contre les inégalités territoriales en désenclavant les espaces de l'hyper-ruralité pour mieux les relier à la trame régionale et pour y attirer de nouveaux habitants. Le succès d'un tel réagencement territorial repose sur une approche d'ensemble, croisant plusieurs des politiques publiques régionales : développement économique, infrastructures routières, transports, logement, services, couverture très haut débit.

Les bassins jusséens a la chance d'être irrigué par la Route Nationale 19 mais aussi d'être traversé par la ligne ferroviaire N° 4 Paris-Mulhouse.

La RN 19 devait être modernisée sur la totalité de son tracé grâce à la « Convention spécifique RN 19 », signée en 2000 entre l'Etat et les collectivités. Le tronçon Langres – Vesoul avait même fait l'objet d'un protocole signé en 2006 visant à en accélérer la modernisation grâce au parti d'aménagement autoroutier s'appuyant sur la réalisation prioritaire par l'Etat des déviations de Port-sur-Saône et de Langres.

Pourtant, en mai 2019, Mme Elisabeth BORNE alors Ministre chargée des Transports, apportait aux élus des informations négatives sur la modernisation de la RN 19 entre Vesoul et Langres, en annonçant pour la 1ère fois que ce tronçon routier ne fera plus partie des projets de mise à 2X2 voies et devra se contenter de travaux localisés (déviations de villages et aménagements de sécurité).

Pour ce qui concerne la desserte ferroviaire, l'atout que peut représenter la ligne 4 est limité par le fait qu'aucun arrêt TER n'est proposé en gare de Jussey depuis 1989 alors que les deux gares les plus proches, Vesoul et Culmont-Chalindrey sont accessibles en 40 minutes maximum.

Or le SRADDET « Ici 2050 » est un travail dit de « prospective » qui tient également compte des réalités, acquis, ambitions et tendances observées. Dans cette logique, il poursuit plusieurs objectifs

dont la transition des modes de vie, notamment dans les transports.

La Région affirme vouloir appuyer toutes les synergies capables de densifier ces espaces en recul démographique et d'enrayer le morcellement territorial. Elle affirme vouloir soutenir aussi les efforts d'attractivité des territoires via un aménagement équilibré, avec en ligne de mire l'égalité des territoires.

C'est pourquoi, les élus du Bassin jusséen demandent que le SRADDET intègre :

- les conséquences pénalisantes de la décision ministérielle actant l'arrêt de la modernisation de la RN 19 ;
- l'étude de l'opportunité de la création d'une ligne TER avec arrêts en gares de Jussey, Port-sur-Saône et Vesoul dans une approche de desserte fine des territoires et sur la base du principe édicté par la Région : « Garantir la mobilité partout et pour tous, avec le bon moyen de transport, au bon endroit, au bon moment ».

Replier

Observation n°99 (Web)

Par Jean-Yves BICHET

Déposée le 10 janvier 2020 à 15h00

« Après délibération du Conseil Municipal en date du 11/12/2019, la commune de GRANDVAUX souhaite émettre trois réserves importantes concernant l'arrêt projet du SRADDET, à savoir :

- La carte synthétique des objectifs du SRADDET, bien que non prescriptive, n'est pas acceptable en l'état car elle entérine un déclin potentiel du territoire de la Communauté de communes du Grand Charolais dont la commune GRANDVAUX est membre, et nie totalement les réalités dynamiques en cours : première communauté de communes du Département de Saône-et-Loire par sa population, inscription dans le territoire d'industrie Ouest Saône-et-Loire, flux et coopérations vers Auvergne-Rhône-Alpes, fonctions de centralité, démarches d'attractivité au sein du PETR du Pays Charolais-Brionnais, positionnement stratégique, appartenance au périmètre d'un Bien en cours d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, etc. Cette carte laisse à supposer que la vocation du territoire prévue par le SRADDET est d'être un espace de respiration d'agglomérations et de métropoles, ce qui n'est ni la réalité ni le souhait des élus et des populations. Cette carte ne matérialise pas non plus les flux vers Auvergne-Rhône-Alpes via la RCEA, un axe routier européen majeur. En outre, elle ne mentionne plus les communes de Palinges et Saint-Bonnet-de-Joux comme pôle de proximité. C'est pourquoi le Conseil Municipal de GRANDVAUX demande que l'armature urbaine et la carte d'objectifs soient modifiées en tenant compte de ces réalités en matérialisant notamment le pôle urbain Digoin-Paray-Charolles (21 000 habitants) comme pôle à rayonnement départemental, comme cela est fait par exemple pour le Creusot-Montceau, ou a minima en matérialisant le pôle de Paray-le-Monial.

- La mise en application de l'objectif zéro artificialisation des sols à horizon 2050 ne doit pas pénaliser plus les territoires ruraux que les agglomérations. La déclinaison de cette règle et les mécanismes de compensation qui y seront liés seront très difficiles à mettre en œuvre à l'échelle des territoires de SCoT. De plus, les mécanismes de renouvellement urbain sur des terrains déjà artificialisés (friches résidentielles ou industrielles par exemple) sont très coûteux. Il faudra donc que les collectivités compétentes puissent bénéficier de soutiens financiers conséquents pour que cela soit réalisable.

- Les objectifs de transition qui s'imposeront en application du SRADDET aux EPCI dans leurs propres documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PCAET), et donc aux communes, sont très ambitieux alors que les capacités financières, démographiques et économiques, et ingénierie sont beaucoup plus limitées dans les intercommunalités et communes rurales que dans les agglomérations. La mise en œuvre du SRADDET sera donc complexe et risque de susciter des interprétations de l'Etat et des agences pénalisant fortement le développement des espaces ruraux. »

Le Maire, habilité par délibération du 11.12.2019

Jean-Yves BICHET.

Replier

Observation n°98 (Web)

Par CATHERINE LEBRETON

Déposée le 10 janvier 2020 à 14h40

Après examen du projet de SRADDET, le Conseil Communautaire de l'Agglomération de Nevers a rendu un avis le 14 décembre 2019.

Vous trouverez ci-joint l'avis détaillé ainsi que la délibération.

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)

Replier

Observation n°97 (Web)

Par Sylvie vénague

Déposée le 10 janvier 2020 à 12h14

Monsieur le Président ,

je vous écris pour vous transmettre l'avis de l'Association pour la protection de l'environnement de villages voisins du projet d'éolienne à Cessey sur Tille.

Sylvie Vénague

Présidente de APER VPEC

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°96 (Web)

Par Vendennes-les-Charolles Mairie de

Déposée le 10 janvier 2020 à 11h55

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la délibération du Conseil Municipal de VENDENESSE-LES-CHAROLLES, valant avis concernant l'arrêt projet du SRADDET de la Région Bourgogne Franche Comté.

Bien cordialement.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°95 (Web)

Par MARTIGNY-LE-COMTE Mairie de

Déposée le 10 janvier 2020 à 11h53

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la délibération du Conseil Municipal de MARTIGNY-LE-COMTE valant avis concernant l'arrêt projet du SRADDET de la Région BFC.

Bien cordialement.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°94 (Web)

Par Fabien GENET, Maire Mairie de DIGOIN

Déposée le 10 janvier 2020 à 11h51

Veillez trouver ci-joint l'avis du Conseil Municipal de DIGOIN concernant l'arrêt projet SRADDET de la Région BFC.
Bien cordialement.

Document joint

Observation n°93 (Web)

Par CHAMPLECY Mairie de CHAMPLECY

Déposée le 10 janvier 2020 à 11h50

Veillez trouver ci-joint l'avis du Conseil Municipal de CHAMPLECY concernant l'arrêt projet du SRADDET.

Bien cordialement.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°92 (Web)

Par Roland DROUHOT

Déposée le 10 janvier 2020 à 08h52

En tant qu'élue du bassin Jusséen, je demande que le SRADDET intègre :

- les conséquences pénalisantes de la décision ministérielle actant l'arrêt de la modernisation de la RN 19,

- l'étude de l'opportunité de la création d'une ligne TER avec arrêts en gares de VITREY SUR MANCE, JUSSEY, PORT SUR SAONE, et VESOUL dans une approche de desserte fine des territoires et sur la base du principe édicté par la Région : "garantir la mobilité partout et pour tous, avec le bon moyen de transport, au bon endroit, au bon moment"

Replier

Observation n°91 (Web)

Par Aline Schwartz

Déposée le 10 janvier 2020 à 07h18

Veillez trouver ci-joint l'avis d'Enerplan, syndicat des professionnels de l'énergie solaire

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°90 (Web)

Par Bénédicte Havet

Déposée le 9 janvier 2020 à 20h23

Je me suis déjà opposée à l'installation d'éoliennes sur ma commune pour les raisons suivantes ci-dessous. J'entends que nous restons maîtres de nos choix sans qu'il y ait dorénavant obligation de s'inscrire dans un schéma n'émanant pas des souhaits des habitants eux-mêmes.

Je m'oppose aux projets éoliens actuels car servant la cause de gros industriels plutôt que la cause écologique, projets surdimensionnés et peu viables, envisagés en plus en milieu forestier et au bilan carbone désastreux pour leur mise en place et la redistribution de l'énergie. Je souhaiterais de projets sur une base coopérative et qu'on prenne modèle sur le village d'Ungersheim. (cf le film "qu'est-ce qu'on attend?")

Replier

Observation n°89 (Web)

Par Aline Schwartz

Déposée le 9 janvier 2020 à 17h28

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe pour le compte d'Enerplan, syndicat des professionnels du solaire.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°88 (Web)

Par MICHEL RICHARD

Déposée le 9 janvier 2020 à 16h10

Concernant les obstacles à l'écoulement des cours d'eau, je m'oppose à tout type d'action destructrice sur les chaussées de moulins, quel que soit le classement des cours d'eau.

comment sera géré l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales collectées dans le bief du moulin qui se trouve en limite de propriété.

Replier

Observation n°87 (Web)

Par Benjamin PICARD

Déposée le 9 janvier 2020 à 14h05

PROJET EOLIENNE VALLÉE DU SEREIN 89800

L'édification d'éolienne sur des terres totalement agricoles et l'implantation de ce type d'installation absolument pas adapté au paysage et une aberration écologique et économique

L'énergie doit rester un domaine régalien

Confier à des entreprises privées la réalisation de ce type de chantier pour générer de l'endettement public et revendre électricité 3 fois plus cher à EDF n'a aucun sens économique

Ni aucun sens écologique au vu des polluants et des coups de retraitement des éoliennes à long terme

L'énergie solaire serait nettement plus propre et l'énergie hydroélectrique également

Replier

Observation n°86 (Web)

Anonyme

Déposée le 9 janvier 2020 à 11h34

bonjour

certaines PLU dans l'autunois obligent de couper les haies bocages à 1,5m. Cette obligation a un rôle paysager mais n'est plus d'actualité dans un contexte de changement climatique: consommation de carburant fossile, non production de gros bois utiles pour la ressource NRG, diminution de l'intérêt écologique, absence de fonction d'ombrage.

a ce titre, le SRADDET devrait promouvoir les haies bocagères hautes pour notre avenir à tous y compris les agriculteurs.

Replier

Observation n°85 (Web)

Anonyme

Déposée le 9 janvier 2020 à 10h01

Maire d'une petite commune jurassienne, je m'apprêtais à mettre mon commentaire, mais j'ai lu le commentaire N° 84 et là, rien à ajouter, tout est dit. bravo à madame le maire.
Laisser vivre nos territoires ruraux

Replier

Observation n°84 (Web)

Par Marie Chodron de Courcel

Déposée le 9 janvier 2020 à 09h33

Mes observations sont relatées dans le document en pièce jointe.

Document joint

Observation n°83 (Web)

Par Joël Minois

Déposée le 8 janvier 2020 à 22h52

Enquête publique sur le projet de SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté

Observations de l'Entente naturaliste de Bourgogne

Ayant pris connaissance du dossier d'enquête publique, l'Entente naturaliste de Bourgogne, qui rassemble l'Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire (AOMSL), La Choue, association d'étude et de protection des rapaces nocturnes en Bourgogne-Franche-Comté, et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA), présente ses observations, remarques et propositions concernant le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Sa contribution à l'enquête publique concerne la biodiversité.

Selon le code général des collectivités territoriales, le SRADDET doit fixer les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière de protection et de restauration de la biodiversité, et énoncer des règles générales contribuant à atteindre cet objectif (art. L. 4251-1).

A l'aune de ces prescriptions législatives, l'Entente naturaliste de Bourgogne-Franche-Comté a procédé à l'analyse des deux principaux documents constitutifs du SRADDET : le Rapport d'objectifs et le Fascicule des règles.

Certaines des observations et propositions formulées par l'AOMSL en mars 2019 lors d'une concertation sur une version 0 du projet de SRADDET sont reprises ici.

1. Sur l'élaboration et la rédaction du projet de SRADDET

1° En Bourgogne-Franche-Comté, le Comité régional de la biodiversité a été installé très tardivement, le 11 septembre 2018. A-t'il pu être pleinement « associé » à l'élaboration du SRADDET comme la loi (art. L. 4251-5-9° du code général des collectivités territoriales) le prescrit ? On peut en douter, d'autant plus qu'aucun des documents figurant dans le dossier d'enquête publique ne permet de connaître une éventuelle prise de position du Comité régional de la biodiversité sur le projet de SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté, alors même que la protection et la restauration de la biodiversité sont l'un des objectifs de tout SRADDET (art. L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales).

2° Au Journal officiel du 20 décembre 2019 est paru un décret du 17 décembre révisant les Orientations nationales de la trame verte et bleue (ONTVB).

Les ONTVB constituent un élément essentiel de la trame verte et bleue (TVB). Le décret du 17 décembre 2019 comporte une 3ème Partie relative à l'élaboration des SRADDET, en particulier à la transcription des enjeux de cohérence écologique. Il est déterminant pour l'intégration de la TVB dans le SRADDET. Sa publication intervient alors que l'enquête publique du SRADDET de Bourgogne-France-Comté est en cours. L'Entente naturaliste de Bourgogne se demande comment ce décret peut être pris en compte dans l'élaboration et la conception du SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté.

3° Le projet de schéma est construit selon un plan qui distingue des « axes » (3), des « Orientations » (8) et des « Objectifs » (33). Selon la loi (art. L. 4251-1), le SRADDET « fixe des objectifs » et « énonce des règles générales ». Selon le décret du 3 août 2016 (art. 1er), il est composé :

- d'un rapport consacré aux objectifs du schéma illustrés par une carte synthétique ;
- d'un fascicule regroupant les règles générales organisé en chapitres thématiques.

Le choix de s'écarter de l'organisation, inscrite dans les textes, en objectifs regroupés dans un rapport et en règles regroupées dans un fascicule, n'offre pas de justification évidente. L'organisation retenue en 3 niveaux (axes, orientations et objectifs) n'apporte pas de garantie particulière de clarté ou de simplicité (quelle différence entre une orientation et un objectif ?).

4° Un autre choix des rédacteurs du projet de SRADDET quant à sa portée est exposé aux pages 34 et 35 du Rapport d'objectifs : « Une philosophie propre de la prescriptivité qui obéit aux cinq principes suivants : une prescriptivité progressive, exemplaire, accompagnée, mesurée et aidante. » Ou encore : « une prescriptivité calibrée ». Ce dispositif est justifié par la préoccupation d'« éviter toute surenchère normative. » (p. 35). Il fait naître cependant le risque d'un manque de portée opérationnelle du schéma régional.

Ainsi que le rappelle le Rapport d'objectifs (p. 35 : « Pour certaines thématiques (biodiversité, ...), certains sujets doivent être traités sous forme de règles »), la biodiversité est un domaine où doivent être définies des règles permettant le rétablissement, le maintien ou l'amélioration de la fonctionnalité des milieux nécessaires aux continuités écologiques. Ces règles sont assorties de l'indication des actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation mentionnées par l'article R. 371-20 du code de l'environnement, ainsi que des mesures conventionnelles et des mesures d'accompagnement permettant d'atteindre les objectifs de préservation et de remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques (art. R. 4251-11 du code général des collectivités territoriales).

La biodiversité a besoin en effet de prescriptivité. Elle ne sera pas correctement préservée sans une réglementation suffisamment développée et ambitieuse. Or, la rédaction du projet de Fascicule des règles ne répond pas parfaitement à cette nécessité. En l'état, par ses insuffisances, elle n'est pas conforme à la loi.

Le projet de Fascicules des règles en comporte seulement 4 consacrées à la biodiversité (n° 23, 24, 25 et 26), qui se rapportent à l'inscription des continuités écologiques, de la trame noire (pollutions lumineuses) et des milieux humides dans les documents d'urbanisme.

S'agissant exclusivement du contenu des documents d'urbanisme de manière à y « rendre lisible » la prise en compte des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité, de leur préservation et de leur rétablissement (la « déclinaison locale » de la TVB), la portée de ces 4 « règles » paraît extrêmement réduite au regard de la législation en vigueur (code de l'environnement ; code de l'urbanisme, art. L. 101-2, 6° ; art. L. 131-2...). L'objectif de « rendre lisible » est en lui-même positif et justifié, mais dans quelle mesure ces « règles » ajoutent-elles à ce que le code de l'environnement et le code de l'urbanisme prévoient déjà ? Apparemment, elles y ajoutent peu. En l'état du projet de SRADDET, elles ne paraissent pas, à elles seules, de nature à permettre le rétablissement, le maintien ou l'amélioration de la fonctionnalité des milieux nécessaires aux continuités écologiques, comme la loi le veut.

Plusieurs des objectifs inscrits dans le Rapport ne sont suivis d'aucune règle.

L'Entente naturaliste de Bourgogne est d'avis que des règles supplémentaires et précises, à portée réellement prescriptive, doivent être définies et inscrites dans le Fascicule des règles. La préservation de la biodiversité ne peut être conçue uniquement dans le cadre et à travers les documents

d'urbanisme. Elle appelle des mesures dans d'autres domaines (cf. infra Propositions concernant notamment les milieux et zones humides).

2. Sur la place, la présence de la biodiversité dans le SRADDET

1° La biodiversité n'est citée nommément dans l'intitulé d'aucun des 3 axes ni d'aucune des 8 orientations du Rapport d'objectifs. La première et rapide mention de la biodiversité figure page 31, dans le § 2 de l'Orientation 8 (« Optimiser les connexions nationales et internationales »).

La protection et la restauration de la biodiversité fait l'objet de trois objectifs : Objectif 16 : Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement (Orientation 4 de l'Axe 1) ; Objectif 17 : Préserver et restaurer les continuités écologiques (Orientation 4 de l'Axe 1), et Objectif 33 : Préserver et restaurer les continuités écologiques au-delà du territoire régional (Orientation 8 de l'Axe 3). En dépit de la généralité de leurs intitulés, ces objectifs font une place réduite à la biodiversité au sein du schéma régional car les moyens mobilisés (les « règles ») s'avèrent très limités.

L'Entente naturaliste de Bourgogne interprète cette discrétion comme l'expression d'un manque d'intérêt porté à la problématique de la protection et de la restauration de la biodiversité dans la conception globale du projet de schéma régional. Elle traduit une faible ambition et une volonté peu affirmée.

2° Les enjeux de la protection et de la restauration de la biodiversité ne sont pas suffisamment identifiés sur le territoire régional.

Au terme « biodiversité » correspond un contenu très concret (des entités physiques), tout particulièrement lorsque la diversité biologique est appréhendée et traitée à travers un document d'aménagement du territoire tel que le SRADDET. Or, dans leurs parties à vocation opérationnelle, le Rapport d'objectifs et le Fascicule des règles du projet de schéma régional restent à un niveau de généralités et d'abstractions conceptuelles, et qui procèdent plus de la déclaration d'intention, voire de la communication, que de la décision. Dans ces deux documents, le territoire régional n'apparaît pratiquement pas dans ses composantes physiques et écologiques, dans ses paysages, ni même dans ses différents « pays » (Châtillonnais, Bresse, Revermont...). Aucun des éléments physiques et écologiques, aucune des unités et structures paysagères de la région n'apparaît, ni dans les fiches d'objectifs du Rapport, ni dans le Chapitre Biodiversité du Fascicule des règles. La carte synthétique des objectifs (pp 32-33 du Rapport) – une « illustration indicative » – ne permet pas leur identification .

C'est particulièrement le cas des zones et des milieux humides. Bien qu'il soit affirmé que leur conservation constitue une priorité régionale, aucune zone humide régionale, aucun milieu humide régional n'est nommément cité dans le Rapport d'objectifs et le Fascicule des règles. Rien ne s'oppose cependant à ce que les éléments à vocation opérationnelle du SRADDET n'en donnent une cartographie précise.

Cette absence d'une caractérisation précise par une territorialisations située des enjeux en matière de biodiversité, associée à la faiblesse des règles du Fascicule, est un facteur d'affaiblissement de la portée opérationnelle du projet de SRADDET. L'Entente naturaliste de Bourgogne est d'avis que ces enjeux doivent être clairement localisés sur le territoire régional dans les parties du SRADDET à vocation opérationnelle. Il y a lieu, à cet égard, de dresser et d'insérer dans le SRADDET la carte de l'armature écologique du territoire faisant apparaître l'ensemble du réseau régional des aires naturelles protégées (sites Natura 2000, réserves, ZNIEFF, etc.), au même titre que la carte de structuration territoriale figurant dans le Fascicule des règles (règle n° 2).

3. Impression générale sur le projet de SRADDET

Les observations qui précèdent traduisent une impression générale d'insuffisance du projet de SRADDET en l'état, au regard de l'enjeu que représente la préservation de la biodiversité.

Cette impression d'ensemble résulte :

- du constat d'une place réduite faite à la préservation de la biodiversité dans la conception et la rédaction du projet de SRADDET ;

- du doute quant à la portée opérationnelle du schéma régional en raison notamment du faible nombre et de la faible prescriptivité des « règles » du Fascicule concernant la biodiversité. L'Entente naturaliste de Bourgogne tient à rappeler que la volonté du législateur, clairement exprimée, est d'instituer un schéma prescriptif.

Le doute quant à la portée opérationnelle du projet de SRADDET se double d'une crainte s'agissant de la pérennité des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) de Bourgogne et de Franche Comté, simplement annexés au projet de SRADDET. L'Entente naturaliste de Bourgogne s'interroge sur ce qui désormais subsiste de leur contenu. Le projet de SRADDET, en l'état, n'offre pas de garantie quant au risque de « dilution », d'effacement des SRCE de Bourgogne et de Franche Comté. L'Entente souhaite que la trame verte et bleue, avec ses corridors écologiques et ses réservoirs de biodiversité, apparaisse dans le SRADDET comme un des éléments structurants de l'aménagement du territoire régional.

Ce constat conduit l'Entente naturaliste de Bourgogne à faire des propositions afin d'améliorer et d'enrichir le projet de schéma régional, de le rendre plus concret, dans le sens d'une prise en compte plus forte, plus déterminée et plus efficace de l'enjeu que constitue la préservation de la biodiversité du territoire régional.

Suivant une démarche se voulant constructive, l'Entente propose d'ajouter au projet de SRADDET les 5 objectifs et les 4 règles, de fond et de procédure, ci-dessous.

4. Propositions

1° A la page 107 du Rapport d'objectifs (Objectif 16, rubrique Contexte et références réglementaires), ajouter le paragraphe ci-dessous :

Les sites naturels protégés du réseau européen Natura 2000, les réserves naturelles nationales et régionales, les arrêtés préfectoraux de protection des biotopes et des habitats naturels, la trame verte et bleue, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique sont des éléments structurants de l'aménagement et du développement du territoire régional dont ils déterminent l'évolution. Ils en constituent l'armature écologique.

Au Chapitre thématique 5 - Biodiversité du Fascicule des règles, ajouter une règle n° 2 bis ainsi rédigée :

Les projets et les documents d'aménagement et de planification s'inscrivent dans l'armature écologique du territoire régional (cf. carte ci-dessous).

2° A la page 118 du Rapport d'objectifs, aux Objectifs du SRADDET concernant les milieux humides, ajouter les 2 paragraphes ci-dessous :

Protéger les milieux humides à enjeux biodiversité forts :

(...);

- les milieux humides des vallées alluviales. En particulier, les prairies, les boisements humides, les annexes alluviales.

Tout particulièrement, la préservation du milieu prairial de la Bresse bourguignonne formé par les vallées de la Seille, du Solnan, de la Vallière et du Sevron notamment, est assurée par le maintien d'un mode d'élevage extensif, nécessaire à la pérennité de l'intérêt et de la qualité écologique et paysagère remarquables de ces espaces. La protection de ces vallées bressanes et de la biodiversité qui y est attachée, est garantie par des dispositions générales inscrites dans le Fascicule des règles.

Dans des parties déterminées du territoire régional, la préservation et la restauration des mares et des milieux humides et marécageux (étangs, marais, tourbières) fait l'objet d'un programme d'actions régionales. Ces actions portent notamment sur la restauration des mares en voie de comblement et la

création de nouvelles mares afin d'améliorer leur connectivité. Elles portent également sur l'aménagement de zones d'abreuvement du bétail pour éviter le piétinement du substrat et l'eutrophisation de l'eau par les déjections des animaux. Elles sont soutenues par des aides financières et techniques de la Région.

3° Au Chapitre thématique 5 - Biodiversité du Fascicule des règles, ajouter une règle n° 27 ainsi rédigée :

Des aides adaptées permettent de pérenniser l'élevage extensif dans les prairies naturelles afin d'y garantir le maintien de la faune et de la flore sauvages et de l'ensemble des fonctions écologiques assurées par ces espaces. Sont interdits tous aménagements ou pratiques susceptibles de porter atteinte à l'agriculture traditionnelle et au maintien des prairies naturelles.

Ajouter une règle n° 28 ainsi rédigée :

Les actions de préservation et de restauration des mares, marais, tourbières et autres milieux humides sont inscrites dans le Document d'orientation et d'objectifs du SCOT et dans le règlement du PLU.

4° A la page 116 du Rapport d'objectifs (Objectif 17, rubrique Objectifs du SRADDET concernant les milieux ouverts), ajouter les paragraphes :

Dans des parties déterminées du territoire régional (Bresse, Brionnais, Charolais...), la préservation des haies vives, des bosquets et arbres isolés fait l'objet d'un programme d'actions régionales destinées à préserver, restaurer ou créer un maillage bocager, à préserver les bosquets et les arbres isolés. Ces actions sont soutenues par des aides financières et techniques de la Région.

La préservation et la restauration des ripisylves le long des cours d'eau fait l'objet d'un programme d'actions régionales, afin de favoriser la vie et la circulation des espèces, le maintien des berges et l'épuration de l'eau.

5° Au Chapitre thématique 5 - Biodiversité du Fascicule des règles, ajouter

- une règle n° 29 ainsi rédigée :

Les actions de protection, restauration et création d'un maillage bocager et de préservation des bosquets, des ripisylves et des arbres isolés sont inscrites dans le Document d'orientation et d'objectifs du SCOT et dans le règlement du PLU, ainsi que le maintien d'une bande enherbée entre les cultures et les cours d'eau pour favoriser la circulation des espèces et lutter contre l'érosion des sols.

- une règle n° 30 ainsi rédigée :

Le Comité régional de la biodiversité et le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel sont saisis pour avis des projets de documents d'urbanisme et de tout projet d'aménagement et de planification ayant des incidences environnementales. Ils se prononcent notamment :

- sur l'intégration des schémas régionaux de cohérence écologique dans ces projets ;
- sur les incidences de ces projets sur les aires et sites naturels protégés.

Leur avis, assorti en tant que de besoin de préconisations, est rendu public.

Le janvier 2020

Joël MINOIS Reynald HEZARD David BEAUDOUIN
Président de l'AOMSL Président de La Choue Président de la SHNA
Espace Jean Zay 14 Rue Saint-Antoine

4 rue Jules Ferry 71400 Autun
71100 Chalon-sur-Saône

Replier

Observation n°82 (Web)

Par Lugny Associatio du Moulin de Lugny
Déposée le 8 janvier 2020 à 11h50

Le moulin de Lugny les Charolles situé sur la rivière " L'arconce " en tête de la zone du BRIONNAIS, en accord avec la délibération prise par la Communauté de Communes du Grand Charollais, soutient le projet d'inscription du Charollais: / Brionnais au Patrimoine de l'UNESCO - Rappelons, que notre activité participe à l'entretien du cours d'eau dit " L'Arconce " avec une production d'électricité à partir d'une énergie hydraulique renouvelable , donc parfaitement écologique.

Replier

Observation n°81 (Web)

Anonyme
Déposée le 8 janvier 2020 à 10h13

Je suis contre :

- les éoliennes qui auront un impact paysager très important et qui aura automatiquement des conséquences sur notre patrimoine culturel et notre richesse.
- la proximité des habitations avec les infrasons susceptibles de provoquer des risques sur la santé et sur l'organisme des hommes et des animaux et oiseaux.
- une dévaluation de la valeur immobilière.

La production faible par rapport aux coûts des installations.

Nos communes auraient dû mieux informer la population, ce qui n'a pas été le cas, manque de transparence de leur part et mensonges à gogo par la suite. Même entre eux, les données ne sont pas les mêmes ? Qui croire ? Ne sont-ils pas n'ont plus enfumés par les promoteurs.

N'enfume-t-on pas les propriétaires de terrains, pourquoi le promoteur n'achète-t-il pas le terrain, cela lui reviendrait moins cher ? Pourquoi n'informe-t-on par concrètement les risques pour le propriétaire, on l'allèche avec des promesses d'argent mais après la vie de l'éolienne qui prend en charge le démantèlement ?

Arrêtez les subventions qui appauvrissent notre planète et préservons-là plutôt.

Arrêtez de gaspiller notre argent et utilisez le plutôt pour aider nos personnes âgées, nos personnes en situation de handicap et les enfants malades.

Pourquoi le sondage sur les éoliennes à la population effectué par l'IREPS et diligenté par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté n'apparaît pas sur le site « ma santé en BFC » ?

Y'aurait-il trop de personnes contre les éoliennes et cela gênerait-il ?

Merci.

Replier

Observation n°80 (Email)

Par artworkdeco@orange.fr
Déposée le 8 janvier 2020 à 08h06

Bonjour

J'aimerais contribuer à l'enquête public sur la SRADDET en cours.

Je souhaiterais que le projet de contournement sud Auxerre soit inscrit dans ce dispositif. En effet, certains quartiers d'Auxerre souffrent d'un passage camions absolument intolérable. A défaut d'action du gouvernement pour acheminer ces camions vers les autoroutes, il est essentiel pour moi de compléter la rocade d'Auxerre en construisant sa partie sud.

Merci
Cordialement.

Replier

Observation n°79 (Email)

Par Dominique Tissier
Déposée le 7 janvier 2020 à 21h49
Bonjour

J'habite Auxerre depuis de nombreuses années et je suis exposé à des nuisances très importantes (bruit, pollution, et danger pour circuler sur certains axes)

Ceci dû à une circulation importante de véhicules dans l'agglomération d'Auxerre.

Je pense qu'il serait important de prévoir une rocade sud d'Auxerre pour limiter ces désagréments et retrouver le calme dans notre ville.

Je voyage souvent en France et à ma connaissance Auxerre est certainement la seule grande ville et préfecture a être traversée par autant de routes nationales, et ne possédant pas de contournements.

Cordialement

Tissier Dominique

Replier

Observation n°78 (Web)

Par bernadette SERAFIN
Déposée le 7 janvier 2020 à 20h55

La vision à long terme manque de clarté et de fiabilité. Les propositions en faveur de la restauration de la Biodiversité ne sont pas compatibles avec l'artificialisation des sols pour l'implantation de parcs éoliens, pour cela je donne un avis négatif au SradDET.

Replier

Observation n°77 (Web)

Par francis WARGNIER
Déposée le 7 janvier 2020 à 18h52

Pour lutter contre le CO2, il faut arrêter tout développement de l'éolien urgemment. Les allemands font actuellement les frais d'une écologie politique dogmatique, nous faisons de même, à des fins électoralistes déplacées. 29 000 éoliennes installées fournissent 17% de l'électricité en Allemagne. Le coût total de ces installations est d'un million d'euros par mégawatts. En Allemagne, il y a 111000MW installé, soit donc un coût de 111 milliards d'euros, pour produire 17% de l'électricité consommée. Ce gâchis de crédit, pour une grande part publique, est absurde. Nous sommes très au dessus du coût du nucléaire. Et surtout le gain moyenné de CO2 par habitant reste très minime, à cause du remplacement de l'éolien déficient par des énergies fossiles.

De fait autant le solaire se miniaturise et devient de plus en plus efficace, autant l'éolien, trop aléatoire, avec son facteur de charge moyen de 27% en France, voudrait des machines encore plus hautes, horribles et nuisibles, et qui ne changera guère le rendement.

Il faut aussi considérer les lignes à haute tension nécessaires, qui se multiplient, même si une partie est enterré.

En France, 86% de l'énergie est décarbonnée, grâce au nucléaire. Pourquoi tenter de faire plus, à quel prix ? Si nous avons fait logiquement les choses, le nucléaire ne produirait plus de déchets radioactifs (surperphénix et la suite), et l'électricité française serait entièrement décarbonnée, les paysages et citoyens ruraux sauvés de la grisaille infrasonique des monstres éoliens. Installons des éoliennes dans les chef lieux, et vous verrez la réaction des habitants... Alors pourquoi sacrifier la vie des campagnards ? Parce qu'ils ont trop de chance d'habiter loin de la pollution des villes, peut-être. Aussi trop de chance de voir les services public disparaître....

Non au sacrifice de nos paysages, de la biodiversité, de notre patrimoine architectural, de l'habitat qui se dévalorise.

Energies renouvelables, oui, mais pas éolien, surtout pas éolien.

Replier

Observation n°76 (Web)

Par Marie-Françoise Chargrassse
Déposée le 7 janvier 2020 à 17h47

Je ne suis pas d'accord pour ce schéma régional ; en effet le SRADDET ignore l'essentiel . De plus la véritable écologie ne peut être une affaire de business.

Replier

Observation n°75 (Web)

Anonyme

Déposée le 7 janvier 2020 à 17h08

1- le sraddet peut prescrire la prise en compte dans le document d'urbanisme l'objectif de restaurer ou de maintenir la dynamique fluviale d'un cours d'eau: une distance minimale interdisant toute construction voir si possible reconstruction selon l'abaque page 16 de http://www.zones-alluviales.ch/OutilGCE/2016.12.12_%20Espace-Grands-Cours-d%27Eau-FINAL.pdf il doit laisser les auteurs des documents d'urbanisme de choisir les moyens par lesquels ils doivent protéger les espaces à enjeux prioritaires.

- Proposition de rédaction : inspiré de l'analyse du projet SAGE Dore, réaction des juristes DPC, Société d'Avocats.

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec l'objectif de restaurer de la dynamique fluviale dans sa zone de mobilité fonctionnelle. Pour cela les collectivités pourront classer les espaces situés sur cette zone en zone naturelle et prendre les dispositions en tenant compte des servitudes d'utilité publique prises sur ces espaces, en tenant compte de l'abaque....

2-le sraddet ne pourrait il pas au titre de la trame verte et bleue réglementer les aménagements susceptibles de faire obstacles au déplacement naturel des cours d'eau.

- on ne peut pas les interdire sans condition.

- Proposition de rédaction : inspiré du document «sécurisation juridique du SAGE» Droit Public Consultants (DPC), Société d'Avocats.

Les IOTA soumis à déclaration ou autorisation visés à l'article L.214-1 du code de l'environnement, ainsi que les ICPE soumis à déclaration, à l'enregistrement ou à autorisation visées aux articles L.512-1 et L.512-8 du même code ou tous les travaux ou ouvrages susceptibles de faire obstacle au déplacement naturel du cours d'eau doivent être compatibles avec l'objectif de restauration/de maintien/ de préservation de la dynamique fluviale.

Pour assurer la mise en compatibilité avec l'objectif de préserver et restaurer la dynamique fluviale ne peuvent être réalisés les travaux de protection des berges, remblais, endiguements et affouillements, les constructions ou installations et, d'une manière générale, tous les travaux ou ouvrages susceptibles de faire obstacle au déplacement naturel du cours d'eau, sauf pour raisons d'intérêt général.

Cette disposition peut être renforcée par une règle:

« le documents d'urbanisme doivent délimiter une zone de mobilité fonctionnelle où les protections de berge sont interdites sauf pour des projets d'intérêt public majeur dont notamment la protection de captages d'eau potables, le maintien des berges de plans d'eau artificiels ayant pour objectif d'y éviter un piégeage de sédiments, ou encore la protection de tout équipement public faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou d'intérêt général.

Dans ces cas particuliers où des protections de berge peuvent être autorisées, ces protections doivent faire l'objet d'une étude préalable démontrant l'importance de leur mise en place et l'absence d'alternative possible en définissant les techniques et conditions de réalisation les moins dommageables à la mobilité. De plus, des mesures compensatoires devront alors être définies et mises en œuvre pour la restauration de la dynamique fluviale d'un même linéaire de cours d'eau».

3-• Le sraddet ne pourrait il pas demander au document d'urbanisme de délimiter une zone de mobilité fonctionnelle des cours d'eau quand l'abaque suisse n'est pas reconnue comme suffisamment précise

- Proposition de rédaction : inspiré du SAGE Dore

Comprendre le fonctionnement hydromorphologique et affiner la définition de la zone de mobilité fonctionnelle de:

Les documents d'urbanisme devront s'attacher à avoir une étude spécifique à l'échelle de leur rivières (ou l'intègrent dans le cadre des pré-diagnostics) visant à :

- préciser ou compléter la délimitation de l'espace de mobilité

- délimiter alors en concertation avec les acteurs locaux (collectivités, riverains, représentants de la profession agricole, ...) la zone de mobilité fonctionnelle des cours d'eau où pourront être proposées

des servitudes d'utilité publique.

4- • Le sraddet ne pourrait il pas définir des orientations et des dispositions avec lesquelles les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles.

- on ne peut être prescriptif au regard du droit du sol, il doit définir les orientations dans le domaine de l'eau.

- Proposition de rédaction: inspiré de Madame Emmanuelle PAILLAT- Droit Public Consultant (DPC) Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles ou rendus compatible avec l'objectif de restauration de la trame verte et bleue. Pour assurer cette mise en compatibilité, les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux de l'urbanisme pourront limiter tout projet d'urbanisation et de construction des zones bordant des cours d'eau dans la limite de l'abaque suisse.

5-• Le sraddet ne pourrait il pas prescrire la prise en compte d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de quantité des eaux définis par le SDAGE dans les documents d'urbanisme.

- on ne peut pas prévoir de dispositions ou de règles relevant du code de l'urbanisme. (principe d'indépendance des législations) Art 111-1-1 du Code de l'Urbanisme.

- La proposition de rédaction: inspiré de SAGE Hérault

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec l'objectif de maîtriser (notamment en période d'étiage). Pour assurer cette mise en compatibilité, les projets de territoire devront ainsi compatibles (respectés):

- avec le respect des débits d'Étiage de référence à définir si non connu
- le schéma de gestion volumétrique à définir si non connu
- plan de gestion d'étiage, s'il n'est pas intégré dans le schéma à définir si non connu.

6- Le sraddet ne pourrait il pas demander la définition et l'application d'un plan d'économie d'eau. Ce plan favoriserait l'utilisation économe de la ressource en eau.

- exemple de rédaction, inspiré de SAGE :

dans les document d'urbanisme, Il sera défini un Plan concerté d'économies d'eau à destination de l'ensemble des usagers. Ce plan décrit, sur la base d'un diagnostic et d'objectifs d'économie d'eau, les actions et les échéances de suivi et d'évaluation à mener sur le territoire. Il aborde notamment :

- la réhabilitation des réseaux AEP (lutte contre les pertes) et la réutilisation des eaux usées traitées et des eaux pluviales ;
- le développement de conseils aux préleveurs ;
- l'acquisition de matériel d'irrigation plus performant et réhabilitation des réseaux d'irrigation ;
- l'utilisation de nouvelles technologies et pratiques plus économes en eau (amélioration des process industriels...).

Les préconisations et actions de ce plan sont relayées (information, conseils, formation) auprès des utilisateurs pour être prises en compte dans leurs études (Plans locaux et Schémas Directeurs d'alimentation en eau potable notamment), dans leurs projets (travaux...)

et pour adapter leurs pratiques. Le plan concerté d'économies d'eau comprend également la mise en œuvre et la valorisation d'installations ou de projets pilotes de réduction des prélèvements sur le bassin.

Le Plan concerté d'économies d'eau est appliqué en priorité sur les zones jugées déficitaires ou justes à l'équilibre dans le PGE ou les entités hydrographiques sur lesquelles un déséquilibre ressource s/prélèvements a été identifié dans l'étude sur la sensibilité de la ressource en eau aux usages préleveurs.

- Mettre en œuvre un programme de communication et d'incitation aux économies d'eau à destination des collectivités, des citoyens, des industriels et des agriculteurs et de suivi :

- Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'étiage et à la nécessité d'économiser l'eau:

- Soutenir l'expérimentation des techniques visant à économiser l'eau.

Replier

Observation n°74 (Web)

Par Fabien GENET

Déposée le 7 janvier 2020 à 16h35

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint l'avis de la Communauté de communes Le Grand Charolais à l'enquête

publique du SRADDET - ici 2050 - du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté. Cet avis a été voté lors du dernier Conseil Communautaire du 18 décembre 2019.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Communauté de communes Le Grand Charolais,
Fabien GENET

Document joint

Observation n°73 (Email)

Par Mairie de SAINT AGNAN
Déposée le 7 janvier 2020 à 14h53
Bonjour,

Vous trouverez, ci-joint, le modèle de délibération pris par la commune de SAINT AGNAN - 71160.
Cordialement.

La secrétaire.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°72 (Email)

Par Pierre Pichard
Déposée le 7 janvier 2020 à 14h13
Bonjour,

Pourriez-vous m'indiquer quand sera inscrite à votre programme de développement le prolongement de la rocade sud à Auxerre ?

Merci de votre réponse.
Cdlt,

Pierre Pichard / Webmaster - Développeur - Hébergeur

Replier

Observation n°71 (Email)

Par asso.arti89
Déposée le 7 janvier 2020 à 10h37
Bonjour,

Arti est une association Auxerroise de riverains d'autoroutes urbaines

Depuis notre création (5 ans), nous interpellons et alertons les pouvoirs publics sur les problèmes de pollutions en tout genre dus au trafic routier. En effet dans notre secteur d'Auxerre sud-ouest, il transite journalièrement 8500 véhicules et 900 camions, entraînant une situation cataclysmique et intolérable. Depuis 45 ans les pouvoirs publics nous promettent un quatrième pont et une rocade sud. Le projet est bouclé depuis de nombreuses années (décret d'utilité publique, tracé, impact environnemental, fond pour expropriation et fouilles archéologiques). Mais rien ne bouge et les riverains sont à bout.

Il serait grand temps que ce dossier soit remis à l'ordre du jour par nos décideurs.
Nous vous remercions de prendre ce projet et de l'inscrire au SRADDET pour 2020.
Cordialement
le bureau ARTI

Replier

Observation n°70 (Web)

Par . Mairie d'Ounans

Déposée le 7 janvier 2020 à 12h43

Enquête publique SRADDET

Points problématiques

a. Réalisation d'études spécifiques non prévues aujourd'hui dans les cahiers des charges des PLUi
Certaines règles entraînent la réalisation d'études spécifiques non prévues aujourd'hui dans les cahiers des charges des PLUi et notamment :

- La prise en compte de la trame noire
- l'étude de la réduction des consommations en énergie finale et en transport

Le cumul des informations demandées dans les documents de planification engendrera nécessairement des coûts supplémentaires non négligeables pour les collectivités. Avec la raréfaction des aides, les collectivités porteuses de ScoT ou PLUi pourraient avoir des difficultés à financer ses études.

- Il est nécessaire que la Région prévoie un soutien financier.
- Afin d'alimenter les documents locaux, certaines études pourraient être portées à plus large échelle sur le principe des SRCE par exemple, s'est notamment le cas pour l'étude de la trame noire.

b. Règle urbaine inadaptée aux territoires ruraux

Certaines règles créeront des inégalités entre les territoires en défaveur des territoires ruraux. C'est notamment le cas des règles qui conditionnent le développement de l'urbanisme à une offre de transport alternative à l'autosolisme. Cette règle n'est pas adaptée aux problématiques des territoires ruraux et peut conduire à des inégalités entre les territoires.

c. Certaines règles outrepassent les capacités des documents de planification.

Les documents d'urbanisme n'ont pas vocation à définir des modalités de mises en œuvre, ils peuvent tout au plus définir des zones protégées ou établir des règles de constructibilité. Telles qu'elles sont écrites les règles suivantes ne peuvent pas relever des documents de planification :

- La règle 6 : demande de déterminer des conditions favorisant l'émergence de secteurs résidentiels intégrant des performances énergétiques et environnementales renforcées ;
- La règle 16 demande de déterminer des moyens pour protéger les zones d'expansion de crues naturelles ou artificielles ;
- La règle 24 demande de prévoir des modalités de maintien, de préservation, de rétablissement ou d'amélioration de la fonctionnalité des milieux nécessaires à la conservation des réservoirs et corridors.

Par ailleurs, dans la règle 20 il est demandé d'accompagner la rénovation des bâtiments anciens vers l'atteinte d'un niveau BBC. Cet aspect ne relève pas de la compétence des documents d'urbanisme qui n'agissent pas sur les rénovations mais sur les constructions. Il s'agit là d'une compétence de la Région à inscrire en auto prescription.

d. La prise en compte des stratégies des territoires voisins

Certaines règles demandent à prendre en compte les stratégies des territoires voisins. Plusieurs problèmes pourraient se poser lors de l'application de ces règles :

- Au niveau temporalité. Les périodes d'élaboration et d'application des documents peuvent être très variables d'un territoire à l'autre. La compatibilité des documents voisins sera donc problématique.
- La mise en cohérence des volets opérationnels et plans d'actions pourra s'avérer complexe ou aboutir à des programmes non réalisables en raison des ambitions politiques ou des choix d'orientation différents d'un territoire à l'autre.
- Les documents de planification et plus particulièrement les PLUi n'ont pas vocation à définir des règles ou des zones d'urbanisation au-delà leur territoire.

Il revient à la Région, en tant que PPA des documents d'urbanisme, d'apporter ce regard et de s'assurer de la cohérence des politiques territoriales en particulier sur certaines thématiques (développement des parcs éoliens, trames vertes et bleues...).

e. Incohérence ou superposition entre les règles nationales et les règles du SRADDET

La cohérence de certaines règles vis-à-vis de règles nationales est à revoir notamment en ce qui concerne :

- la ressource en eau : Il est demandé d'anticiper les besoins y compris pour une urbanisation non maîtrisée. L'un des principaux objectifs des documents de planification et du SRADDET sont justement de maîtriser l'urbanisation en prenant en compte l'ensemble des enjeux du territoire et donc

à fortiori de ne pas avoir d'urbanisation non maîtrisée.

- les exigences sur les nouvelles constructions. la règle 20 du SRADDET demande de prescrire « des dispositions favorables à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables et de récupération » alors même que la RT 2012 et bientôt RT 2020 imposent déjà des règles importantes en la matière.
f. L'accompagnement proposé par la Région

La Région s'engage trop peu dans les mesures d'accompagnement et n'a pas adapté ses interventions à ce nouveau contexte. Aujourd'hui la Région vient en soutien principalement à l'échelle Pays. Cette échelle ne correspond pas à la structuration des documents de planification ciblés, les PLUI étant conduits à l'échelon des intercommunalités. Il est donc nécessaire de revoir les modalités de soutien de la Région.

g. Conditionnalités non adaptées

En ce qui concerne les conditionnalités, elles ne concernent pas toujours les documents de planification mais plutôt les opérations d'aménagement. Les cibles du SRADDET sont pourtant les documents de planification

- Règle n° 6 : le financement des projets de bâtiment public est conditionné à une étude de faisabilité prenant en compte les matériaux peu carbonés, les énergies renouvelables etc. Cela ne concerne donc pas les documents de planification. Il en est de même pour la deuxième condition qui demande l'association des citoyens pour bénéficier d'un accompagnement et du soutien de la Région pour des projets ENR.

Règle n° 20 : Le soutien financier aux projets d'aménagement est conditionné à l'intégration des enjeux de biodiversité, de paysages, des éléments naturels et paysagers et à une prise en compte de la dimension extra-régionale quand elle existe.

Replier

Observation n°69 (Web)

Par Parc naturel régional Morvan

Déposée le 7 janvier 2020 à 12h02

Bonjour,

Ci-joint la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional du Morvan en date du 10 décembre 2019 sur l'avis formulé sur le SRADDET dans le cadre de la consultation sur ce schéma.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°68 (Email)

Par Jacques CAUDRY

Déposée le 6 janvier 2020 à 20h07

bonjour

je suis riverain de l'avenue des Brichères à Auxerre où il passe 900 camions par jour.

Nous ne pouvons plus aller sur nos balcons car l'odeur des pots d'échappements nous incommode.

Pourtant il est à l'étude depuis 40 ans une déviation pour éviter cette pollution .

Mais rien n'est fait, on en parle à chaque électionc'est tout!

Notre seule chance est d'inscrire cette déviation dans le SRADDET et qu'enfin les travaux commencent : toutes les villes ont leur déviation sauf Auxerre !

Merci de prendre en compte cette demande

bien cordialement

J;Caudry

Replier

Observation n°67 (Web)

Par CATHERINE DESROCHES

Déposée le 7 janvier 2020 à 09h02

Concernant la notion de continuité écologique. C'est un élément de langage récent. Il correspond en réalité au mythe du fonctionnement naturel de la terre entière : Donner une définition juridique de la

continuité écologique est impossible. D'où la transformation, par l'administration, du mythe en dogme de la restauration de la continuité écologique, ce qui a créé codes et règlements, mais qui reste intrinsèquement sans fondement juridique. En revanche et pour ce qui concerne les cours d'eau, on remarquera que la continuité écologique ignore totalement ou partiellement : les grands barrages, les cascades naturelles, l'irrigation ou le drainage massif, les prélèvements de granulats, l'artificialisation des sols, la pêche de loisir qui instrumentalise les rivières et les effets positifs des obstacles à l'écoulement de nos amis les castors.

Concernant les obstacles à l'écoulement des cours d'eau, je m'oppose à tout type d'action destructrice sur les chaussées de moulins, quel que soit le classement des cours d'eau.

Nos associations régionales n'ont en effet pas été consultées sur la priorisation des ouvrages en liste 2, et plus généralement sur aucun des aspects liés à ce sujet.

Le gouvernement avait adopté le 30 avril 2019 une Note technique relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Cette Note visait notamment à « l'établissement d'une liste d'ouvrages prioritaires à traiter afin de hiérarchiser les interventions ».

Il y était écrit : « L'attention sera portée à ce que l'ensemble des acteurs puisse être associé à cette élaboration de manière adaptée et réaliste, notamment les propriétaires riverains, de moulins, les hydro électriciens, les gestionnaires multi-ouvrages comme Voies navigables de France, les pisciculteurs, les pêcheurs, usagers de loisirs et associations environnementales ».

Nos associations sont directement concernées par la gestion des ouvrages hydrauliques de leurs adhérents en rivières classées au titre de la continuité écologique. Elles souhaitent avancer à cette occasion divers principes de priorisation fondés sur la littérature scientifique et sur la connaissance de terrain. Nous avons demandé à être associés à la construction de la priorisation des ouvrages, en particulier participer aux réunions de travail et recevoir accès (pour avis critique et préconisation) à l'ensemble des documents électroniques édités sur la méthodologie retenue, et sur l'application de cette méthodologie aux rivières et ouvrages de nos bassins.

Les classements de 2012-2013 n'ont fait l'objet d'aucune concertation élargie et n'ont produit aucun consensus sur leur légitimité.

Il nous paraissait indispensable de ne pas reproduire la même erreur en 2019.

Or la liste des ouvrages prioritaires a mis 6 mois pour nous être communiquée sous la forme d'une simple présentation du résultat, sans aucune concertation en amont sur les bases de la priorité !

Ils énoncent des choix sans justification scientifique. Ils ne veulent pas considérer les associations comme interlocuteurs en phase de préparation de la décision et nous ont donné 10 jours pour répondre !

Par ailleurs, les services de l'Etat confirment que cette priorisation est un canevas interne pour faire face à l'irréalisme du classement de 2012-2013 et à l'impossibilité de le satisfaire : les ouvrages non prioritaires n'ayant rien fait en 2022-2023 seront dans l'illégalité, donc sujets à l'aléa juridique d'une mise en demeure administrative ou d'un contentieux porté par un tiers. C'est donc un mauvais départ.

Si, sur les rivières prioritaires, les services de l'Etat viennent avec la même volonté de démolir les ouvrages et le même refus de financer les seules solutions prévues par la loi (e même refus de financer les seules solutions prévues par la loi (équipement, gestion, entretien), les contentieux vont repartir en flèche

Replier

Observation n°66 (Web)

Par alain garnier

Déposée le 6 janvier 2020 à 18h07

depuis 50 ans on nous promet une rocade a Auxerre
le tracé est fait ,toutes les études sont achevées
rien ne bouge
8000 véhicules /jours 1000 camions sous nos fenêtres et celles de deux lycées d'un hôpital et d'une
maternelle
les conséquences sanitaires sont- cataclysmiques

il manque réellement cet axe est-ouest ,la plupart des véhicules sont en transit

il faudrait que la région prenne ses responsabilités

Replier

Observation n°65 (Web)

Par PASCALE CHALLINE

Déposée le 6 janvier 2020 à 17h47

NON à l'éolien à outrance, sans obligation de résultat en terme de production. Je suis pour le respect des forêts ,des zones humides, des zones définies comme ZNIEFF ou NATURA 2000 déjà identifiées comme réserve de notre biodiversité. 60% du vivant a disparu depuis 40 ans, quand allons nous prendre conscience que nous sommes un chaînon de cet écosystème. La déforestation ou profit des bétonnages des sols est une aberration. Le plus rave est l'approvisionnement de nos nappes phréatiques. Nos sommes le berceau des sources et les eaux souterraines, ne détruisons pas une richesse qui sera dans 20 ans plus importante que le pétrole.

Quand l'éolien produit de l'électricité, l'Europe est déjà suffisamment ventée et produit de l'électricité à des prix négatif (L'ALLEMAGNE) mais EDF est obligé d'acheter au prix fixe l'énergie éolien c'est une ruine pour l'économie française dans les conditions actuelles de rachat de l'énergie éolien.

Replier

Observation n°64 (Web)

Par Jean-Paul FABRY

Déposée le 6 janvier 2020 à 15h44

Mesdames , Messieurs les commissaires enquêteurs , Monsieur le Préfet ,

Ayant consulté en ligne les études préparatoires au futur schéma SRADDET , je souhaite vous communiquer ces remarques :

Cet ambitieux schéma trouvera t'il vraiment sa réalisation relayée par des acteurs locaux investis ? ou se verra t'il entravé par des réticences ou des relais défaillants ?

Pour exemple , dans le nord de l'Yonne , j'habite à Thorigny sur Oreuse , je constate depuis 16 ans que la plupart des élaborations officielles intervenues (plans , préventions , cadastre , PLU , PLUI ...) restent facilement cantonnées au seul stade administratif , et leurs transpositions effectives sur le terrain semble réclamer une éternité ..

Dans ce contexte , j'espère que la rédaction du futur SRADDET saura se doter de quelques outils juridiques aptes à le rendre véritablement opérationnel .. et vérifiable

Vous remerciant de votre attention

Bien sincèrement

Mr FABRY Jean-Paul

2 chemin de la mare neuve

89260 Thorigny sur Oreuse

06 19 98 09 37

Observation n°62 (Web)

Par Yves GAGET

Déposée le 6 janvier 2020 à 14h28

Concernant la notion de continuité écologique. C'est un élément de langage récent. Il correspond en réalité au mythe du fonctionnement naturel de la terre entière : Donner une définition juridique de la continuité écologique est impossible. D'où la transformation, par l'administration, du mythe en dogme de la restauration de la continuité écologique, ce qui a créé codes et règlements, mais qui reste intrinsèquement sans fondement juridique. En revanche et pour ce qui concerne les cours d'eau, on remarquera que la continuité écologique ignore totalement ou partiellement : les grands barrages, les cascades naturelles, l'irrigation ou le drainage massif, les prélèvements de granulats, l'artificialisation des sols, la pêche de loisir qui instrumentalise les rivières et les effets positifs des obstacles à l'écoulement de nos amis les castors.

Concernant les obstacles à l'écoulement des cours d'eau, je m'oppose à tout type d'action destructrice sur les chaussées de moulins, quel que soit le classement des cours d'eau.

Nos associations régionales n'ont en effet pas été consultées sur la priorisation des ouvrages en liste 2, et plus généralement sur aucun des aspects liés à ce sujet.

Le gouvernement avait adopté le 30 avril 2019 une Note technique relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Cette Note visait notamment à « l'établissement d'une liste d'ouvrages prioritaires à traiter afin de hiérarchiser les interventions ».

Il y était écrit : « L'attention sera portée à ce que l'ensemble des acteurs puisse être associé à cette élaboration de manière adaptée et réaliste, notamment les propriétaires riverains, de moulins, les hydro électriciens, les gestionnaires multi-ouvrages comme Voies navigables de France, les pisciculteurs, les pêcheurs, usagers de loisirs et associations environnementales ».

Nos associations sont directement concernées par la gestion des ouvrages hydrauliques de leurs adhérents en rivières classées au titre de la continuité écologique. Elles souhaitent avancer à cette occasion divers principes de priorisation fondés sur la littérature scientifique et sur la connaissance de terrain. Nous avons demandé à être associés à la construction de la priorisation des ouvrages, en particulier participer aux réunions de travail et recevoir accès (pour avis critique et préconisation) à l'ensemble des documents électroniques édités sur la méthodologie retenue, et sur l'application de cette méthodologie aux rivières et ouvrages de nos bassins.

Les classements de 2012-2013 n'ont fait l'objet d'aucune concertation élargie et n'ont produit aucun consensus sur leur légitimité.

Il nous paraissait indispensable de ne pas reproduire la même erreur en 2019.

Or la liste des ouvrages prioritaires a mis 6 mois pour nous être communiquée sous la forme d'une simple présentation du résultat, sans aucune concertation en amont sur les bases de la priorité !

Ils énoncent des choix sans justification scientifique. Ils ne veulent pas considérer les associations comme interlocuteurs en phase de préparation de la décision et nous ont donné 10 jours pour répondre !

Par ailleurs, les services de l'Etat confirment que cette priorisation est un canevas interne pour faire face à l'irréalisme du classement de 2012-2013 et à l'impossibilité de le satisfaire : les ouvrages non prioritaires n'ayant rien fait en 2022-2023 seront dans l'illégalité, donc sujets à l'aléa juridique d'une mise en demeure administrative ou d'un contentieux porté par un tiers. C'est donc un mauvais départ. Si, sur les rivières prioritaires, les services de l'Etat viennent avec la même volonté de démolir les ouvrages et le même refus de financer les seules solutions prévues par la loi (équipement, gestion, entretien), les contentieux vont repartir en flèche.

Replier

Observation n°61 (Email)

Par Mairie LES GUERREUX

Déposée le 6 janvier 2020 à 09h05

Bonjour,

Je vous transmets en pièce jointe, l'avis du maire, sur l'enquête SRADDET.

Je vous en souhaite bonne réception.

La secrétaire, M-Claire BOUILLER

MAIRIE

Le Bourg

71160 LES GUERREUX

Tél : 03 85 53 84 40

Télécopie : 03 85 53 84 01
Courriel : mairie-les-guerreaux@wanadoo.fr

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°60 (Web)

Par Guillaume Larrivé (Député de l'Yonne)

Déposée le 5 janvier 2020 à 20h26

Veuillez trouver, en pièce jointe (format PDF), mes observations à l'intention des commissaires enquêteurs.

Guillaume Larrivé

Député de l'Yonne

Auxerre, le 2 janvier 2020

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part, en qualité de député de l'Yonne, de mes deux principales observations relatives au projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité? des territoires (SRADDET) de la région de Bourgogne Franche Comté.

Je crois indispensable, d'abord, que la réalisation effective du contournement sud d'Auxerre soit mentionnée expressis verbis, selon un calendrier resserré. La déclaration d'utilité publique en a été prise dès 2012, et il est indispensable que ce projet soit enfin concrétisé. Je plaide, pour ma part, pour qu'un objectif de réalisation avant 2022 (dix ans après la DUP !) soit explicitement retenu.

Au-delà, il me semble indispensable de faire apparaître clairement la vocation de l'Yonne comme territoire de Bourgogne aux portes de Paris. La géographie dessine cette vocation singulière, puisque notre département est celui des territoires bourguignons qui est le plus proche de l'Île-de-France. De cette situation, il faut tirer parti intelligemment, non pas en devenant passivement une nouvelle couronne de la banlieue, mais en nous branchant positivement (en termes d'activité économique, de formation professionnelle, d'enseignement supérieur, d'accès à la santé, etc.) sur la dynamique de la première métropole de France. C'est vrai, à l'évidence, pour le Sénonais. Cela doit l'être aussi pour la capitale départementale, Auxerre. A cet égard, il me semble qu'un projet stratégique pour l'Auxerrois doit être impérativement mentionné dans le SRADDET, quelles qu'en soient les modalités techniques : celui d'une liaison ferroviaire Paris-Auxerre directe, en une heure.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Gabriel LAITHIER

Président de la commission d'enquête

relative au SRADDET de la région de Bourgogne Franche Comté`

4 Square Castan

CS 51857

25031 BESANÇON CEDEX

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°59 (Web)

Par Rene Lesko

Déposée le 5 janvier 2020 à 19h26

dans le nord cote d'or ou les paysages sont ce qui nous restent de beau et de bien , alors , vite on va mettre des éoliennes de 200 mètres avec 1500 a 2000 tonnes de béton (pour chacune) + les impacts

terribles sur des espèces d'oiseaux protégés... mais qu'est ce qu'un oiseau par rapport a l'appétit des promoteurs...

Replier

Observation n°58 (Web)

Anonyme

Déposée le 5 janvier 2020 à 18h19

Encore un message.

M. Philippe, notre premier ministre, nous enjoint de ne rouler qu'à 80 km / heure dans nos campagnes. Que ne nous conseille t-il la marche à pied (mais ce serait de mauvais goût pour les Parisiens en ce moment). Le marche n'est pas un passe -temps, elle aide à penser , elle peut guérir aussi, comme le montrent les écrivains, (Glenn Gould), les écrivains (Philippe Tesson, , et tant de poètes (Holderlin, Goethe, Russell, Jaccottet..) . Mais qui marchera le long des chemins et des routes qui permettent de découvrir des éoliennes ?

L'incendie de la Cathédrale de Paris a ému le monde entier et les Français. Celui de Vézelay aurait-il ému ? Ceux qui connaissent cette basilique sont devenus très rares, même en Bourgogne. Pourquoi ? Parce qu'on ne leur a pas appris à la connaître, pas même son nom. Le gouvernement travaille nous ressasse t-on. Mais sait-il ? Lit-Il ? Marche t-il dans nos campagnes ? A t-il appris à voir ? il est sans doute bien certain que la vallée de l'Armançon ne mène qu'aux éoliennes et gagnera sa reconnaissance par elles.

Replier

Observation n°57 (Web)

Anonyme

Déposée le 5 janvier 2020 à 17h04

Consultation pendant les fêtes et les greves de transport. Avec aucune publicité faite par nos maires ruraux. On souhaiterait que seuls quelques amis fasse des commentaires élogieux que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Ne serait-il pas souhaitable pour la démocratie de repousser la fin de la consultation de 15 jours ?

Replier

Observation n°56 (Web)

Par Nathalie Moraçais

Déposée le 5 janvier 2020 à 14h36

Les cartes montrent une diagonale du vide dans l'Yonne et la Nièvre autour de Clamecy. Trop peu de transports, une ligne de train mal desservie, en pointillé jusqu'à Corbigny, rendus encore plus inaccessibles par la fermeture des gares, guichets, et l'absence de distributeurs de billets. Entre Cosne et Avallon, rien. Aucun développement du tourisme le long du canal, pourtant un tourisme vert. Aucune voie de communication ni moyen de transport. L'isolement de cette enclave perdure, les métropoles grossissent, mais ici nous prenons le profil d'une RESERVE D'INDIENS.

Fermeture de services publics, vieillissement des populations, manque de praticiens de santé, en bref absence totale de projet. Et une problématique de la qualité de l'eau potable dans l'Yonne passée sous silence dans vos conclusions (8 lignes sans actions dans toute votre documentation) qui pourtant participe de la non attractivité de ces territoires ruraux. Le prix de l'immobilier s'effondre, et nous sommes captifs dans ce désert. Oubliés par l'Etat, nous le sommes aussi par la région.

Replier

Observation n°55 (Web)

Anonyme

Déposée le 5 janvier 2020 à 13h59

Le maillage du territoire est très insuffisant concernant les permanences. Les quelques citoyens qui ont eu accès à l'information concernant l'existence du SRADDET auraient donc pas mal de kilomètres à parcourir pour rencontrer le commissaire enquêteur.. Bilan carbone???! Information de la population notablement insuffisante quant à l'existence de cette enquête.

Encore de l'enfumage concernant ces miroirs aux alouettes que sont les éoliennes. Elles coûtent "un pognon de dingue" aux populations mais rapportent beaucoup aux spéculateurs, pardon, aux porteurs

de projets. Effets désastreux sur la faune et la flore, pollution lumineuse, bruit...
Qu'on arrête de nous prendre pour des crétins.

Replier

Observation n°54 (Web)

Par corine hecker

Déposée le 5 janvier 2020 à 10h39

pollution visuel; saturation ; mensonge. ARRETEZ de détruire nos campagnes

Observation n°53 (Web)

Par Jackie Desnoyer

Déposée le 4 janvier 2020 à 23h09

Bonjour,

Pour cette enquête la période est très mal choisie un report de 15 jours serait correct .

En ce qui concerne ce projet cela continue

Plus de nucléaire alors que c'est une énergie decarbonee qui va dans le sens recherche par la communauté internationale

Des paysages saccagés par ces éoliennes

La faune détruite

Le choix des habitants bafoué

L'orientation prévue par la région est inappropriée et s'apparente à une certaine dictature .

Où est la démocratie ?

Jacques Desnoyer

Observation n°52 (Web)

Par jean paul cuche

Déposée le 3 janvier 2020 à 19h16

Monsieur le Président,

L'enjeu du SRADDET est considérable.

Nous habitons dans le clunisois et nous sommes très sensibles à la protection du patrimoine bâti et des paysages qui le composent.

Les dates de l'enquête publique, du 9 décembre 2019 au 16 janvier 2020, sont pour le moins inappropriées, c'est pourquoi nous demandons la prolongation de l'enquête de 15 jours.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

JP Cuche

Replier

Observation n°51 (Web)

Par Christian Chevalier

Déposée le 3 janvier 2020 à 18h18

Bonjour à tous.

Mes quelques observations seront uniquement sur la transition énergétique. En France donc également dans notre Région. Nous avons subi un fort conditionnement depuis des dizaines d'années : comme quoi il fallait supprimer ce qui faisait notre force et indépendance énergétique. Ces chimères et idéologies ont même été développées à haut niveau. Si bien que grâce à l'argent des contribuables que l'on peut pressuriser ; grâce à diverses taxes et contributions diverses faire participer tout le monde à faire de la nouvelle électricité renouvelable instable mais subventionnée et obligatoire. Cela devait être pour notre bien à tous. faire baisser le taux des gaz à effet de serre .Le résultat c'est que depuis 10 ans à coût de milliards provenant des consommateurs les gaz à effets de serres montent régulièrement. Et pourtant nous sommes un des pays les plus vertueux D'Europe. Pourquoi ? notre électricité est déjà produite à plus de 80 % par nos centrales nucléaires et barrages Hydrauliques qui ne font pas de gaz toxiques pour L'atmosphère. Alors pourquoi ne pas perfectionner et développer. Notre force et sécurité énergétique que nous avons depuis 50 ans plut^t que de vouloir

la détruire où même vendre nos barrages à des promoteurs et forces étrangères. Nos "élites" ont-ils perdus leurs bonnes réflexions. En temps que citoyens de base je crois que là il faut commencer: on doit avoir peur de l'avenir . Certains diront mais non . c'est la peur de l'accident nucléaire. les déchets peuvent être dangereux . Nous pouvons observer malgré tout il y en a de moins en moins avec le nouveau système d'exploitation. même s'il n'est pas encore généralisé . tout cela est géré avec grande précaution stocker dans des conteneurs "enrangés" dans des silos très bas plusieurs centaines de mètres. Je ne vois pas qui irait les chercher là, à moins d'un volcan imaginaire qui n'existe plus depuis des milliers d'années dans ces zones de stockage. Par contre j'observe que partout ailleurs avec les autres énergies dites fossiles (le gaz le pétrole entre autres) tout est expédié dans l'atmosphère : Il nous semble que les milliards demandés aux Français devraient être utilisés dans ces directions où c'est moins sécurisé et qui nous font avoir les problèmes actuels de changements climatiques. Plutôt que de ruiner les contribuables dans des délires politico électoraliste .Et de détruire les paysages français avec ses machines qui ne servent à rien si ce n'est que de faire faire fortunes à des promoteurs étrangers.vouant sur notre naïveté.Voici mesdames Messieurs ce que j'observe du fond de notre campagne qui se dégrade sous ses assauts spéculatifs. Espérant que ses observations auront bons accueils .Acceptez nos respectueuses salutations.

Replier

Observation n°50 (Web)

Par Marianne Le Pommeré

Déposée le 3 janvier 2020 à 18h10

Beaucoup a été publié, et ici même, contre l'implantation d'éoliennes, avec des arguments irréfutables et sur lesquels il est inutile de revenir sauf à penser que ceux qui veulent les imposer sont sourds, irresponsables et de mauvaise foi. Mais il a été moins dit que leur implantation prévue sans souci des sites tout simplement beaux s'il s'agit de sites naturels comme la vallée de l'Armançon, ou à proximité de beaux villages comme Saint-Seine-l'Abbaye, ou de sites industriels historiques comme les Forges de Buffon, témoigne du mépris de la France périphérique, des campagnes ET de leurs habitants. Deux articles du Figaro du 30 décembre 2019 en témoignent. Le premier, très intéressant d'Olivier Barreau analyse fort bien et dénonce « le nouveau projet collectif des Occidentaux : disparaître sans laisser de trace ». À Paris, ainsi les écolo et verts de la municipalité ont installé un mobilier urbain, des bancs faits d'un tronc d'arbre non traité, destiné à pourrir et se transformer en compost. Dans le même temps, ce qu'oublie de dire Olivier Barreau, c'est que les campagnes auront des éoliennes, conçues sans aucun doute par des designers patentés, avec des technologies nouvelles, des matériaux « modernes », indestructibles bien que nécessitant des réparations régulières et un entretien qui pollue puisque les faire tourner envoie du gaz carbonique dans l'air. Et elles détruisent le paysage et les nerfs.

Le second article publié par Éric de la Chesnais qui n'écrit sans doute jamais dans les pages arts ni économie, s'extasie sur l'esprit d'entrepreneuriat des paysans, qui pour éviter la ruine créent sur leur exploitation des parkings pour caravanes, des garde-meubles, des cabarets. « Ils se diversifient à tout-va » nous dit le titre et la photographie de l'article montre six hommes et femmes déguisés, nouvelles folies « bergères » bien sûr pour Monsieur de la Chesnais qui ne descend pas de Marie Antoinette pour le goût.

À quand les écoles, à quand les musées, à quand la culture dans nos campagnes ? On se souviendra de l'aberration de la création des Frac (aujourd'hui tous installés en ville) créé en 1982 et dont l'idée était défendue par Monsieur Mollard au ministère de la culture, qui pensait dur comme fer, que les chefs d'œuvre voyagerait dans nos campagnes : il est vrai que le Portrait de Balthazar Castiglione, peint par Raphaël (collection du Louvre, Paris) a bien voyagé, loué, au Texas, pour enrichir le Louvre qui n'a pas été partageur du revenu de sa location avec les musées de province. L'Histoire se répète avec ses erreurs et son mépris pour l'autre.

Replier

Observation n°49 (Web)

Anonyme

Déposée le 2 janvier 2020 à 22h42

Bonjour,

Concernant le Schéma Régional Eolien Franche-Comté:

ce schéma devrait définir quelques règles d'implantation des éoliennes pour réduire les nuisances pour les zones d'habitation :

- max. distance de 10 * hauteur de l'éolienne de la première maison d'une zone d'habitation (comme en Allemagne)
- éviter une proximité d'un réservoir de biodiversité ou d'un couloir écologique (pour limiter l'impact sur la biodiversité des animaux)
- favoriser la proximité des autoroutes ou tracés de TGV (où les éoliennes ne dérangent pas)

Je ne suis pas d'accord que le Schéma actuel n'aurait "aucune incidence environnemental" (page 175 de l'Annexe 2)

Replier

Observation n°48 (Web)

Anonyme

Déposée le 2 janvier 2020 à 21h54

Je suis contre ce projet anti écologique parce la faune de nos régions est menacée et l'environnement également, de plus je suis pour un référendum sur ce sujet .Ce projet menace aussi le paysage de nos campagnes ,et le bruit que fait ces affreuses éoliennes qui seront à l'abandon dans plusieurs années . Ce projet est déplorable.

Replier

Observation n°47 (Web)

Anonyme

Déposée le 2 janvier 2020 à 19h52

En 2020, le moins informé de nos concitoyen sait que les éoliennes industrielles sont inutiles en terme de production électrique, défigurent nos paysages, sont nuisibles pour l'avifaune et les riverains les plus proches et ne servent qu'à nous faire les poches pour le profit d'un lobby honteusement riche. Comment se fait-il que nos élus de la Région l'ignorent ? Est-il permis de s'interroger sur une possible connivence, voire pire, entre certains élus et ce lobby ?

Replier

Observation n°46 (Web)

Par jean-jacques marchand

Déposée le 2 janvier 2020 à 18h08

Madame, Monsieur,

Mes connaissances de Bourgogne-Franche Comté nous ont mis au courant d'un possible projet d'implantations supplémentaires de parcs éoliens.

Pour nous qui nous rendons régulièrement dans votre belle région, nul doute que nous devrions cesser d'y aller : cette destruction de paysage envisagée nous fait bien trop mal au coeur.

Mais pas seulement : nous pensons aux habitants qui seraient proches de ces engins, aux destructions de paysages, forêts, à l'avifaune.

Dans la balance, la performance si faible de l'éolien ne vaut rien contre les autres énergies -celles à venir également. En lieu et place, faisons des économies d'électricité qui ne sont pas contraignantes, elles. Et le % d'éolien que je vois sur nos factures est dérisoire, surtout face aux 6 à 7 mrds € que nous devons verser annuellement.

Ceux en revanche qui en bénéficient très largement (dans une moindre mesure des communes) sont les promoteurs et certains producteurs étrangers. on frôle, on atteint la catastrophe de gestion.

De grâce, oubliez tous ces projets éoliens.

Soyez remerciés de votre attention,

JJ Marchand

Replier

Observation n°45 (Web)

Anonyme

Déposée le 2 janvier 2020 à 11h07

Trois semaines de consultation (si l'on soustrait les deux semaines des vacances de Noël) sur des sujets qui vont engager notre territoire pour les trente prochaines années c'est vraiment un mode de fonctionnement qui pose problème. Ce n'est pas parce que les sujets sont très techniques et complexes qu'il ne faut pas prendre le temps de bien expliquer les enjeux, les raisons des choix

proposés, et de donner la possibilité à ceux qui le souhaitent de s'exprimer.

Il faut donc absolument que cette période de consultation soit prolongée de plusieurs semaines et que l'information soit mieux diffusée auprès de tous les citoyens concernés afin qu'un large débat public puisse avoir lieu.

En agissant ainsi, la Région Bourgogne France Comté montrera qu'elle est à l'écoute des attentes de la population. Certes, il faut aller de l'avant et préparer l'avenir, mais à vouloir griller les étapes on s'expose à une incompréhension et à des rejets dont l'année qui vient de découler a montré qu'ils pouvaient prendre une ampleur inattendue.

Replier

Observation n°44 (Email)

Par Pierre Renaudie

Déposée le 31 décembre 2019 à 19h11

Monsieur le président,

L'Association Action Solidarité Rurale s'associe à Ecologic Action 71 pour vous demander une prolongation de L'enquête publique du projet SRADDET (voir lettre du 27 décembre 2019 signée également par de nombreuses associations).

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations citoyennes.

Pour ASR, Pierre Renaudie.

Replier

Observation n°43 (Web)

Par Jean Michel Bouillin

Déposée le 1 janvier 2020 à 19h44

Concernant la notion de continuité écologique. C'est un élément de langage récent. Il correspond en réalité au mythe du fonctionnement naturel de la terre entière : Donner une définition juridique de la continuité écologique est impossible. D'où la transformation, par l'administration, du mythe en dogme de la restauration de la continuité écologique, ce qui a créé codes et règlements, mais qui reste intrinsèquement sans fondement juridique. En revanche et pour ce qui concerne les cours d'eau, on remarquera que la continuité écologique ignore totalement ou partiellement : les grands barrages, les cascades naturelles, l'irrigation ou le drainage massif, les prélèvements de granulats, l'artificialisation des sols, la pêche de loisir qui instrumentalise les rivières et les effets positifs des obstacles à l'écoulement de nos amis les castors.

Concernant les obstacles à l'écoulement des cours d'eau, je m'oppose à tout type d'action destructrice sur les chaussées de moulins, quel que soit le classement des cours d'eau.

Nos associations régionales n'ont en effet pas été consultées sur la priorisation des ouvrages en liste 2, et plus généralement sur aucun des aspects liés à ce sujet.

Le gouvernement avait adopté le 30 avril 2019 une Note technique relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Cette Note visait notamment à « l'établissement d'une liste d'ouvrages prioritaires à traiter afin de hiérarchiser les interventions ».

Il y était écrit : « L'attention sera portée à ce que l'ensemble des acteurs puisse être associé à cette élaboration de manière adaptée et réaliste, notamment les propriétaires riverains, de moulins, les hydro électriciens, les gestionnaires multi-ouvrages comme Voies navigables de France, les pisciculteurs, les pêcheurs, usagers de loisirs et associations environnementales ».

Nos associations sont directement concernées par la gestion des ouvrages hydrauliques de leurs adhérents en rivières classées au titre de la continuité écologique. Elles souhaitent avancer à cette occasion divers principes de priorisation fondés sur la littérature scientifique et sur la connaissance de terrain. Nous avons demandé à être associés à la construction de la priorisation des ouvrages, en particulier participer aux réunions de travail et recevoir accès (pour avis critique et préconisation) à l'ensemble des documents électroniques édités sur la méthodologie retenue, et sur l'application de cette méthodologie aux rivières et ouvrages de nos bassins.

Les classements de 2012-2013 n'ont fait l'objet d'aucune concertation élargie et n'ont produit aucun consensus sur leur légitimité.

Il nous paraissait indispensable de ne pas reproduire la même erreur en 2019.
Or la liste des ouvrages prioritaires a mis 6 mois pour nous être communiquée sous la forme d'une simple présentation du résultat, sans aucune concertation en amont sur les bases de la priorité !
Ils énoncent des choix sans justification scientifique. Ils ne veulent pas considérer les associations comme interlocuteurs en phase de préparation de la décision et nous ont donné 10 jours pour répondre !
Par ailleurs, les services de l'Etat confirment que cette priorisation est un canevas interne pour faire face à l'irréalisme du classement de 2012-2013 et à l'impossibilité de le satisfaire : les ouvrages non prioritaires n'ayant rien fait en 2022-2023 seront dans l'illégalité, donc sujets à l'aléa juridique d'une mise en demeure administrative ou d'un contentieux porté par un tiers. C'est donc un mauvais départ. Si, sur les rivières prioritaires, les services de l'Etat viennent avec la même volonté de démolir les ouvrages et le même refus de financer les seules solutions prévues par la loi (équipement, gestion, entretien), les contentieux vont repartir en flèche.

Jean Michel Bouillin

Observation n°42 (Web)

Par raphael servignat

Déposée le 1 janvier 2020 à 09h33

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°41 (Email)

Par Action Solidarité Rurale

Déposée le 31 décembre 2019 à 11h59

Pour la protection et la défense de l'équilibre humain, économique et environnemental, en Bourgogne du Sud

www.asr.lautre.net / contact@asr.lautre.net

A Vaux en Pré, le 31 décembre 2019

A l'attention de M. Gabriel Laithier, Président de la Commission d'enquête du SRADDET Région Bourgogne Franche Comté

Monsieur le Président

L'association Action Solidarité Rurale s'associe à la demande de prolongation de l'enquête publique du projet SRADDET de Bourgogne- Franche-Comté (cf courrier joint)

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Président, nos salutations citoyennes.

Pour ASR

Alain CHALLOT, Membre du Collège

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°40 (Web)

Par Françoise lequesne

Déposée le 30 décembre 2019 à 18h59

Pas d'éoliennes en forêt, pas d'éoliennes gigantesques, suppression des subventions aux promoteurs. Privilégier d'autres énergies

Observation n°39 (Web)

Par Marianne Le Pommeré

Déposée le 30 décembre 2019 à 18h37

L'installation d'éoliennes dans nos campagnes ne fait que renforcer la facture française, celle des grandes villes et celle des campagnes et des bourgs appelée aujourd'hui France périphérique . La France périphérique est devenue une colonie et encore les colonies étaient-elles parfois bien mieux traitées (des architectes de grand renom ont construit à Alger et ailleurs et elles avaient des écoles , ce qui n'est pas toujours le cas dans certains villages, des lycées classiques (il n'y en a pas à Montbard, le plus proche est à Châtillon-sur-Seine) et des universités (les bacheliers de Semur, Montbard et Châtillon, doivent aller à l'Université à Dijon , s'ils sont admis, soit à un heure en voiture ou en TER), des hôpitaux (comment se faire soigner en urgence le week end si on se casse une jambe ou si on se blesse un oeil: toujours à Dijon!. La France périphérique doit-elle se contenter d'aller à la chasse faute de pouvoir téléphoner ou utiliser internet au moindre souffle de vent ou à la moindre goutte de pluie . On lui promet la fibre depuis trop de temps. Plus de commerces; les frères restants sont subventionnés et des désespérants par le peu q'urls offrant. Le paysan doit-il attendre son revenu de la location de son terrain pour l'installation d' éoliennes?

À cette division des deux France s'ajoute celle des locaux, les autochtones ("indigènes") aux "étrangers", retraités venus s'installer dans les campagnes et qui restaurent les maisons : leur jardin est infesté par les désherbants lorsqu'il est situé à 5 m (de qui se moque t'on?) et même 50 m des terrains cultivés. Evidemment toutes ces questions et problèmes ne concernent pas les Parisiens: ils n'auront jamais d"éoliennes place de la Concorde ni sur l'esplanade des Invalides où le vent souffle pourtant. Et le miel de l'Opéra sera vendu à prix d'or alors que les abeilles des campagnes meurent. Et a -t-on pensé à l'impact des éoliennes sur la santé? Quelques-unes en bordure de champ, passe encore. Mais qui n'a perçu la fascination qu'elles exercent, celle d'un écran de télévision lorsqu'on les dépasse en voiture ou à pied, celle des clignotements qui les signalent de très très loin? qui n'a entendu leur bruit? Elles détruisent les nerfs et le paysage.

Et je ne reviens pas sur leur fabrication et les métaux qu'elle nécessite, sur le fait que le gouvernement nous a vendu l'électricité qu'elles produisent (notre électricité et que l'on ne sait pas stocker) à un prix bien inférieur à celui de leur production et par un contrat qui nous lie pour de nombreuses années. Qui paiera pour les réparer et qu'il fera t'on lorsqu'elles seront hors d'usage? Comment peut-on encore décider de leur implantation "malgré nous"?

.

Replier

Observation n°38 (Web)

Par luc levasseur

Déposée le 30 décembre 2019 à 18h07

Cette enquête porte sur un dossier important pour l'avenir de notre territoire,sa complexité pour le public et les associations qui souhaitent déposer des observations est bien réelle. Cependant cette enquête a lieu en grande partie durant les fêtes de fin d'années que l'on appelle également " trêve des confiseurs " quoique une tradition républicaine pousse fréquemment à l'éviter.

Au regard de la complexité du dossier et de la période choisie pour l'enquête qui se révèle inadaptée je demande au président de la commission d'enquête de prolonger l'enquête pour une durée de 15 jours.

Replier

Observation n°37 (Web)

Par bernard janssens

Déposée le 30 décembre 2019 à 16h19

Pourquoi imposer des éoliennes a la population nivernaise et en tannaysie en particulier.Etant une région les moins venté de France. Défiguration de nos campagnes ,bétonnage de nos sous-

sols,déboisement .Sans parler de la non productivité de ces engins.Par contre nos factures ne font qu'augmenter, avec les taxes pour subventionner ce lobby éolien et les entreprises étrangères qui construisent ce matériel.

Replier

Observation n°36 (Web)

Par Daniel Brulet

Déposée le 30 décembre 2019 à 11h17

Ce catalogue non chiffré en matière de coûts ne peut être adopté que collectivement au niveau européen (à minima) si l'on veut conserver l'emploi en FRANCE. Les idéologues qui l'ont rédigé et adopté devraient prendre en compte les préoccupations du terrain comme le pouvoir d'achat en se rappelant l'origine du mouvement des gilets jaunes avec l'augmentation du gazole, comme l'origine du glyphosate dans les urines, l'augmentation de la distance entre les éoliennes et les riverains

Sous peine d'alimenter les futures manifestations en jaune et noir.

Replier

Observation n°35 (Web)

Par Daniel Pattein

Déposée le 30 décembre 2019 à 10h20

Concernant la notion de continuité écologique. C'est un élément de langage récent. Il correspond en réalité au mythe du fonctionnement naturel de la terre entière : Donner une définition juridique de la continuité écologique est impossible. D'où la transformation, par l'administration, du mythe en dogme de la restauration de la continuité écologique, ce qui a créé codes et règlements, mais qui reste intrinsèquement sans fondement juridique. En revanche et pour ce qui concerne les cours d'eau, on remarquera que la continuité écologique ignore totalement ou partiellement : les grands barrages, les cascades naturelles, l'irrigation ou le drainage massif, les prélèvements de granulats, l'artificialisation des sols, la pêche de loisir qui instrumentalise les rivières et les effets positifs des obstacles à l'écoulement de nos amis les castors.

Concernant les obstacles à l'écoulement des cours d'eau, je m'oppose à tout type d'action destructrice sur les chaussées de moulins, quel que soit le classement des cours d'eau.

Nos associations régionales n'ont en effet pas été consultées sur la priorisation des ouvrages en liste 2, et plus généralement sur aucun des aspects liés à ce sujet.

Le gouvernement avait adopté le 30 avril 2019 une Note technique relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Cette Note visait notamment à « l'établissement d'une liste d'ouvrages prioritaires à traiter afin de hiérarchiser les interventions ».

Il y était écrit : « L'attention sera portée à ce que l'ensemble des acteurs puisse être associé à cette élaboration de manière adaptée et réaliste, notamment les propriétaires riverains, de moulins, les hydro électriciens, les gestionnaires multi-ouvrages comme Voies navigables de France, les pisciculteurs, les pêcheurs, usagers de loisirs et associations environnementales ».

Nos associations sont directement concernées par la gestion des ouvrages hydrauliques de leurs adhérents en rivières classées au titre de la continuité écologique. Elles souhaitent avancer à cette occasion divers principes de priorisation fondés sur la littérature scientifique et sur la connaissance de terrain. Nous avons demandé à être associés à la construction de la priorisation des ouvrages, en particulier participer aux réunions de travail et recevoir accès (pour avis critique et préconisation) à l'ensemble des documents électroniques édités sur la méthodologie retenue, et sur l'application de cette méthodologie aux rivières et ouvrages de nos bassins.

Les classements de 2012-2013 n'ont fait l'objet d'aucune concertation élargie et n'ont produit aucun consensus sur leur légitimité.

Il nous paraissait indispensable de ne pas reproduire la même erreur en 2019.

Or la liste des ouvrages prioritaires a mis 6 mois pour nous être communiquée sous la forme d'une simple présentation du résultat, sans aucune concertation en amont sur les bases de la priorité !

Ils énoncent des choix sans justification scientifique. Ils ne veulent pas considérer les associations comme interlocuteurs en phase de préparation de la décision et nous ont donné 10 jours pour répondre !

Par ailleurs, les services de l'Etat confirment que cette priorisation est un canevas interne pour faire face à l'irréalisme du classement de 2012-2013 et à l'impossibilité de le satisfaire : les ouvrages non

prioritaires n'ayant rien fait en 2022-2023 seront dans l'illégalité, donc sujets à l'aléa juridique d'une mise en demeure administrative ou d'un contentieux porté par un tiers. C'est donc un mauvais départ. Si, sur les rivières prioritaires, les services de l'Etat viennent avec la même volonté de démolir les ouvrages et le même refus de financer les seules solutions prévues par la loi (équipement, gestion, entretien), les contentieux vont repartir en flèche.

Salutations
Daniel Pattein

Replier

Observation n°34 (Web)

Par Jean-Luc ALBERT

Déposée le 30 décembre 2019 à 08h44

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)

Replier

Observation n°33 (Web)

Anonyme

Déposée le 29 décembre 2019 à 18h41

Bonjour.

Tout ceci me semble bien compliqué pour le commun des mortels, ou le commun des citoyens. Cependant il me semble tout de même qu'un effort devrait être fait pour que nos campagnes ne deviennent pas des "réserves d'indiens" et soient étiquetées "bourguignons", "francs-comtois", "jurassiens", etc...Il faudra donc revoir la copie relative à l'égalité des territoires, à la non artificialisation de nouvelles surfaces et à la revitalisation des bourgs. Nos campagnes meurent de trop de centralités, et que faites vous? Vous les justifiez. Nos campagnes meurent car elles ne peuvent pas (plus) accueillir de nouveaux habitants et que faites vous, vous les condamnez à ne plus avoir le droit de construire. Nos campagnes meurent car elles se dépeuplent, mais comment faire puisque médecins, postes, trésor public, gendarmerie, boulangeries, épiceries, tabacs et bistros ferment chacun leur tour et disparaissent. Le SRADDET est ambitieux, peut être trop dans certains domaines, mais surtout pas assez pour ce qui traite de l'égalité des territoires, n'a-t-on jamais vu deux villages contigus parfaitement égaux ? Le document est ardu, certainement très bien présenté, mais le contenu est décevant pour nos campagnes. Et tout ou presque miser sur le développement de l'éolien me paraît une TRES grave erreur. Quid de la géothermie, de l'hydrogène, des micro-centrales hydroélectriques alors que moult barrages, retenues ou biefs sont rasés sans aucune distinction. La méthanisation fait peur pour les odeurs, l'éolien pour le bruit et la vue, le solaire parce qu'il préempte des terres agricoles. Mais sur les parkings des supermarchés il ombragerait les voitures, et on pourrait installer des méthaniseurs près des déchetteries, etc..En conclusion, je suis contre le projet présenté car il nous emmène droit au mur. Demain les petites communes ne pourront plus rien faire face aux métropoles qui décideront de tout. Où est donc la DÉCENTRALISATION.

Observation n°32 (Web)

Par Jean Ulrich

Déposée le 29 décembre 2019 à 17h05

Le projet d'augmenter la part d'énergie éolienne est une absurdité si les éoliennes sont construites dans des forêts, atteignent des hauteurs inimaginables (250m prévus à St-André-le-Désert) et ne tiennent aucun compte de l'avis des riverains.

Replier

Observation n°31 (Web)

Par François MAYRAND

Déposée le 29 décembre 2019 à 15h20

Concernant la notion de continuité écologique. C'est un élément de langage récent. Il correspond en réalité au mythe du fonctionnement naturel de la terre entière : Donner une définition juridique de la continuité écologique est impossible. D'où la transformation, par l'administration, du mythe en dogme de la restauration de la continuité écologique, ce qui a créé codes et règlements, mais qui reste intrinsèquement sans fondement juridique. En revanche et pour ce qui concerne les cours d'eau, on remarquera que la continuité écologique ignore totalement ou partiellement : les grands barrages, les cascades naturelles, l'irrigation ou le drainage massif, les prélèvements de granulats, l'artificialisation des sols, la pêche de loisir qui instrumentalise les rivières et les effets positifs des obstacles à l'écoulement de nos amis les castors.

Concernant les obstacles à l'écoulement des cours d'eau, je m'oppose à tout type d'action destructrice sur les chaussées de moulins, quel que soit le classement des cours d'eau.

Nos associations régionales n'ont en effet pas été consultées sur la priorisation des ouvrages en liste 2, et plus généralement sur aucun des aspects liés à ce sujet.

Le gouvernement avait adopté le 30 avril 2019 une Note technique relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Cette Note visait notamment à « l'établissement d'une liste d'ouvrages prioritaires à traiter afin de hiérarchiser les interventions ».

Il y était écrit : « L'attention sera portée à ce que l'ensemble des acteurs puisse être associé à cette élaboration de manière adaptée et réaliste, notamment les propriétaires riverains, de moulins, les hydro électriciens, les gestionnaires multi-ouvrages comme Voies navigables de France, les pisciculteurs, les pêcheurs, usagers de loisirs et associations environnementales ».

Nos associations sont directement concernées par la gestion des ouvrages hydrauliques de leurs adhérents en rivières classées au titre de la continuité écologique. Elles souhaitent avancer à cette occasion divers principes de priorisation fondés sur la littérature scientifique et sur la connaissance de terrain. Nous avons demandé à être associés à la construction de la priorisation des ouvrages, en particulier participer aux réunions de travail et recevoir accès (pour avis critique et préconisation) à l'ensemble des documents électroniques édités sur la méthodologie retenue, et sur l'application de cette méthodologie aux rivières et ouvrages de nos bassins.

Les classements de 2012-2013 n'ont fait l'objet d'aucune concertation élargie et n'ont produit aucun consensus sur leur légitimité.

Il nous paraissait indispensable de ne pas reproduire la même erreur en 2019.

Or la liste des ouvrages prioritaires a mis 6 mois pour nous être communiquée sous la forme d'une simple présentation du résultat, sans aucune concertation en amont sur les bases de la priorité !

Ils énoncent des choix sans justification scientifique. Ils ne veulent pas considérer les associations comme interlocuteurs en phase de préparation de la décision et nous ont donné 10 jours pour répondre !

Par ailleurs, les services de l'Etat confirment que cette priorisation est un canevas interne pour faire face à l'irréalisme du classement de 2012-2013 et à l'impossibilité de le satisfaire : les ouvrages non prioritaires n'ayant rien fait en 2022-2023 seront dans l'illégalité, donc sujets à l'aléa juridique d'une mise en demeure administrative ou d'un contentieux porté par un tiers. C'est donc un mauvais départ. Si, sur les rivières prioritaires, les services de l'Etat viennent avec la même volonté de démolir les ouvrages et le même refus de financer les seules solutions prévues par la loi (équipement, gestion, entretien), les contentieux vont repartir en flèche.

Replier

Observation n°30 (Web)

Par Bernard BOUCHERAT

Déposée le 29 décembre 2019 à 12h41

Il est regrettable que la démocratie de proximité n'existe plus. La possibilité de faire uniquement des remarques par le net sans pouvoir discuter avec le commissaire enquêteur est antidémocratique. Il est désolant de constater que la plupart des Maires ne connaissent pas ce dossier. A défaut de pouvoir le consulter dans sa Mairie il devrait être consultable sur toutes les communes de plus de 3500 habitants avec des permanence du commissaire enquêteur. L'absence notoire de la plupart des élus de proximité pour expliquer à quoi peut bien servir cet énième schéma de nos prétendues élites, payés par le contribuable est inamissible et pourquoi les élus régionaux ne vont-ils pas dans les mairies faire leur travail de "VRP"?

Replier

Observation n°29 (Web)

Par francois girard

Déposée le 29 décembre 2019 à 09h49

Concernant la notion de continuité écologique. C'est un élément de langage récent. Il correspond en réalité au mythe du fonctionnement naturel de la terre entière : Donner une définition juridique de la continuité écologique est impossible. D'où la transformation, par l'administration, du mythe en dogme de la restauration de la continuité écologique, ce qui a créé codes et règlements, mais qui reste intrinsèquement sans fondement juridique. En revanche et pour ce qui concerne les cours d'eau, on remarquera que la continuité écologique ignore totalement ou partiellement : les grands barrages, les cascades naturelles, l'irrigation ou le drainage massif, les prélèvements de granulats, l'artificialisation des sols, la pêche de loisir qui instrumentalise les rivières et les effets positifs des obstacles à l'écoulement de nos amis les castors.

Concernant les obstacles à l'écoulement des cours d'eau, je m'oppose à tout type d'action destructrice sur les chaussées de moulins, quel que soit le classement des cours d'eau.

Nos associations régionales n'ont en effet pas été consultées sur la priorisation des ouvrages en liste 2, et plus généralement sur aucun des aspects liés à ce sujet.

Le gouvernement avait adopté le 30 avril 2019 une Note technique relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Cette Note visait notamment à « l'établissement d'une liste d'ouvrages prioritaires à traiter afin de hiérarchiser les interventions ».

Il y était écrit : « L'attention sera portée à ce que l'ensemble des acteurs puisse être associé à cette élaboration de manière adaptée et réaliste, notamment les propriétaires riverains, de moulins, les hydro électriciens, les gestionnaires multi-ouvrages comme Voies navigables de France, les pisciculteurs, les pêcheurs, usagers de loisirs et associations environnementales ».

Nos associations sont directement concernées par la gestion des ouvrages hydrauliques de leurs adhérents en rivières classées au titre de la continuité écologique. Elles souhaitent avancer à cette occasion divers principes de priorisation fondés sur la littérature scientifique et sur la connaissance de terrain. Nous avons demandé à être associés à la construction de la priorisation des ouvrages, en particulier participer aux réunions de travail et recevoir accès (pour avis critique et préconisation) à l'ensemble des documents électroniques édités sur la méthodologie retenue, et sur l'application de cette méthodologie aux rivières et ouvrages de nos bassins.

Les classements de 2012-2013 n'ont fait l'objet d'aucune concertation élargie et n'ont produit aucun consensus sur leur légitimité.

Il nous paraissait indispensable de ne pas reproduire la même erreur en 2019.

Or la liste des ouvrages prioritaires a mis 6 mois pour nous être communiquée sous la forme d'une simple présentation du résultat, sans aucune concertation en amont sur les bases de la priorité ! Ils énoncent des choix sans justification scientifique. Ils ne veulent pas considérer les associations comme interlocuteurs en phase de préparation de la décision et nous ont donné 10 jours pour répondre !

Par ailleurs, les services de l'Etat confirment que cette priorisation est un canevas interne pour faire face à l'irréalisme du classement de 2012-2013 et à l'impossibilité de le satisfaire : les ouvrages non prioritaires n'ayant rien fait en 2022-2023 seront dans l'illégalité, donc sujets à l'aléa juridique d'une mise en demeure administrative ou d'un contentieux porté par un tiers. C'est donc un mauvais départ. Si, sur les rivières prioritaires, les services de l'Etat viennent avec la même volonté de démolir les ouvrages et le même refus de financer les seules solutions prévues par la loi (équipement, gestion, entretien), les contentieux vont repartir en flèche.

Replier

Observation n°28 (Web)

Anonyme

Déposée le 28 décembre 2019 à 21h16

Bonjour Madame, bonjour Monsieur,

je vous remercie de nous donner la parole. Je suis sur le secteur de Aisy/Cry/Perrigny/ Ravières, et je m'informe depuis près de deux ans sur les projets éoliens de la région.

Ma vision a évolué, je suis passée d'une ouverture et d'un soutien à ce type d'équipement énergétique au scepticisme puis au rejet de son implantation dans nos territoires :

- la structure financières par subvention en fait une solution trop couteuse et biaisée
- l'implantation et le démantèlement potentiel sont lourds de conséquences écologiques et pour la nature et sa faune
- l'impact sur les paysages - de jour comme de nuit - est impressionnant et me semble être une dégradation évidente de ceux ci
- l'engagement sur le moyen terme auxquelles les communes sont poussées semblent logique, mais est basé sur des informations qui sont désormais contredites par différentes sources et études
- la concentration est par trop excessive en nombre et tailles des éoliennes dans le périmètre des Hauts de l'Armançon etc.
- il est impossible d'accepter que ces projets se fassent sans l'accord de la population des territoires concernées. A ce titre, je salue la possibilité qui est auj offerte de façon bien claire de nous consulter, et je l'espère d'influencer sur le cours des choses.

Je demande le retrait du projet de 19 éoliennes dans notre paysage - un chiffre incroyable pour l'étendue restreinte du secteur géographique concerné.

Dans l'espoir que nous serons nombreux à nous exprimer et que vous serez d'une écoute active et agissante, je vous adresse mes respectueuses salutations.

C. W.

Replier

Observation n°27 (Web)

Par MARIE ROMANSKI

Déposée le 27 décembre 2019 à 19h02

Enquête et projet mal ficelés, glauques et même pas mis à disposition clairement, des habitants de Bourgogne Franche- Comté....

Que les Mairies expliquent ce qu'est le STRADDET.

Non, celui-ci ne gèrera pas notre avenir.

On arrête de suite l'éolien, sinon la population va EXPLOSER.

Comment faut-il le dire pour être enfin entendus ????????

Replier

Observation n°26 (Web)

Par Martine Nicod

Déposée le 27 décembre 2019 à 18h19

Je trouve que les éoliennes sont inutiles, nuisibles, et disgracieuses.

En fonctionnement, elles ne sont pas efficaces : il en faut beaucoup pour peu d'effets.

Une fois qu'elles ne serviront plus (pannes, désaffectation du système), elles seront source de pollution pour le démontage et le démantèlement.

Leur seul "intérêt" est la prime touchée par les propriétaires et les maires... mais est-ce vraiment supérieur à l'intérêt de notre environnement

Replier

Observation n°25 (Web)

Anonyme

Déposée le 27 décembre 2019 à 18h18

Après 1870, nos anciens ont créé des lignes de chemins de fer pour relier les villages entre eux et aux villes. Toutes ces infrastructures existent encore; au moins pour les ouvrages d'art; ne pourrait on pas utiliser ces tracés pour en faire des chemins cyclables (pente douce). ex: ligne du tacot de Montceau les Mines à Beaubery; Ligne de charolais à Mâcon; cela pour faire une liaison transversales entre les pistes cyclables qui existent ou qui sont prévues ;Buxy Cluny Macon; le long du canal du centre; la traversée du massif central. Si le projet du Center parc se réalise , les clients peuvent découvrir la campagne environnante sans pollué.

Replier

Observation n°24 (Web)

Par André Mériaux
Déposée le 27 décembre 2019 à 14h23
Observations SRADDET

Dans les orientations, on parle de « ré-équilibre des territoires, d'égalité... ».
Par essence, les territoires sont très différents l'un de l'autre: il-y-a des territoires riches, offrant de bonnes terres de culture ou d'élevage, ou de vastes ressources dans leur sous-sol, ou des paysages qui attirent les touristes, et d'autres moins favorisés, c'est une loi de la nature. Comment peut-on imaginer ré-équilibrer des espaces présentant de telles disparités? Impossible. C'est contre nature.

On parle aussi de lutte contre le changement climatique. Là aussi, mission impossible! Le climat change tous les 10000 ans, on n'y peut rien c'est comme ça. Alors arrêtons avec ces sacro-saints principes qui ne servent strictement à rien, et qui induisent tant de dépenses inutiles!

Concernant à présent les « fiches thématiques », je note une totale incompatibilité entre l'objectif 1 (« zéro artificialisation des sols ») et l'objectif 11 (« accélérer le déploiement des EnR ») en ce sens qu'un quintuplement de la ressource éolienne (passage de 900 MW en 2019 à 4500 MW en 2050!) se traduira inmanquablement par une transformation des paysages encore préservés en vastes zones industrielles, donc totalement artificialisées! En ce moment-même, des projets éoliens voient le jour en pleine forêt, ou dans les zones humides, quand ce n'est pas à quelques centaines de mètres de sites protégés, voire inscrits au patrimoine de l'Unesco. On ne peut pas viser ces deux objectifs simultanément, il faut sacrifier l'un au profit de l'autre. Lequel allez-vous choisir?

Cet objectif 11 est tout-aussi incompatible avec l'objectif 16, lequel vise à « placer la biodiversité au coeur de l'aménagement »: chacun connaît maintenant les graves inconvénients occasionnés par l'éolien sur les espèces vivantes (oiseaux migrateurs, chiroptères, oiseaux de massifs, batraciens...) qu'il convient de protéger, et non de détruire.

Même constat concernant l'objectif 17.

Fin de mes principales observations.

Sinon, gros boulot que vous avez fait là!
Respect...

Replier

Observation n°23 (Web)

Anonyme

Déposée le 26 décembre 2019 à 18h04

dans le cadre du sraddet, il est évoqué l'objectif de zéro artificialisation nette, la désimperabilisation. IL devrait être envisager dans les documents d'urbanisme des espaces verts à moins de 5 minutes à pied et pour cela avoir un objectif prescriptif de garder la pleine terre au minimal sur 30 % par parcelle pour pouvoir planter des arbres. la végétalisation des façades et des toitures sont aussi à prescrire en même temps que la mise en place de règles de récupération/infiltration de l'eau à la parcelle
cf

<https://radio.immo/broadcast/228823-TABLE-RONDE-LES-JARDINS-DE-GALLY>

Observation n°22 (Web)

Anonyme

Déposée le 26 décembre 2019 à 16h40

compte tenu du Décret n° 2019-1400 du 17 décembre 2019 adaptant les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
les Sraddet doivent prendre en compte les orientations nationales en matière de trame verte et bleue. Premièrement, ces orientations doivent se voir dans les choix stratégiques du Sraddet, qui doit contenir une stratégie générale en la matière. Le Sraddet doit également expliciter les critères scientifiques et techniques retenus pour réaliser une cartographie des trames vertes et bleues de la région.

Les TVB doivent également être intégrées dans le diagnostic de départ. « Cette synthèse de l'état des lieux en matière de biodiversité cherche à identifier les tendances et évolutions au travers des outils de suivi et des indicateurs disponibles. Elle établit également un diagnostic par sous-trames qui permettra de déterminer les enjeux particuliers associés à la trame verte et bleue régionale (habitats remarquables constitutifs de certaines sous-trames, espaces et espèces patrimoniales associées, structures paysagères remarquables, etc.) », détaille le décret.

L'état des lieux doit aussi faire le lien entre les aménagements passés et les évolutions constatées en matière de biodiversité. Il analyse « de la manière la plus fine possible » ces interactions et attache une importance particulière aux interactions potentielles entre les infrastructures de transport et la perméabilité des milieux vis-à-vis des continuités écologiques, et entre le développement des énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité. Les règles doivent être prescriptives

Cette synthèse de l'état des lieux en matière de biodiversité cherche à identifier les tendances et évolutions au travers des outils de suivi et des indicateurs disponibles.

À partir de cet état des lieux et de la stratégie générale, la Région doit se fixer des objectifs et mettre en place des règles générales, contraignantes, et suffisamment prescriptives pour les atteindre. Le décret rappelle ainsi que ces règles sont la traduction du pouvoir réglementaire de la Région. « Il serait souhaitable que chacune des règles générales du Sraddet tienne compte des objectifs de maintien, de rétablissement, et d'amélioration de la fonctionnalité des milieux nécessaires aux continuités écologiques », rappelle le décret. Selon le texte, il faut des « prescriptions concrètes » avec lesquelles les documents d'urbanisme, de type Scot ou PLU, sont compatibles. Ces règles peuvent aussi être géographiquement différenciées. Qu'en est-il de l'aspect contraignant et prescriptif?

Le Sraddet doit prévoir les moyens de vérifier l'application des règles et les indicateurs pertinents à suivre. La Région peut, pour cela, s'appuyer sur les schémas de cohérence écologique déjà réalisés, et reprendre les mêmes bases.

Les deux axes, que sont la stratégie et les règles mises en place, doivent être cohérents. L'autorité environnementale qui a donné son avis sur sept Sraddet en cours d'élaboration, constate souvent un manque de moyens par rapport aux objectifs ambitieux fixés. Qu'en est-il? les moyens sont-ils suffisants ?

1- le sraddet prévoit la possibilité de réserver du foncier pour le stockage en retenu collinaire sans prise en compte des impacts environnementaux. Il devrait faire référence aux projets de territoire de gestion de l'eau, seul outil à ce jour associant toutes les parties prenantes : écologie, agriculture. La séquence ERC devrait aussi être incluse car il faut avant tout adapter les modes de culture avant de chercher à développer de nouvelles ressources.

Compte tenu du changement climatique et des crises d'assèchement, les règles pourraient demander des schémas de gestion des eaux pluviales pour les révisions ou les nouveaux documents d'urbanisme ainsi qu'une vérification de l'adéquation entre le développement de l'urbanisme et des projets agricoles (implantation de bâtiments d'élevage, ...) en fonction de l'eau potable disponible en crise. Un objectif de rendement de réseau peut être intégré à la réflexion prospective sur la ressource disponible

Replier

Observation n°21 (Web)

Par Jean-Pierre Nicod

Déposée le 26 décembre 2019 à 09h23

Non à la pollution aux éoliennes qui est plus dangereuse que les désagréments qu'elle prétend combattre. Inutiles, coûteuses, il va ensuite falloir arriver à les démonter et à s'en débarrasser. Une belle peste en héritage pour la génération qui arrive sans qu'on ait vu une amélioration significative sur la production électrique de la France.

La fausse bonne idée par excellence!

Replier

Observation n°20 (Web)

Par Félix MOREAU

Déposée le 25 décembre 2019 à 19h16

Le train s'arrête encore à Coulanges, mais problème pour acheter un billet, il faut aller à la gare à Clamecy qui est souvent fermée. Pas de composteur à la gare, ni dans le train, d'où discussion pas toujours facile avec le contrôleur. Lorsqu'on peut se servir d'une voiture, le temps de trajet est plus rapide avec la voiture, c'est moins cher et il y a plus de correspondance en allant à Auxerre.

Conclusion, il n'y a que les personnes qui n'ont pas de voitures qui prennent encore le train. Solution: puisque la région d'après les dires de M. Neugnot subventionne le train à 90%, ce serait plus intelligent de subventionner à 100% les trajets Corbigny Auxerre ou Avallon Auxerre en demandant uniquement une carte d'abonnement de quelque dizaines d'euros. La fréquentation pourrait sans doute être multipliée peut-être par 10... et certains qui au lieu d'aller à Auxerre vont jusqu'à Paris en voiture pourraient reprendre le train.

Replier

Observation n°19 (Web)

Par Félix MOREAU

Déposée le 25 décembre 2019 à 18h28

En allant sur le site de la commune, je découvre qu'il y a une enquête publique. Il fallait déjà y aller... On peut donc donner son avis, oui mais il faudrait encore connaître le sujet??? On se moque vraiment du monde...

Replier

Observation n°18 (Web)

Par bernard Boucherat

Déposée le 25 décembre 2019 à 10h22

Bonjour,

J'ai bien reçu votre message téléphonique, m'indiquant l'accès par internet au dossier du SRADDET, mis à enquête publique. J'ai pu y accéder car il s'agissait en fait d'un problème technique résolu. Après lecture attentive de ce document, je vous confirme que je n'ai pas trouvé trace dans le RRIR annexé, d'une quelconque allusion au contournement sud d'Auxerre, pour un projet estimé aux alentours de 120 millions d'euros, approuvé par enquête publique en 2012 et dont les études se poursuivent dans le plan état région 2015-2020 pour un montant de 4 millions d'euros financé par l'état. Que le SRADDET, ne reprenne pas ce projet essentiel et déjà engagé pour l'Auxerrois me paraît inconcevable. Je maintiens donc mon observation n° 9, que je complète par celle ci.

Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Bernard Boucherat.

Replier

Observation n°17 (Web)

Anonyme

Déposée le 24 décembre 2019 à 14h23

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°16 (Web)

Par Patrick BOUILLON

Déposée le 24 décembre 2019 à 10h28

Patrick BOUILLON, Maire de La Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, mandaté par délibération 2019-M12-20-DELIB-03 délibérée lors de la session du VENDREDI 20 DECEMBRE 2019 enregistrée au Contrôle de Légalité en Préfecture le 24 Décembre 2019, publiée ou notifiée le même

jour du 24 Décembre 2019, souhaite émettre 3 réserves importantes concernant l'arrêt projet du SRADDET, et en phase avec les débats intercommunautaires sur le SRADDET et sa délibération no36 du Conseil Intercommunautaire du 18 DECEMBRE 2019, à savoir :

1-La carte synthétique des objectifs du SRADDET, bien que non prescriptive, n'est pas acceptable en l'état car elle entérine un déclin potentiel du territoire de la Communauté de communes du Grand Charolais dont la commune de LUGNY-LES-CHAROLLES est membre, et nie totalement les réalités dynamiques en cours : première communauté de communes du Département de Saône-et-Loire par sa population, inscription dans le territoire d'industrie Ouest Saône-et-Loire, flux et coopérations vers Auvergne-Rhône-Alpes, fonctions de centralité, démarches d'attractivité au sein du PETR du Pays Charolais-Brionnais, positionnement stratégique, appartenance au périmètre d'un Bien en cours d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, etc. Cette carte laisse à supposer que la vocation du territoire prévue par le SRADDET est d'être un espace de respiration d'agglomérations et de métropoles, ce qui n'est ni la réalité ni le souhait des élus et des populations. Cette carte ne matérialise pas non plus les flux vers Auvergne-Rhône-Alpes via la RCEA, un axe routier européen majeur. En outre, elle ne mentionne plus les communes de Palinges et Saint-Bonnet-de-Joux comme pôle de proximité. C'est pourquoi le Conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES demande que l'armature urbaine et la carte d'objectifs soient modifiées en tenant compte de ces réalités en matérialisant notamment le pôle urbain Digoin-Paray-Charolles (21 000 habitants) comme pôle à rayonnement départemental, comme cela est fait par exemple pour le Creusot-Montceau, ou a minima en matérialisant le pôle de Paray-le-Monial.

2-La mise en application de l'objectif zéro artificialisation des sols à horizon 2050 ne doit pas pénaliser plus les territoires ruraux que les agglomérations. La déclinaison de cette règle et les mécanismes de compensation qui y seront liés seront très difficiles à mettre en œuvre à l'échelle des territoires de SCoT. De plus, les mécanismes de renouvellement urbain sur des terrains déjà artificialisés (friches résidentielles ou industrielles par exemple) sont très coûteux. Il faudra donc que les collectivités compétentes puissent bénéficier de soutiens financiers conséquents pour que cela soit réalisable.

3-Les objectifs de transition qui s'imposeront en application du SRADDET aux EPCI dans leurs propres documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PCAET), et donc aux communes, sont très ambitieux alors que les capacités financières, démographiques et économiques, et ingénierie sont beaucoup plus limitées dans les intercommunalités et communes rurales que dans les agglomérations. La mise en œuvre du SRADDET sera donc complexe et risque de susciter des interprétations de l'Etat et des agences pénalisant fortement le développement des espaces ruraux. »

Pour servir ce que de droit.

Replier

Observation n°15 (Email)

Par Mairie de BARON

Déposée le 23 décembre 2019 à 15h36

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la délibération de la commune de BARON concernant le STRADDET

Cordialement

Secrétariat mairie

Tél. : 03 85 24 21 67

Mail : commune.de.baron@wanadoo.fr

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°14 (Web)

Anonyme

Déposée le 23 décembre 2019 à 21h57

Il est encore anormal qu'au nom soit disant de l'écologie plutôt que d'avouer qu'il s'agit d'enjeux pécuniers uniquement on tente de nous faire avaler cette pilule à trois palles! Une honte. Une manipulation de grande envergure. Une honte écologique et nous le payerons dans moins de 20 ans.

Replier

Observation n°13 (Web)

Par annie chazottes

Déposée le 23 décembre 2019 à 18h26

Je suis dégoutée et honteuse de l'affront que fait l'homme à la nature... remplacer nos paysages de bourgogne par des champs d'éoliennes.. OK pour l'alternative des énergies mais est-ce que l'éolien est la solution ????? avec le changement climatique utilisons le soleil, gratuit et moins" impactant". 1500 tonnes de béton pour chaque pied d'éolienne infiltré dans le sol à jamais...

Observation n°12 (Email)

Par Mairie de Viry

Déposée le 23 décembre 2019 à 12h24

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la délibération de la commune de VIRY concernant l'enquête publique du STRADDET.

Cordialement

Secrétariat mairie

71120 VIRY

Tél. 03 85 24 21 71

Mail : mairiedeviry@cegetel.net

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°11 (Web)

Par Hervé Parmentier

Déposée le 23 décembre 2019 à 12h07

Veuillez trouver ci-joint les éléments de l'analyse conduite par le GIP de préfiguration du Parc national de forêts. Ils prennent en compte les échanges préalables dans lequel nous nous étions assurés de la compatibilité du STRADDET avec la charte du Parc national telle que prévu au L 331-3 et R 331-14 du Code de l'environnement.

Le GIP étant dissous au 31/12 de cette année suite à la création du Parc national, d'éventuels besoins d'information complémentaire sont à adresser directement au Parc national de forêts représenté par sa directrice par interim Véronique Genevey (veronique.genevey@espaces-naturels.fr)

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°10 (Web)

Par Charmet SHVS

Déposée le 23 décembre 2019 à 11h56

Association de « Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein »

« S.H.V.S. » - Déclaration n°W892004572

Mairie - 89440 Annoux

Annoux, le 19 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission d'Enquête (référence 1798) agissant en vertu du Code de l'environnement et de l'arrêté n°2019-O-12944 de la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 08/11/2019.

Le SRADDET est soumis pour avis aux habitants de notre Région, avant vote du Conseil Régional puis aval du Préfet de Région.

Il prévoit d'agir sur le quotidien des habitants de Bourgogne-Franche-Comté pour les trente années à venir.

Il rassemble dans un même document, trop souvent obscur, des plans et prévisions de directives régionales.

Il ambitionne d'imposer aux collectivités des voies d'actions sans négociation possible.

Après quatorze jours d'enquête, le registre n'affiche que huit « observations » pour près de trois millions d'habitants.

L'information a-t-elle été commentée par la presse régionale ?

Une Enquête peut-elle être déclarée infructueuse ?

Pour notre part nous intervenons sur les points suivants :

- production, maîtrise et valorisation de l'énergie,
- lutte contre le changement climatique,
- pollution de l'air,
- protection et restauration de la biodiversité,
- mouvement de population, immigration Néerlandaise ?

- production, maîtrise et valorisation de l'énergie

Madame Marjolaine Meynier Millefert députée LREM, rapporteur de la « Commission d'enquête parlementaire sur les énergies renouvelables et la transition énergétique » et Julien Aubert député LR Président, ont présentés leur rapport enregistré sous la ref 2195 à l'Assemblée Nationale le 25 juillet 2019.

Le 16 octobre 2019 madame Meynier Millefert a déclaré au colloque 2019 des industriels de l'éolien que cette filière électrique était basée sur un mensonge écologique :
« Les éoliennes ne servent à rien pour la transition écologique. C'est un mensonge ... parce que le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant vous nous avez menti" »

En juin 2019, Julien Aubert député LR qui a été conseiller référendaire de la Cour des comptes chargé des affaires économiques et du contrôle du ministère des Finances, à la question : « À quel point l'éolien coûte-t-il trop cher aujourd'hui aux Français ? » a répondu :

« Le rapport se concentre uniquement sur le coût du subventionnement à l'éolien qui passe soit par des appels d'offre soit par les tarifs de rachat Depuis dix-quinze ans, nous avons déjà dépensé neuf milliards d'euros pour produire quelques pourcents d'électricité et nous avons déjà engagé environ quarante milliards d'euros qui se décomposent entre le terrestre et le maritime. Les engagements futurs porteront, avec les engagements présents, un coût total évalué entre soixante-dix et quatre-vingt milliards. ».

L'éolien est à la fois un mensonge écologique et une catastrophe économique.

Etre rémunéré pour produire de l'électricité, c'est le jeu de l'économie.

« S'enrichir abusivement sur le dos des citoyens en les trompant, c'est inacceptable. »

Ce rapport est très critique à la fois sur l'éolien, et plus généralement sur les énergies renouvelables.

Exemple : le 19 décembre dernier le prix du MWh était à 2.27 euros (deux euros vingt-sept centimes) à six heures (du matin), puis a augmenté suffisamment pour être légèrement en dessous de quarante euros durant une grande partie de la journée.

Le prix de rachat imposé à EDF par l'Etat au profit des promoteurs est resté à quatre-vingt neuf euros (89 e) soit 39 fois plus cher à deux fois plus cher !

Que peuvent en conclure les habitants de nos régions ?

Pour nous pas de doute il faut arrêter toutes ces subventions.

Nous insistons sur le fait que :

« S'enrichir abusivement sur le dos des citoyens en les trompant, c'est inacceptable »

Le point de vue de la Cour de Comptes dans sa « Communication à la Commission des Finances du Sénat » Mars 2018, est également très désapprobateur.

Or, le projet STRADDET BFC prévoit une montée à la puissance de 708 MW (année 2018) à 4472 MW (année 2050), soit une multiplication des machines par six virgule trois (6.3) !

Quelle idéologie ?

Quels éléments justifient-ils que l'on impose un tel gaspillage des moyens publics à une Région ?

- lutte contre le changement climatique :

Ce projet associe la lutte contre le changement climatique à la production d'ENR !

Nous disposons en France d'une production d'électricité très largement décarbonée (nucléaire).

L'étude journalière du suivi des productions d'énergie en Europe, nous montre que tous les pays à choix « éolien » sont très polluants, Espagne, Portugal, Allemagne, Pologne, GB etc...

(site electricity map)

Sont-ils les références que le SRADDET doit nous fixer ?

Le bon objectif ne serait-il pas de diminuer encore les GES (gaz à effet de serre) bien que nous soyons déjà très vertueux en France de ce point de vue ?

Aussi au lieu de disperser nos moyens financiers au profit de sociétés étrangères, nous aurions les moyens de réinstaller des transports en commun accessibles au plus grand nombre, d'aider à l'isolation du foncier existant, de financer des pompes à chaleur ou géothermie pour tous etc..

Chaque aérogénérateur installé ce sont des emplois détruits dans notre pays, et environ deux cent cinquante mille euros de surfacturation annuelle à la charge des consommateurs.

Dans notre « Avallonnais », deux cent machines représentent plus de cinquante millions d'euros annuellement dispersés.

L'aménagement de notre territoire permettrait d'obtenir rapidement une diminution du chômage et un meilleur équilibre de nos comptes publiques, ce qui ne serait pas négligeable.

Pour rappel depuis le début de mandat présidentiel nous en sommes à cent quarante milliards d'endettement supplémentaire.

Quelle est l'idéologie qui justifie d'augmenter les GES au détriment des populations ?

Le Professeur Jean-Marie VIRELY, (CNRS-CACHAN), auditionné à l'Assemblée Nationale, résidant d'Époisses (21) pourrait peut-être être consulté sur certaines mesures d'avenir ?

- pollution de l'air :

Gaz SF6 ? ou Hexafluorure de soufre

Nous demandons que l'usage de ce polluant considérable soit interdit particulièrement dans les installations éoliennes ou il est nécessaire pour les contacts.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Hexafluorure_de_soufre
(wikipédia étant un site non scientifique, nous vous laissons le soin de contrôler leurs propos)

« Le SF6 est l'un des six types de gaz à effet de serre visés par le protocole de Kyoto ainsi que dans la directive 2003/87/CE. Son potentiel de réchauffement global (PRG) est 22 80016 fois supérieur à celui du CO2, ce qui en fait potentiellement le plus puissant gaz à effet de serre sur Terre ».

Moins nous installerons d'éoliens, plus nous lutterons contre les GES, et moins nous aurons de pollution de l'air.

Ceci est un fait.

On nous propose la proximité de production électrique (entre autre) au dossier, ce n'est pas vertueux en matière d'environnement.

Cette solution nécessite une quantité considérable de cuivre enjeu industriel de dimension mondiale, pour fabriquer « le maillage » = Pollution.

Désirez-vous installer des éoliennes en centre ville de Dijon, Besançon etc..au plus près des zones de consommation électrique ?

Nous proposons une moindre consommation, par investissement dans les éclairages LED, l'extinction des vitrines de nuit etc..

Pourrions-nous avoir un « tableau » des consommations par unité administrative, par exemple – nos Préfectures – Hôpitaux - Mairie, ainsi nous aurions une vision plus claire des efforts réalisés par nos structures de décisions, ainsi que leurs résultats.

Nos factures EDF sont « surtaxées » au titre des ENRs, n'y aurait-il pas une solution inverse qui consisterait à « détaxer » le foncier « vertueux » ou les baisses de consommations ?
Notre pays a trop tendance à considérer impôt et taxes comme des instruments positifs.

Pour mémoire n'oublions pas que la France a déjà engagée quatre-vingt-dix milliards d'euros dans l'éolien pour un pourcentage de production de cinq à six pour cent, et que nous revendons plus de dix pour cent de notre production globale à nos voisins.

Alors encore une fois « cessons de polluer avec des éoliennes » !

- protection et restauration de la biodiversité :

Le but est louable et nécessaire, nous n'avons que trop détruit. Aussi pourquoi soutenir des projets polluants, mille mètres cubes de béton soit deux mille tonnes par socle de mat, sans compter les

traumatismes à l'environnement dus aux travaux, source de pollution du terrain et des nappes phréatiques en danger etc.

Pourquoi importer les terres rares de Chine ?

Nous nous basons sur les informations du CNRS :

cnrs : ecoinfo.cnrs.fr/2010/08/06/4-quels-impacts

En effet les éoliennes sont composées grâce à des éléments très polluants.

La nacelle : salle de machines pour les aimants et rouages : terres rares Néodyme – Fer Bore – etc...

lutécium 1300 tonnes de terre pour 1 kilo de lutécium !

vanadium 8 tonnes de roche pour 1 kilo

cérium : 16 tonnes pour 1 kilo

gallium : 50 tonnes pour 1 kilo

Nous n'allons pas noter toute la liste..

Effets entre autres :

RADIOACTIVITEE ASSOCIEE A L'EXTRACTION DES TERRES RARES

source : cnrs : ecoinfo.cnrs.fr/2010/08/06/4-quels-impacts

Aussi nous demandons : est-ce votre vision d'avenir de la protection de la biodiversité et des milieux naturels ?

- mouvement de population et immigration Néerlandaise ! ?

Nous attirons l'attention sur la carte :

Figure 11 : Représentation des climats sur les différents continents avec un réchauffement global de +4°C. Source : https://mapsontheweb.zoom-maps.com/post/162046709353/the-world-at-4-cwarmer/amp?__twitter_impression=true

Selon les légendes concernant les sources d'énergie, notre Région n'est pas concernée par l'éolien, par contre les auteurs recommandent la géothermie .

18 https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/cop21/cartes-neuf-regions-du-monde-menacees-en-cas-de-montee-duniveau-de-la-mer_1078159.html 19

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/secheresse-les-debits-seront-reduits-de-40-en-europe-d-ici-a2100,41584>

Nos amis Néerlandais seront très heureux d'apprendre que notre cadre de vie leur sera ouvert, c'est déjà le cas actuellement.

Ils ont déjà pris toutes les mesures nécessaires concernant l'augmentation du niveau des mers, et arrêté les subventions aux aérogénérateurs, tout comme leurs voisins Polonais et Allemands !

Il faut le dire sans tabou : s'il y a immigration, elle viendra sans aucun doute du sud de l'Europe et plus logiquement des pays du maghreb ou d'Afrique Noire.

Est-il nécessaire pour soutenir une étude sérieuse de prendre pour référence des informations de Francetvinfo.fr, sont-ils experts en la matière, si oui merci de nous transmettre leurs références ?

Nous avons peu d'empressement envers ce type de plan utopique, déconnecté des réalités sociales, économiques ou naturelles.

Trente ans c'est trop long.

Il y a trente ans qui avait un téléphone portable ? un GPS ?

Le manque de précisions et de clarté ne permettent pas d'adhérer à cette projection à court terme et encore moins à long terme.

L'intermittente de production des ENRs, leur indispensable couplage avec des énergies fossiles très polluantes comme le fuel (650 grs CO2Kwh), ou le gaz (490grs CO2Kwh) en font quelque soit nos opinions que cela plaise ou non, de mauvaises solutions dans l'immédiat à dix ans.

Aujourd'hui 19 décembre 2019, le réseau français nécessite en production quarante trois grammes (43) de CO2 par KW/h, en Allemagne deux cent quarante neuf(249), Espagne cent un grammes(101), Pologne six cent soixante dix huit(678).
Surtout ne prenons pas exemple sur nos voisins.

La démocratie suppose un minimum de dialogue avec la population, un nombre d'observations significatif devrait être la règle pour que ce type d'enquête publique soit considéré comme « réussie » ou « fructueuse ».

Nous sommes un peu plus de deux millions huit cent mille habitants pour huit département, y aura-t-il trois cent milles observations ?

Nous considérons que le pragmatisme est un moyen plus efficace et rapide d'agir pour le bien de notre planète, nous serions reconnaissant aux Représentants de la Commission d'Enquête, à ceux de l'Assemblée Régionale, ainsi qu'à monsieur le Préfet de Région, de donner des avis négatifs au présent S.R.A.D.D.E.T..

Très respectueusement

Bruno Charmet
Président de S.H.V.S.

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)
- [Document n°3](#)

Replier

Observation n°9 (Web)

Par bernard boucherrat
Déposée le 23 décembre 2019 à 11h28
Monsieur le commissaire enquêteur

Ne pouvant consulter , le dossier soumis à enquête publique,concernant le SRADDET , pour cause de grève SNCF et ce dossier n'étant pas disponible ni à Auxerre, ni sur internet, je suis en attente d'une réponse de la région, pour savoir si le contournement sud d'Auxerre est bien inscrit dans ce schéma régional. A défaut je souhaite qu'il soit réintégré car il devrait en toute logique également figurer au plan état région bourgogne Franche Comté 2021- 2027.

Dans le CPER 2015-2020, il est écrit:

Contournement sud d'Auxerre : poursuite des opérations préalables aux travaux

Description du projet : Le projet s'inscrit dans un programme d'aménagement ayant pour objectif de relier l'extrémité sud de la déviation de la RN6, la RD 239, jusqu'à la RN 151 et la RD 965.

L'aménagement de la liaison entre la RN 6 et la RN 151 relève de la maîtrise d'ouvrage "État", tandis que l'aménagement de la liaison entre la RN 151 et la RD 965 relève de la maîtrise d'ouvrage "Département".

En formant le troisième quart du contournement, le projet permet de retirer la majeure partie du trafic de transit du centre-ville et contribuera ainsi à l'amélioration du cadre de vie des Auxerrois et facilitera les projets de requalification urbaine de certains quartiers. Le projet État consiste à construire au sud de l'agglomération d'Auxerre un barreau neuf entre la RN6 et la RN 151 incluant un ouvrage de franchissement de l'Yonne dans la partie Est de l'itinéraire.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique le 11 avril 2012.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, l'opération vise à poursuivre les études, opérations foncières et opérations préalables à la réalisation des travaux, notamment celles engagées au titre de l'archéologie le tout

pour 4 millions d'euros inscrit par l'état et qui en toute logique devrait être quasi achevées en 2020.

J'ajouterai que depuis 2012 la qualité de l'air s'est fortement dégradée au détriment de la santé des Auxerrois d'où l'importance d'être inscrit au SRADDET et que ce contournement voit le jour.

Recevez, monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Bernard Boucherat.

89290 AUGY; tel : 0386538532

Replier

Observation n°8 (Web)

Par patrice ENGELDINGER

Déposée le 20 décembre 2019 à 18h41

Il faut arrêter le développement anarchique de l'éolien !

Si nous voulons garder une énergie propre qui corresponde à nos besoins de consommation nous devons garder nos centrales nucléaires .

Alors ne continuons pas dans une mauvaise direction juste pour enrichir des gens sans scrupules avec l'argent du peuple . la beauté des paysages de nos campagne nous appartient de quel droit décide t'on de nous en priver? de même comment peut-on nous imposer une dévalorisation de notre patrimoine engendrée par l'implantation de parcs éoliens ?

ARRETEZ LE MASSACRE

Replier

Observation n°7 (Web)

Par ANNE KLEINDIENST

Déposée le 20 décembre 2019 à 15h16

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis du Comité syndical du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Cordialement
Anne KLEINDIENST
Directrice-adjointe

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°6 (Web)

Par NESME Jean-Marc MAIRIE

Déposée le 19 décembre 2019 à 15h14

Ci-joint la délibération du Conseil municipal en date du 16/12/2019 pour avis sur enquête publique du SRADDET

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°5 (Web)

Par suzanne sebillotte

Déposée le 18 décembre 2019 à 21h29

je suis contre tous les changements qui pourront nuire à notre Santé, à notre Environnement , à toute notre biodiversité, et à notre faune. Pensons à préserver notre Planète plutôt que de l'appauvrir et de la détruire à petit feu.

Replier

Observation n°4 (Web)

Par Denis HUGUENET

Déposée le 16 décembre 2019 à 07h22

Dans le cadre de la bonne utilisation des équipements existants, il peut être intéressant d'attirer l'attention des Elus et des Commissaires Enquêteurs sur deux points:

1. L'utilisation quasi nulle du tronçon ferroviaire électrifié refait intégralement à neuf par RFF entre Les Auxons et Chevroz, dans le but d'éviter aux TGV, en provenance de Besançon-Viotte et se dirigeant vers Belfort/Mulhouse, de transiter par la gare de Franche-Comté TGV.
De source de personnels de la base de maintenance de la LGV située à Geneuille, il n'y passerait plus qu'un train par semaine, le dimanche!

Dans ces conditions, y aurait-il possibilité de faciliter les déplacements vers Besançon par des TER ou navettes, pour satisfaire les besoins de voyageurs de Geneuille, des hameaux des Salines, de Cayenne/Chatillon-le-Duc et de Chevroz/Devecey, en élargissant le service actuel assuré par les navettes Viotte / gare Franche-Comté TGV?

Il serait même possible d'imaginer réhabiliter l'accès ferroviaire à l'ancienne gare de Devecey pour:
.faciliter l'accès au réseau ferroviaire du centre-bourg Devecey
.rétablir le fret ferroviaire pour l'entreprise de récupération de métaux établie sur le site de l'ancienne gare de Devecey, et également ouvrir à l'interconnexion rail/route la zone artisanale de Chevroz où se trouve, en particulier, une entreprise de transports.

2. Libérer l'évolution du secteur dit "du triangle ferroviaire".

Le rapport de présentation du dossier d'enquête d'utilité publique du PLU de Geneuille (25870) récemment approuvé précisait que le devenir du secteur dit "triangle ferroviaire" était provisoirement figé:

"Le triangle ferroviaire, de par son importance et sa soumission aux vues, doit être réfléchi à l'échelle des grandes collectivités. Vu de toutes les grandes voies d'accès routière et ferrées, il doit être préservé de toute nouvelle construction même agricole, dans l'attente d'une approche partagée adaptée".

Cette zone située entre la LGV, sa bretelle de raccordement à la gare Viotte passant par Les Auxons et le tronçon ferroviaire qui longe la RN 57, s'étend non seulement sur Geneuille, mais aussi sur plusieurs communes, à savoir Les Auxons, Châtillon le Duc, Chevroz et Devecey.
Cette disposition relèverait du SCOT de 2011 et pouvait être liée aux incertitudes, désormais levées, qui pesaient à l'époque sur le passage à quatre voies de la RN 57 et la création de la ligne LGV.
Ce secteur, faisant partie depuis peu de Grand Besançon Métropole, il pourrait être intéressant, d'en envisager le développement à l'échelle du SRADDET dans le cadre d'une réflexion avec le futur PLUI et la révision du SCOT.

En effet, le "triangle ferroviaire" est doté de toutes les infrastructures de viabilité:

- densité du réseau routier existant qui le cerne et qui le traverse, ce triangle est "ceinturé" de bâtiments d'activité (base maintenance", locaux du Marot, entrepôts SLBO, ZA de Geneuille, ZA de Chevroz à l'entrée de Devecey) et d'habitations des hameaux des Salines et de Cayenne. L'accès à l'autoroute, très réduit, est de nature à minimiser le bilan carbone des activités qui pourraient s'y implanter.

- le "triangle ferroviaire " est traversé ou desservi par:

.le feder diam 300 mm environ d'eau potable dans sa grande longueur depuis la station du Marot,
.la ligne électrique aérienne 63 KVA,
.mais surtout par un poste EDF de 20 KVA, neuf et inutilisé, situé en bordure du chemin des Salines, alimenté en enterré sur la longueur de celui-ci pour rejoindre le poteau de moyenne tension aérienne situé vers le hameau des Salines. Ce poste a été financé par RFF dans le cadre des travaux de réaménagement de site suite à traversée de la ligne LGV et dépose d'une ancienne ligne aérienne.
.le gaz et bientôt la fibre qui passent en bordure de RD1a à proximité de la ZA de Geneuille et le long de la D14 pour rejoindre Devecey
.le téléphone depuis le hameau des Salines
.l'assainissement: un réseau d'évacuation des EU/EV vient d'être réalisé en 2019 qui traverse toute cette zone pour raccorder à Cussey sur l'Ognon la station d'épuration de Chatillon le Duc désormais désaffectée, permettant des branchements potentiels selon besoins de développement par mini-station de refoulement sur ce réseau sous pression.

Par ailleurs,

- Un terrain de 6 ha cadastré ZC 357 qui bénéficie de toutes ces viabilités, en cours de cession par RFF à la commune de Geneuille est actuellement "gelé" par ces dispositions".
- L'intérêt agricole n'est que très relatif, d'autant que toute construction y est désormais interdite et qu'il est prévu du fait "d'orientations qui s'articulent sur une planification supra communale, de chercher des solutions sur d'autres terres agricoles pour les exploitations en place (p 11 extrait du PADD de Geneuille) ".

- le temps d'accès à la gare TGV , très court, est également un atout pour ce secteur.

Ainsi, libérer l'évolution de ce vaste secteur, dont la viabilité est presque totalement réalisée, et l'ouvrir à la construction tertiaire, artisanale et habitat par la densification des deux hameaux des Salines et de Cayenne, contribuerait à la gestion économe de l'espace et des viabilités, en évitant de mobiliser du foncier sur d'autres communes voisines, et en limitant ainsi la création de nouvelles infrastructures de viabilité.

PJ:

Plan de situation

Extrait du PADD de Geneuille (carte et orientation N° 1)

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)
- [Document n°3](#)

Replier

Observation n°3 (Web)

Par DEPARTEMENTAL CONSEIL

Déposée le 13 décembre 2019 à 10h00

Veillez trouver ci-joint la délibération du Département de la Côte-d'Or du 14 octobre 2019 sur le projet de SRADDET Bourgogne-Franche-Comté.

Document joint

Les observations

Observation n°2 (Web)

Par Agnès Devoucoux

Déposée le 12 décembre 2019 à 14h34

Je m'oppose totalement au mitage de nos territoires et surtout stoppons immédiatement le développement éolien qui détruit nos forêts et arrêtons la covisibilité de ses monstres de fer pas du tout écologique avec nos sites classés à l'UNESCO.

La Bourgogne-Franche-Comté est tellement belle, elle doit rester naturelle.